

# Sauvain

notes d'histoire

*La Diana - Village de Forez*

## SOMMAIRE

Le mot du maire	Henri Goutte	page	3
Introduction	Stéphane Prajalas		4
- <i>Sauvain, excursion archéologique de la Diana, le 19 juillet 1892 compte rendu</i>	Thomas Rochigneux		5
- <i>Une seigneurie oubliée : Montherboux à Sauvain</i>	Stéphane Prajalas		10
- <i>Les bourgs fortifiés de la haute vallée du Lignon</i>	Stéphane Prajalas		14
- <i>Le clocher de l'église de Sauvain</i>	Stéphane Prajalas		18
- <i>Les dîmes de Sauvain en 1669</i>	Stéphane Prajalas		21
- <i>Tempête dans un bénitier</i>	Stéphane Prajalas		24
- <i>Une communauté de personniers à Sauvain à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : les Roche</i>	Stéphane Prajalas		25
- <i>Intérieur d'une ferme de Sauvain en 1672</i>	Jean-Paul Soleillant		31
- <i>Être Sauvagnarde sous le règne de Louis XIV</i>	Stéphane Prajalas		34
- <i>Analyse de la courbe de mortalité sous le règne de Louis XIV</i>	Stéphane Prajalas		35
- <i>Fondation d'une école à Sauvain en 1753</i>	Stéphane Prajalas		36
- <i>La croix de Fontapin</i>	Chanoine Elisée Tarit		38
- <i>Chorsin et la vallée du haut Lignon</i>	Chanoine Elisée Tarit		40
- <i>Les livres de compte d'Emile Joandel, propriétaire et marchand de fromage à Sauvain</i>	Maurice Damon		45
- <i>Le pain, le migoure</i>	Denise Roche		51
- <i>La demoiselle</i>	Jeanne Fenon		52

# Le mot du maire

SAUVAIN est un village des monts du Forez dont la richesse patrimoniale se mesure dans des domaines très divers.

Tout d'abord, la richesse de son bâti avec son église classée, sa porte fortifiée, son musée, ses jasseries, ses ponts et ses croix...

Ensuite, la diversité de sa faune et de sa flore que l'on retrouve sur les hautes chaumes entre 1300 et 1640 mètres d'altitude. La présence de tourbières, d'espèces rares et protégées telles que le lys martagon, l'ail victorial, la droséra et la grassette sans compter des champs de jonquilles et de muguet au printemps puis de myrtilles durant l'été ont incité à la création d'une réserve naturelle gérée par la région Rhône-Alpes.

Enfin une histoire qui remonte à de nombreux siècles. Histoire qui se transmet le plus souvent de génération en génération à travers des contes, des récits, des anecdotes plus ou moins enjolivés et déformés mais qui ont tous un fond de vérité.

Il est heureux que des historiens foréziens qui se réunissent régulièrement au Centre social de Montbrison et à la Diana se soient penchés sur certains aspects du passé de Sauvain et de ses environs et aient réuni le fruit de leurs travaux dans ce cahier de *Village de Forez* que les habitants de Sauvain plus particulièrement, et du Forez en général, auront plaisir à lire. Je les en remercie chaleureusement.

J'invite les lecteurs de cet ouvrage à venir découvrir ou redécouvrir le bourg de Sauvain, sa montagne, sa vallée de Chorsin et sa cascade, son activité pastorale et sa fourme qui en fait sa fierté. Je les incite à parcourir notre territoire en toutes saisons à pied, en VTT, à cheval, en raquettes ou en skis pour s'en imprégner tout en se remémorant les passages de cet ouvrage.

Deux chemins balisés viennent d'être ouverts ; l'un dans la vallée de Subertha et l'autre dans celle de Chorsin. Ils sont agrémentés de panneaux explicatifs sur les arbres de nos forêts et sur l'histoire de Sauvain. Des expositions à notre musée sur le bois, les myrtilles, le seigle, la vie d'autrefois à Sauvain donnent du relief à ce que vous aurez lu et parcouru.

Bonne lecture à tous.

Henri Goutte



Pont de Subertha

# Introduction

Sauvain, commune des monts du Forez, située dans le canton de Saint-Georges-en-Couzan, se caractérise géographiquement par la présence de deux zones distinctes. En premier lieu une zone de moyenne montagne où se mêlent forêts épaisses et zones où était pratiquée jadis une polyculture céréalière, les altitudes s'étagant entre 500 et 1 000 mètres. Au-delà se trouve la zone des hautes chaumes, vastes étendues de landes de bruyère où étaient pratiquées l'estive des troupeaux et la production de fourmes dans les jasseries.

En limite géographique de la commune on trouve des rivières (le Lignon et Pierre-Brune) coulant au fond de vallées encaissées.

La présence humaine dans cette contrée semble ancienne comme paraît en témoigner la découverte au XIX<sup>e</sup> siècle d'amphores aux environs de Renat.

L'ensemble des textes rassemblés ici ont, pour la plupart, été publiés dans *Village de Forez* ou dans le *Bulletin de la Diana*. Quelques textes sont cependant inédits. Ils sont le fruit du travail de plusieurs auteurs.

Toutes ces recherches donnent une vision d'ensemble de ce qu'a été la vie à Sauvain au cours des siècles passés. Cette approche de la vie dans les monts du Forez pourra être complétée par une visite de la *Maison Sauvagnarde*, qui joue un rôle de « conservatoire » des traditions foréziennes d'hier.

Sauvain est aujourd'hui une commune prisée pour la villégiature. L'agriculture s'est, depuis les années 1950, modernisée, le « tourisme vert » faisant son apparition.

Nous vous invitons à parcourir les chemins de l'histoire de Sauvain au travers de ces quelques textes.

Stéphane Prajalas

# EXCURSION ARCHEOLOGIQUE DE LA DIANA

Le 19 juillet 1892

Compte rendu par M. Thomas Rochigneux

## SAUVAIN

"Le nom de Sauvain, écrit souvent *Salvaing*, dit M. Vincent Durand, n'a guère varié depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Les pouillés publiés par Aug. Bernard donnent les formes *Sauvain*, *Salvaing*, *Salvains* et une seule fois *Salvanicus*. On ne peut assigner une étymologie à ce mot que sous les plus amples réserves ; cependant, en admettant qu'il dérive du latin, on pourrait penser qu'il est une corruption de *Silvanus* et rappelle un oratoire rustique consacré à ce dieu par excellence des forêts et des bûcherons. *Silvanus* est aussi un surnom d'homme, mais s'il avait donné naissance à un dérivé toponymique, ce dérivé aurait été plutôt *Silvaniacus* et par corruption *Salvaniacus* qui aurait produit en français Sauvagny ou Sauvagnieu."

Bâti dans une position aussi forte qu'agréable, sur un rocher à pic dominant la profonde vallée du petit Lignon ou rivière de Chorsin, Sauvain, quoique placé fort avant dans une montagne très escarpée, loin des grandes voies de communication, dut néanmoins beaucoup souffrir des incursions des gens de guerre pour en être réduit à se clore d'une enceinte fortifiée. Il ne subsiste aujourd'hui de cet ensemble défensif qu'une porte, mais elle mérite les honneurs d'une description un peu étendue. Nous l'empruntons, ainsi que celle de l'église, aux excellentes notes de M. Vincent Durand.



La porte de Sauvain  
(cliché Marcel Roinat, 1950)

"Cette porte donne accès à un passage conduisant de la place publique à l'église. Elle est à cintre légèrement brisé et s'ouvre dans une tour carrée dont la façade est construite en matériaux de grand appareil. Au-dessus de la porte, un grand cartouche quadrilobé inscrit dans un cercle, puis dans un carré, contenait un écusson rapporté qui a disparu. Plus haut encore, une étroite fenêtre divisée par un meneau horizontal. Il est possible que la tour ait été plus élevée à l'origine. L'arcade percée, dans la muraille postérieure de la tour, ne paraît pas avoir été munie d'une porte : on devait y

suppléer à l'occasion au moyen d'une cloison mobile en planches, ou même d'une simple tenture. L'espace ainsi délimité devait servir de corps de garde ; il était chauffé, à droite en entrant du dehors, par une grande cheminée demeurée intacte ; à gauche est une porte par où l'on gagne l'escalier qui mène à l'étage, près d'une embrasure à canon enfilant le fossé en ouest. Le sol du passage a été abaissé de 70 à 80 centimètres et les fondations de la porte ont été déchaussées d'autant. A gauche de celle-ci un piédestal en forme d'autel supporte une élégante croix en fer tordu dont les croisillons sont fleurdelisés et l'arbre maintenu en place par quatre étais aussi en fer tordu. Sur le montant de la porte, du même côté, est gravé un cadran solaire portant l'inscription suivante :

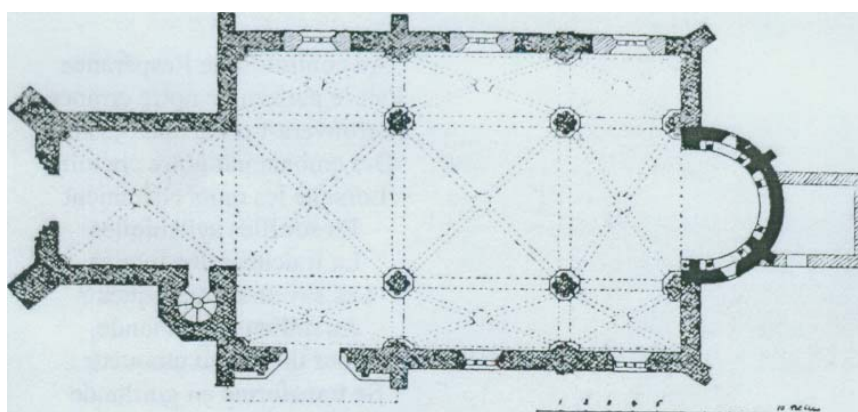
1619  
F.P.M.I.  
MATHON PBRE (TH *llés*)  
(1619. *Fait par moi I. Mathon, prebstre*)

"Le style de la porte accuse le XV<sup>e</sup> siècle : on pourrait même être tenté de la rajeunir. Mais il paraît certain que Sauvain était fortifié dès 1390. Cela résulte de divers passages du terrier *Pererii* au profit de Pierre Vernin et Denis Sourd, aux archives de la Diana...

"En quoi consistait cette enceinte ? On a pensé qu'il s'agissait d'un simple fossé dont les traces sont restées très visibles, avec palissade en arrière, palissade pour laquelle les forêts du pays auraient fourni d'abondants matériaux. Mais il peut sembler extraordinaire qu'on ait construit avec autant de luxe un portail en maçonnerie pour une vulgaire enceinte terrassée. Enfin, les termes d'une liève de Cousan de l'an 1603, qui font allusion à certaine redevance pour des fenêtres et une conduite d'eau à Sauvain, laissent croire qu'il est question d'ouvertures pratiquées pour le service d'un immeuble adossé intérieurement à un rempart en maçonnerie : on trouve de fréquents exemples de concessions de ce genre à l'époque où les fortifications des bourgs clos commencèrent à être considérées comme de peu d'utilité. Nous estimons donc qu'il y aurait lieu de rechercher attentivement à Sauvain les vestiges qui pourraient encore y subsister d'un véritable mur de clôture. Il ne faut pas oublier que ces vieilles enceintes n'ont pas toutes péri de vétusté mais que plusieurs ont été systématiquement démolies, à la grande satisfaction des habitants tourmentés par les gens de guerre et les partisans qui s'y cantonnaient comme dans un repaire. Il est rare toutefois que la destruction ait été complète.

"L'église de Sauvain, dans son état actuel, se compose d'une travée de clocher précédant trois nefs de trois travées chacune et d'une abside semi-circulaire. Mais cet ensemble est formé de parties d'âge inégal que nous allons examiner séparément en commençant par les plus anciennes et tâchant de reconstituer le plan de l'édifice aux différentes époques de son existence.

"L'abside, qui accuse le XII<sup>e</sup> siècle, est la partie la plus ancienne. Elle est ajourée de trois fenêtres à plein cintre dont les archivoltes sont côtoyées extérieurement par un cordon de billettes qui fait retour horizontalement et court sur le nu du mur en épousant la saillie des contreforts ; la corniche est supportée par des corbeaux sculptés.



PLAN DE L'EGLISE DE SAUVAIN

A l'intérieur, un haut stylobate reçoit la base de deux élégantes colonnettes, au fût conique, sur lesquelles retombe l'arc triomphal, et de six autres colonnettes plus courtes et coniques aussi, qui cantonnent les fenêtres. Les bases dérivent de la base attique ; l'astragale des chapiteaux est double et ceux-ci sont décorés de feuillages ; ils supportent une corniche qui marque la naissance d'une voûte en cul de four.

"En avant de cette abside d'une belle architecture et d'une construction soignée, on peut supposer qu'il existait une travée de chœur, correspondant probablement à la dernière travée de l'édifice actuel, qui est plus courte que les autres, et une nef unique, voûtée ou non.

"Quoi qu'il en soit, à une époque voisine de 1500, probablement en 1502, date gravée sur la porte de l'escalier de la tour, on entreprit la construction du clocher et des trois nefs que l'on voit aujourd'hui, mais eu leur donnant, ce semble, deux travées seulement et conservant la travée de chœur romane. L'édifice ainsi transformé présente un plan qui paraît avoir joui alors d'une certaine faveur, c'est celui de Saint-Bonnet-le-Courreau, de Saint-Sixte, d'Essertines, de Châtelneuf : une vaste salle carrée divisée par deux seuls points d'appui, avec travée de clocher et sanctuaire faisant, respectivement saillie à l'ouest et à l'est.

"Le clocher construit, nous l'avons dit, en 1502, est une haute tour carrée, du type des clochers foréziens, à contreforts d'angle en façade et un seul étage de huit fenêtres accouplées deux à deux sur une salle voûtée destinée aux sonneurs (la grosse cloche de Sauvain, datée de 1620, a été fondue par un Mosnier de Viverols). A l'angle sud-est, une tourelle engagée, à cinq pans, contient l'escalier ; elle est coiffée d'un toit conique en pierre. Un portail de dimensions médiocres, à voussures multiples, archivolte en accolade, pilastres et pinacles latéraux, s'ouvre à l'ouest, en faible retraite sous une arcade surbaissée dont la présence peut donner l'idée d'un remaniement, le portail aurait été percé ou agrandi après coup. Nous ne pensons pas, en effet, que cette arcade ait jamais été destinée à être ouverte. La forme aplatie et les faibles dimensions de ses claveaux sont mal appropriées à la charge considérable qu'elle eût été appelée à soutenir.

"Un second portail, d'une ordonnance analogue, mais plus beau et plus remarquable, s'ouvre dans le mur méridional de la première travée de droite. Il ressemble beaucoup à celui de Saint-Bonnet-le-Courreau, si ce n'est qu'il était originellement divisé par un trumeau et qu'il ne possède pas de dais-socles dans ses voussures. Ces dernières sont d'ailleurs d'un profil vigoureux et donnent lieu à de beaux effets de lumière. Des bancs de pierre, selon un usage très répandu, règnent de chaque côté de la muraille et dans l'embrasure. Un toit à une seule pente, soutenu par deux robustes consoles à trois ressauts engagées dans les contreforts latéraux tient lieu de la galinière habituelle : cet agencement est d'un grand caractère.

"L'intérieur, un peu bas, un peu sombre, n'est pourtant pas de mauvaises proportions et l'air y circule bien. Les piliers sont formés d'un faisceau de quatre grosses et de quatre petites colonnes aux bases prismatiques se dégageant d'un socle octogone commun ; ils n'ont pas de chapiteaux. Les membres de la voûte ont les profils du temps.

"L'église de Sauvain, telle que les travaux de la fin du XV<sup>e</sup> ou du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle l'avaient faite, parut au bout d'un certain temps trop petite. Elle fut alors agrandie par l'adjonction, à l'est de chacun des deux collatéraux, d'une travée qui fut mise en communication avec la travée de chœur romane dont nous avons supposé l'existence et qui fut reconstruite. Cet allongement, dans lequel on a suivi le style des autres travées, semble prouvé par des arrachements de contreforts, d'angle probablement, qu'on observe à l'extérieur au droit, du deuxième pilier et aussi par la structure de l'arc doubleau correspondant du collatéral, laquelle dénote l'existence antérieure d'un mur plein dans lequel il aurait été percé.

"Une addition plus moderne encore et de tous points déplorable est celle d'une sacristie appliquée à l'abside, dont la fenêtre centrale a été aveuglée à cette occasion. Enfin, depuis quelques années seulement, des fenêtres neuves ont été ouvertes dans les deux premières travées du collatéral nord.

"Peu de détails d'ornementation sont à relever. La clef de voûte de la seconde travée du collatéral sud porte un écusson chargé de *trois clefs mises en fasces l'une sur l'autre*. A la clef de voûte de la dernière travée de la grande nef, un autre écusson porte *trois billettes rangées en fasces et surmontées de la lettre A*.

"Parmi les objets du culte qui décorent l'église de Sauvain, nous croyons devoir signaler deux très beaux bras de bois sculptés qui soutiennent des cierges de part et d'autre de l'entrée de l'abside et, dans la sacristie, une croix processionnelle du XVI<sup>e</sup> siècle, avec scions saillants dont les bouts sont traversés par des clous la fixant sur une âme de bois ; elle est séparée de la douille par une boule garnie de cabochons en losange, vides aujourd'hui, mais qui ont dû contenir des émaux, ou même des reliques ; les extrémités des croisillons étaient également ornées de boules, malheureusement réduites aujourd'hui à une seule, encore est-elle fort endommagée. Au centre est un Christ du temps, et sur l'autre face, une Vierge plus moderne : les médaillons qui accompagnent ces figures ne nous paraissent pas non plus avoir appartenu à la composition primitive. En somme, ce morceau d'orfèvrerie est intéressant et présente assez de valeur pour mériter d'être restauré convenablement.

"Mais le morceau capital du mobilier de l'église est l'autel majeur, en bois sculpté et doré, du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est un exemple très curieux, très bien conservé, d'un genre d'autels d'une ordonnance fort distincte de celle des retables à colonnes torses, niches, statuettes et opulente ornementation sculptée, en honneur cinquante ans plus tôt.

Celui-ci possède un tombeau profilé en talon, anglé de palmettes, orné à son centre d'un grand cartouche et à ses parties supérieure et inférieure de rangs de gros godrons plats et de larges cartouches ovales remplis par des rosaces. Le gradin est double. Le plus bas porte sur sa face une suite de cadres de style rocaille qui contiennent autant de petits miroirs ; l'autre a pour tout ornement des palmettes d'angles, et il est percé, au niveau du gradin inférieur, de petites ouvertures semi-circulaires destinées sans doute à aérer la charpente. Le tabernacle se profile en console à droite et à gauche. Le tout est surmonté d'une niche d'exposition mobile qui s'élargit en s'arrondissant à sa partie supérieure. Il existait, il y a quelques années, un autel analogue à Saint-Just-en-Bas, et un autre, mais assez misérable, à Jeansagnères. Il est à désirer que celui de Sauvain, convenablement restauré au besoin, demeure comme un terme, et non l'un des moins intéressants, de cette série d'autels de bois sculpté qui commence avec celui de la chapelle Saint-Roch à Palognieu, pour finir à celui de Saint-Priest-la-Vestre, série dans laquelle il paraît prendre place immédiatement auprès de l'autel de Saint-Sixte."

La piscine des fonts baptismaux repose sur une plate-tombe en calcaire, que nous croyons avoir appartenu à un personnage de marque ; malheureusement l'effigie est presque complètement effacée et on ne peut lire, de l'inscription, en caractères du XV<sup>e</sup> siècle, que quelques mots insignifiants.

"Les almanachs de Lyon de 1758 et de 1760 relatent un phénomène naturel qui se produit en temps d'orage sur le clocher de Sauvain. La croix de fer qui surmonte le toit et celle placée sur la tourelle contenant l'escalier y paraissent la nuit porter des étoiles lumineuses, parfois au nombre de dix ou douze. Mathon de la Cour, auteur des notes de l'almanach de 1760, atteste la vérité de ce fait et l'attribue avec raison à l'électricité. Son témoignage mérite la plus grande confiance, car il était originaire de Sauvain dont il devint plus tard le seigneur. On sait que l'écoulement spontané de l'électricité par les pointes métalliques, les rochers et même le corps humain, a été souvent observé sur les hautes montagnes. Le clocher de Sauvain fut frappé de la foudre en 1611 et les archives de la sacristie conservent un très curieux récit de cet accident, fait par le curé de la paroisse, qui faillit être tué.

"Les mêmes archives contiennent plusieurs autres documents intéressants parmi lesquels il importe de noter des actes de mariage religieux remontant à l'époque de la Révolution et que j'appellerai sous seing privé, car ils ont pour objet de constater l'engagement mutuel d'époux qui, ne pouvant faire bénir leur mariage par un prêtre en communion avec l'autorité légitime et ne voulant pas recourir au ministère d'un intrus, déclarent s'unir indissolublement selon l'esprit de l'Eglise."

On n'a pas de preuves certaines de l'existence d'un ancien château seigneurial à Sauvain, bien que l'on ait prétendu qu'il y en avait un en matin de l'église qui primitivement aurait été sa chapelle.

Le château actuel est un bâtiment fort remanié ou même reconstruit à la moderne, mais qui conserve une grosse tour d'âge incertain et une porte de cour qui rappelle le style du temps de Louis XIII. Le site, en midi du bourg et hors de son enceinte, est fort agréable ; ce manoir appartient aujourd'hui à M. Lépine, préfet de police.



**Le château de Sauvain**  
(carte postale ancienne, coll. G. Adilon)



La seigneurie de Sauvain, d'abord unie pendant de longs siècles à la baronnie de Cousan, passa en 1657, en toute justice, des mains de Louis de Saint-Priest en celles de Jean de Luzy de Pélissac dont un des héritiers, Louis de Luzy, la revendit en 1772 aux Mathon de Sauvain et de la Cour qui la conservèrent jusqu'à la Révolution.

Le territoire de la paroisse de Sauvain ne dépendait pas exclusivement de la seigneurie du lieu : outre plusieurs rentes nobles relevant de la cure de Sauvain et du chapitre de Notre-Dame de Montbrison, il y avait plusieurs petits fiefs : *Renat*, dont on ne signale qu'un acte de foi et hommage et *Montherboux*.

Le château de Montherboux (*de mons herbosus*), au nord-est de Sauvain, était peut-être le plus élevé de Forez : il se trouvait en effet à l'altitude de plus de 1 200 mètres. On en montre l'emplacement dans un jardin, à cent mètres au nord du hameau de *la Brosse*. C'était une maison forte de peu d'importance superficielle ; elle était bâtie sur un ressaut de terrain aux bords assez escarpés : le côté qui le rattachait à la montagne aurait été, paraît-il, défendu par une douve profonde. On prétend que ce château a remplacé une construction plus ancienne située sur une éminence voisine.

La seigneurie de Montherboux appartient d'abord aux Rochefort et passa successivement par alliance, donation ou vente, aux Lavieu-Sennectaire (1470), aux d'Augerolles (1478-1506), aux Paulat (1580), aux Châtillon (1622-1674), aux Camus d'Yvours (1715), puis enfin aux Chalmazel en 1744.

## Foires et théâtre de Sauvain

Nous empruntons ce qui suit aux notes de M. Vincent Durand :

"Par lettres de juin 1360, aux archives de Chalain-d'Uzore, Louis II, duc de Bourbon, lieutenant du roi et du régent du royaume aux pays et ressorts d'Auvergne, Berry et Mâconnais, accorda au seigneur de Cousan l'établissement de deux foires à Sauvain, les jours de la Notre-Dame de mars et de la Notre-Dame de septembre ; et le 2 octobre de la même année le lieutenant du châtelain royal de Saint-Symphorien-le-Château délivra une commission pour l'exécution de ces lettres, qui sont datées d'Aigueperse.

"A l'occasion des foires de Sauvain les officiers de Cousan s'y transportaient pour garder la foire. Le seigneur y percevait un droit de leyde, et fournissait, moyennant redevance, des bancs aux étalagistes. Un audancier de Cousan, de l'an 1468 aux archives de la Diana, mentionne (f° 147 verso) des poursuites dirigées contre un nommé Antoine Ferrand, de Sauvain, pour avoir un jour de foire laissé entreposée une grande quantité de bois sur la place publique précédant la porte du château...

"La rigueur du climat de Sauvain rendait fort précaire la tenue de la foire du 25 mars. Aussi fut-elle transférée de bonne heure au lundi de Quasimodo ; encore était-elle parfois contrariée par le temps. Ainsi un compte de Georges Chassain, curé et receveur de Cousan, de l'an 1491, nous apprend que l'année précédente, la leyde de la foire de Quasimodo ne produisit que six deniers, sans plus, « par le mal temps des pluies de neges. »

"La foire de septembre se tenait dans des conditions plus favorables. Elle était fixée au 9 septembre, c'est-à-dire au lendemain de la Nativité, fête patronale de Sauvain, et cette circonstance, qui n'avait pas dû être étrangère au choix du jour, contribuait sans doute à augmenter l'affluence des étrangers. On voit, par l'audancier de 1468, qu'on y donnait des représentations théâtrales dans une enceinte temporaire construite exprès...

"Que jouait-on sur ce théâtre ? des mystères probablement. Quoi qu'il en soit, des divertissements d'un caractère plus profane s'ajoutaient à celui du spectacle, et l'on dansait sous l'orme de la place publique...

[Extrait du *Bulletin de la Diana*, tome 7, 1893-1894]

# Une seigneurie oubliée : Montherboux à Sauvain

Montherboux était une seigneurie située sur le territoire de l'actuelle commune de Sauvain, dans les monts du Forez. Nul village, ou hameau ne semble avoir jamais porté le nom de Montherboux. Seule une colline d'une altitude de 1 279 mètres apparaît sous ce nom sur les cartes. Ambroise Jacquet dans ses carnets <sup>1</sup> dit avoir vu un terrier où il était mentionné *Podium de Monterboux* (puy de Monterboux).

De toute évidence, le nom de Montherboux trouverait son origine dans la qualité des pâturages présents sur le territoire de cette seigneurie (le mont herbeux).

Au cours des siècles, ce toponyme subit des transformations <sup>2</sup>. En 1400, le terrier Perreri, mentionne *dominus Montisherbossi* (Fo 103). Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le vocable subit une altération et on trouve, alors mentionné, *Montarboux* <sup>3</sup>.

## Montherboux : une seigneurie

Sous l'Ancien Régime, une seigneurie était un territoire, ou un ensemble de territoires, sur lequel s'exerçait la propriété éminente d'un seigneur, noble ou roturier. Le seigneur percevait sur ces terres des droits. La seigneurie était également une base juridictionnelle du découpage de la France moderne.

La première mention d'une seigneurie à Montherboux, pour sa part, date de 1375 : *domini de Montherboux* <sup>4</sup>.

On notera qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, une seigneurie existait également dans la vallée voisine de Chorsin. Il semble que la famille de Chorsin se soit éteinte dès le XIV<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup>. Le territoire de cette seigneurie de Chorsin fut alors, sans doute, absorbé par les seigneuries voisines et en particulier celle de Montherboux. Au XVII<sup>e</sup> siècle, d'ailleurs, la vallée de Chorsin semble dépendre de la seigneurie de Montherboux. En effet, un *abénévis* de 1663 mentionne *le bois ou tènement appelé de Chorsain despandanc deladite seigneurie de Montherboux*. La seigneurie de Montherboux s'étendait également sur les hautes chaumes puisqu'un acte <sup>6</sup> précise *la montaigne du seigneur de montarboux appelé Colleygny* <sup>7</sup>.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle la puissante famille de Rochefort semble liée à ces terres. Selon Ambroise Jacquet, Pierre de Rochefort tient cette seigneurie en 1333. A cette date, il aurait autorisé Jean Marcou, père et fils, à faire pacager leurs bestiaux dans la montagne de *Cologny*. En 1334, Henri de Rochefort <sup>8</sup> s'intitule seigneur de Montherboux dans son testament. Il aurait reçu ces terres de son aïeul Girard de Rochefort <sup>9</sup>.

De 1424 à 1459, cette seigneurie est aux mains de Jean de Lavieu <sup>10</sup>.

De 1496 à 1533, elle est tenue par Dauphin d'Augerolle.

Dès 1557, d'après les notes d'Ambroise Jacquet, *Noble homme Jacques de Paulat, escuyer*, est seigneur de Montherboux. Il était seigneur de Montherboux et de Palognieux [*sic*], conseiller du roi et contrôleur de l'élection de Forez <sup>11</sup>. Celui-ci devait tester le 8 juin 1592. Son testament stipule, entre autre, que la jouissance de ses terres de Montherboux était donnée à Sybille de Châtillon sa femme "bien aimée" <sup>12</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives de la Diana (Montbrison).

<sup>2</sup> Nous choisirons arbitrairement ici, sauf lorsque nous citerons des documents, d'employer l'orthographe suivante : *Montherboux*.

<sup>3</sup> Terrier Deschamps F<sup>o</sup> 97 vo.

<sup>4</sup> Dufour J. : *Dictionnaire topographique du Forez*, Mâcon, 1946.

<sup>5</sup> E. Perroy : *Les familles nobles du Forez au XIII<sup>e</sup> siècle*. C. E. F. - la Diana (1976), p. 237-239.

<sup>6</sup> Vente Mahon/ Gorou du 05/08/1668. Maître Desmier. Fonds des notaires de la Diana.

<sup>7</sup> Aujourd'hui Colleigne.

<sup>8</sup> Il est chanoine de Lyon dès 1306, gouverneur des fils du comte Jean en 1322-1323, chanoine de Montbrison et doyen de Lyon.

<sup>9</sup> Perroy E. : *Les familles nobles du Forez*, p. 699.

<sup>10</sup> Jean de Lavieu : fils cadet d'Édouard de Lavieu, il fut pourvu d'Ecotay et de la moitié de Rochefort (dont Montherboux) acquêts récents de ses auteurs (Cf. E. Perroy, *op. cit.*, tome 1, p. 444).

<sup>11</sup> *Bulletin de la Diana* n° 2 (novembre 1883-février 1884), p. 356.

<sup>12</sup> M. Bourlier : "Étude sur l'origine de la maison dite de François I<sup>er</sup> place Boivin à Saint Etienne", *Bulletin de la Diana*, tome LXII n° 4, p. 368, quatrième trimestre 2003.

De 1597 à 1642 Balthazard de Châtillon est, selon Ambroise Jacquet, seigneur de Montherboux. Celui-ci était aussi sieur du Solleillant (château situé dans la paroisse de Verrières). Les armoiries de la famille de Châtillon étaient : *D'azur au lion d'or, à la bande de gueules chargée de trois croissants d'argent.*

Dès 1643, Annet de Châtillon (mort avant 1677) fut seigneur de Montherboux et au moins jusqu'en 1668. Annet de Châtillon était le fils de Balthazard de Châtillon.

En 1677 messire Claude de Camus, chevalier et seigneur de Boën, est seigneur de *Montarbourg pallonieux chorignieu et autres plasses* en qualité de *mary et maytre des biens de dame anne Jaquelline de Chastillon* fille unique de feu Annet de Chastillon<sup>13</sup>. Il détient ce bien depuis 1673<sup>14</sup>.

Plusieurs documents font référence à divers officiers seigneuriaux exerçant leurs fonctions dans la mouvance de la seigneurie de Montherboux. Ambroise Jacquet, dans ses notes manuscrites se référant aux registres paroissiaux de Sauvain, mentionne un document de 1549 qui indique l'existence de *Jehan Colloingny, notaire royal, lieutenant de la terre et juridiction de Montherboux* et à un acte stipulant que *Baltazar fils de Me Jehan Brossy procureur d'office de Monterboux et de Claudine Goroz ses pere et mere a esté baptisé ce vingtroisième 7bre 1631*<sup>15</sup>. Les membres de la robe locale nous sont mieux connus pour la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

De 1663<sup>16</sup> à 1669, André Mathon est signalé comme *procureur d'office de Montarbourg*<sup>17</sup>.

En 1665, on trouve mention de *M[essij][e] Jean Valezy chastellain de monterboux procureur du roy chastelneuf* qui afferme à Pierre Couturier et Annet Faure son parsonnier son domaine appelé de Mervillon<sup>18</sup>.

En 1680, Balthazard Desmier est *greffier de Montherboux*<sup>19</sup>.

De 1717 à 1722, selon Ambroise Jacquet<sup>20</sup>, Gilbert de Camus serait seigneur de Montherboux.

En 1744, la seigneurie de Montherboux était acquise par Louis II de Talaru-Chalmazel. Dès lors, les *Almanach du Lyonnais Forez Beaujolais* indiquent que les officiers sont les mêmes qu'à Chalmazel.

En 1780, cette seigneurie devait être une nouvelle fois vendue. Elle retombait alors dans le giron des seigneurs de Boën<sup>21</sup>.

## Montherboux : une communauté d'habitants

Jusqu'à la Révolution française le nom de Montherboux était également attaché à une parcelle fiscale et à une communauté d'habitants de la paroisse de Sauvain.

La communauté d'habitants, ou parcelle fiscale, voit son existence attestée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et devait perdurer jusqu'en 1789. Celle-ci servait de cadre à la perception des impositions royales (et de la taille en particulier). On comptait environ 40 000 communautés d'habitants dans le royaume de France qui avaient des étendues territoriales plus ou moins variables même à l'intérieur d'une même province.

La paroisse de Sauvain était découpée en deux circonscriptions fiscales et communautés d'habitants, ou *parcelles*, celle de Sauvain et celle de Montherboux. Les habitants de ces deux parcelles pouvaient être amenés à se rassembler et à s'exprimer d'une voix commune dans des affaires ayant trait à la vie paroissiale, comme, par exemple

---

<sup>13</sup> Fonds Desmier 1677.

<sup>14</sup> *Bulletin de la Diana*, n° 15 (octobre-décembre 1906), p. 169.

<sup>15</sup> Jacquet, *op. cit.*, le parrain de celui-ci aurait été *Baltazard de Chastillon seigneur de Montherboux et Pallognieu et sa marraine Demoiselle Anne fille dudit sieur de Montherboux.*

<sup>16</sup> Abénévis de 18 avril 1663 passé devant maître Desmier, fonds des notaires de la Diana.

<sup>17</sup> S. Prajalas : "Les dîmes de Sauvain en 1669", *Village de Forez*, n° 85-86, avril 2001.

<sup>18</sup> Fonds Desmier 1665.

<sup>19</sup> Fonds Desmier vente Devaux-Papon (S. Prajalas : "Saint-Georges-en-Couzan. Notes et documents", numéro spécial de *Village de Forez*, 2001).

<sup>20</sup> *Op. cit.*

<sup>21</sup> *Bulletin de la Diana* n° 15 (octobre-décembre 1906), p. 169.

lors du différend qui opposa, en 1725, deux prêtres de Sauvain Antoine Mathon et Jean Baptiste Duculti <sup>22</sup>.

La parcelle de Montherboux comprenait les *villages* (nous dirions aujourd'hui hameaux) de Boibieu, La Roue, Goutteclaire, La Terrasse, Les Champas, La Bonnanche, Le Gourre et certaines maisons de Dizangue et du Mas (les autres maisons de ces deux derniers hameaux, relevant de la parcelle de Sauvain).

Cette parcelle s'étendait sur environ deux tiers du territoire de la paroisse de Sauvain et comprenait en particulier les vastes pâturages recouvrant la partie haute des monts du Forez (secteur de nos jours connu sous la dénomination de *hautes chaumes*). L'*Almanach du Lyonnais, Forez et Beaujolais* de 1756 précise : *c'est dans la seigneurie de Montherboux que se trouve la fameuse montagne appelée de Pierre surautte renommée par sa hauteur prodigieuse, par la bonne qualité des fromages <sup>23</sup> qui sy font et par les simples qui y abondent et qui l'on fait appeler par les herboristes Montherboux*. La montagne de Colleigne et des Faux est mentionnée en 1687, comme étant en totale justice (haute, moyenne et basse) de Montherboux, sauf le Jas de Renat appartenant à la justice du seigneur de Couzan <sup>24</sup>.

En 1789, lors de la rédaction du cahier de doléances, la parcelle de Montherboux comptait soixante-trois feux. La communauté de la parcelle était réunie *dans la maison de Mathieu Roux, greffier de la ditte comunoté*. Le 2 mars, il y avait quarante-cinq comparants (dont seuls huit signèrent) parmi lesquels deux veuves, pour la rédaction de ce cahier de doléances. Il s'agissait de : *Jean Marie Duchamps, Joseph Barelle, André Chazelle, Joseph Dubost, Jean Mathon, Jean Baptiste Cin <sup>25</sup>, Pierre Bouchet, Jean Berlande, Claude Barel, Jacques Peyron, Etienne Brosse, Laurent Reynaud, Pierre Pelisson, Benoît Moulin, Jean Vial, Mathieu Vial, autre Mathieu Vial, Pierre Goutte, Jean Etis, Jean Roux, Claude Moullin, Jean Roche, Simon Berlaude <sup>26</sup>, Mathieu Massacrier, Claude Peitre, Jean Baptiste Paitre, Jean Orizet, Antoine Baroux, Antoine Rizaut <sup>27</sup>, Jean Simon, Jean Masson, Jean Baptiste Couturier, Jean Grossat, la veuve de Pierre Verdier, Antoine Poyet, Mathieu Masson, Jean Baptiste Simon, Jean Forestier <sup>28</sup>*.

## Montherboux et son château

Y eut-il un jour un château de Montherboux ?

Ambroise Jacquet pensait qu'en 1549, la cour de Montherboux était itinérante puisqu'un acte précisait que celle-ci tint une assemblée *au lieu du Mas, terre et juridiction de Montherboux*.

D'après ce même auteur, il semble bien qu'il ait existé un château de Montherboux (celui-ci n'avait sans doute rien à voir avec ses voisins de Chalmazel et de Couzan dans son aspect, sans doute s'agissait-il plutôt d'une maison forte). Ambroise Jacquet rapporte un document confirmant l'existence de ce château. Il s'agissait d'une reconnaissance de cens et servis de 1745 faite par Jean Mathon Brossi et son gendre Jean Baptiste Roue du lieu de la Brosse pour le seigneur de Chalmazel. Ce texte mentionnait *... un autre jardin appelé le châtel et une terre de la contenue de quatre cartonnées appelée les murs dans laquelle terre et jardin fut anciennement le château de Montherboux...* Ambroise Jacquet qui s'était rendu sur les lieux avait constaté, qu'en 1843, on pouvait encore observer l'emplacement des fossés du château et qu'il existait des débris de murs de forme circulaire qui semblaient appartenir à une tour. Il concluait que le château de Montherboux et ses cours auraient eu une circonférence d'environ deux cent soixante pas et qu'il aurait pu être détruit au moment des guerres de la Ligue, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

En 1884, suite à une question de monsieur Testenoire-Lafayette qui demandait où se trouvait le château de Montherboux, Vincent Durand précisait que celui-ci était *bâti sur un ressaut étroit de la montagne du même nom, à une centaine de mètres au nord du hameau de la Brosse, commune de Sauvain. Il est complètement détruit et son emplacement est occupé par un jardin <sup>29</sup>*. Il ajoutait : *Nous avons vu, dans un lot de papiers de famille provenant du Mas*

---

<sup>22</sup> S. Prajalas : "Tempête dans un bénitier", *Généalogie et Histoire*, n° 110, 2<sup>e</sup> trimestre 2002.

<sup>23</sup> S. Prajalas : "Aspects de la vie sur les hautes chaumes du Forez au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Bulletin de la Diana*, 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

<sup>24</sup> Ambroise Jacquet, *op. cit.*

<sup>25</sup> Plus vraisemblablement Coing.

<sup>26</sup> Plus vraisemblablement Berlande.

<sup>27</sup> Plus vraisemblablement Rizand.

<sup>28</sup> Renseignements tirés de : *Cahiers de doléances de la province de Forez*, d' E. Fournial et J. P. Gutton (1974).

<sup>29</sup> *Bulletin de la Diana* n° 2 (novembre 1883 – février 1884), p. 357.

de Mervillon, commune de Sauvain, le billet suivant : « Mettre Jasque Vignal, vous donnerés cinq cens tuilles à Antoine Barrou de la Roue, de mon chatteaux, et vous me chercherés six boisseaux d'avoine pour quand je monteray a Montarbous. A Montbrison, ce 13 aoust 1712. CAMUS D'IVOURE ». Un autre billet du 22 septembre suivant prescrit la livraison de 400 tuilles à André Roux et Joseph Vincent, à charge d'en rendre pareil nombre à réquisition. L'œuvre de destruction était consommée en 1745...

Que reste-t-il aujourd'hui de la seigneurie de Montherboux ?

Bien évidemment la colline éponyme est toujours présente à Sauvain. Les cartes actuelles de l'I.G.N. orthographient le toponyme de la façon suivante : *Montarbout*. Signe, sans doute, des conséquences de l'exode rural du XX<sup>e</sup> siècle, ce ne sont plus des pâturages que l'on trouve en majorité sur les pentes est et nord de cette colline, mais des forêts de conifères.

La Révolution française, en transformant le cadre administratif de la France a fait disparaître la parcelle et la communauté d'habitants de Montherboux qui ont été fondues dans la commune de Sauvain.

Après une visite sur le terrain, il semble que de nos jours il ne reste plus de traces du château de Montherboux, qui paraît avoir été détruit déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des recherches archéologiques pourraient, très vraisemblablement, permettre de retrouver des vestiges (soubassements de murs, tuiles, objets archéologiques divers...).

Aujourd'hui, donc, seuls quelques documents anciens semblent pouvoir rappeler le souvenir de la seigneurie de Montherboux, de sa communauté d'habitants et de son château.

Stéphane Prajalas

**(Village de Forez, n° 100, octobre 2004)**

## Les bourgs fortifiés de la haute vallée du Lignon



La porte fortifiée de Sauvain au début du XX<sup>e</sup> siècle.  
Carte postale (collection de l'auteur) ©

La fin du Moyen Age coïncida avec les derniers soubresauts de la *Guerre de Cent ans*. Face aux bandes de « tard-venus » qui sillonnaient le pays et à l'action limitée de l'ost (armée royale), les points les plus reculés de la France de l'époque se sentirent obligés de se protéger derrière des systèmes fortifiés plus ou moins développés et efficaces.

Peu de traces des fortifications qui enserraient jadis les bourgs de la haute vallée du Lignon subsistent de nos jours. Cependant, l'étude d'actes anciens et de rares vestiges archéologiques peuvent nous permettre de connaître un peu mieux cet aspect du passé forézien.

### La fortification des bourgs de la haute vallée du Lignon

On notera en premier lieu qu'à Chalmazel, où l'on trouvait un château seigneurial d'importance, il ne semble pas y avoir eu de murs de défense pour les maisons du village. La proximité de la forteresse en question ne justifiant sans doute pas l'érection de telles infrastructures protectrices.

Le cas de Sail-sous-Couzan est quelque peu spécifique. En effet, à l'époque qui nous intéresse, le site d'occupation humaine que nous connaissons de nos jours dans la vallée du Lignon était, sans nul conteste, de moindre importance, l'essentiel de la population semblant alors se concentrer aux pieds des murs de la forteresse de Couzan, à proximité de la chapelle Saint-Sernin <sup>30</sup> (qui était alors église paroissiale). Ces maisons devaient être protégées par un mur apparaissant dans les documents sous le terme de *vingtain* <sup>31</sup>. Dans un dénombrement de 1540, le seigneur de

<sup>30</sup> Saint Sernin ou saint Saturnin, martyr mort à Toulouse vers l'an 250, il aurait été le premier évêque de Toulouse.

<sup>31</sup> Dans son récent ouvrage *Les Hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Age. La seigneurie rurale face aux crises des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* (Publication de l'université de Saint-Etienne, 2006), Claude Colombet-Lasseigne donne la définition suivante : *Vingtain : taxe égale au vingtième des revenus, dévolue à la construction ou l'entretien du château.*

Couzan précise : *ay dans mad baronny environ six ou sept cens feuz estans de mad juridiction de Cousant, qui sont mes hommes subiectz à la réparation du vinteing et closture de mond chasteau de Cousant*<sup>32</sup>.

Des vestiges ou des mentions de fortifications sont avérés pour trois bourgs de la haute vallée du Lignon : Sauvain, Saint-Georges-en-Couzan et Saint-Just-en-Bas<sup>33</sup>.

D'après les éléments en notre possession, ces bourgs furent, vraisemblablement, fortifiés avant le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Un acte du 14 février 1448 mentionne la cession d'un emplacement de *trois brassées de long sur trois de large* situé dans l'enceinte de Sauvain au profit de divers habitants de Sauvain<sup>34</sup>. En 1892, Vincent Durand pensait que la porte fortifiée existant toujours à Sauvain datait du XV<sup>e</sup> siècle, mais précisait que Sauvain aurait été fortifié dès 1399 selon les informations données par le terrier *Pererii*<sup>35</sup>. En 1548, le bourg fortifié de Sauvain était mentionné dans les actes sous l'appellation de *fort de Saulvaing*<sup>36</sup>.

Par une lettre datée de mai 1457 (ou 1447 suivant les auteurs<sup>37</sup>), le duc de Bourbon, comte de Forez, accordait aux habitants de Saint-Georges-en-Couzan, qui venaient de fortifier leur bourg, la possibilité de prendre trente-huit feux de Saint-Georges-en-Couzan et Sauvain sur les deux cent trente destinés au guet et à la garde du château de Chatelneuf<sup>38</sup>. Un document de 1663, faisant référence à un acte du 9 avril 1458 parle d'*une maison située dans le fort du château dud st george*<sup>39</sup>. A cette date ce bourg semble donc déjà être fortifié.

## L'aspect des bourgs fortifiés

De rares vestiges ou documents nous permettent de connaître la physionomie que pouvaient avoir les bourgs fortifiés de la haute vallée du Lignon.

L'aspect général ramassé de ces bourgs, qui transparait au regard des plans cadastraux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, témoigne toujours du passé fortifié de ces modestes agglomérations groupées autour de leur église. L'emplacement des fortifications de jadis peut se percevoir par le positionnement des rues et des bâtiments donnant une forme circulaire à la partie des bourgs qui était jadis enserrée par ces enceintes de défense.

Les bourgs étaient ceints de murailles. Certains murs encore en place de nos jours dans des propriétés privées pourraient être des vestiges de ces anciennes fortifications. L'épaisseur de ces murs avoisine un mètre. Il est vraisemblable que ceux-ci ont pu, à des époques plus récentes, servir d'appui lors de la construction de bâtiments à usage d'habitation. Une étude archéologique approfondie des bâtiments pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse.

L'entrée dans les bourgs se faisait par des portes fortifiées dont un très bel exemple subsiste toujours de nos jours à Sauvain. L'étude de ce bâtiment permet de supposer qu'à l'origine le niveau du seuil à l'intérieur des fortifications était plus élevé que le niveau actuel de la rue. La démolition des bâtiments jouxtant la porte du côté sud à l'extérieur de l'enceinte en 2003 (avant la reconstruction d'un nouveau bâtiment où se trouve aujourd'hui une partie du musée la *Maison Sauvagnarde*) permit de constater que la base du bâtiment abritant cette porte était talutée sur son côté est. Une description de cette porte fortifiée a été publiée en 1892 suite à l'excursion annuelle de *la Diana*. Le compte rendu rédigé par T. Rochigneux dépeint, grâce aux notes de Vincent Durand, cette porte fortifiée avec les termes suivants : *Cette porte donne accès à un passage conduisant de la place publique à l'église. Elle est à cintre légèrement brisé et s'ouvre dans une tour carrée dont la façade est construite en matériaux de grand appareil. Au-dessus de la porte, un grand cartouche quadrilobé inscrit dans un cercle, puis dans un carré, contenait un écusson rapporté qui a disparu. Plus haut encore, une étroite fenêtre divisée par un meneau horizontal. Il est possible que la tour ait été plus élevée à l'origine. L'arcade percée dans la muraille postérieure de la tour ne paraît pas avoir été munie d'une porte : on devait y suppléer à l'occasion au moyen d'une cloison mobile en planches, ou même d'une simple tenture. L'espace ainsi délimité devait servir de corps de garde ; il était chauffé, à droite en entrant du dehors, par une grande cheminée demeurée intacte ; à gauche est une porte par où l'on gagne l'escalier qui mène à l'étage, près d'une embrasure à*

<sup>32</sup> *L'Ancien Forez*, tome 2, page 53.

<sup>33</sup> Le bourg de Saint-Bonnet-le-Courreau pour sa part ne fut, semble-t-il, jamais ceint de murailles.

<sup>34</sup> Document reçu par Pierre Boucher notaire royal, mentionné dans le *Bulletin de la Diana*, janvier-mars 1903.

<sup>35</sup> *Bulletin de la Diana*, tome 7, compte rendu de l'excursion de la Diana de 1892.

<sup>36</sup> *Ibidem*.

<sup>37</sup> Claude Colombet-Lasseigne : *Les hommes... op. cit.*

<sup>38</sup> ADL B 2071, terrier de Saint-Just-en-Chevalet, inventaire sommaire III, p.150, série 1F 42, cote 237.

<sup>39</sup> J. Barou, M. Perret et S. Viallard : "L'incendie de Saint-Georges-en-Couzan le 3 décembre 1758", *Village de Forez*, 1994.

canon enfilant le fossé en ouest. Le sol du passage a été abaissé de 70 à 80 centimètres et les fondations ont été déchaussées d'autant...<sup>40</sup>.

La présence d'une porte (sans que l'on puisse cependant dire si celle-ci ressemblait ou non à celle de Sauvain) est également attestée à Saint-Georges-en-Couzan. On trouve en effet mention d'un bâtiment d'habitation *situé dans le fort joignant la rue publique tendant de la porte du fort à l'église du lieu de matin, au rue publique à soir et bise*<sup>41</sup>.

Des tours semblent avoir été également présentes, sans que l'on puisse dire si leur nombre était important ou non. Le 28 octobre 1669, au bourg de Sauvain, une sommaire prise mentionne une maison appartenant à François Crozet habitant du lieu. Le bâtiment en question était alors connu sous l'appellation de *la tour du Merle* (celle-ci était *situé dans le chateau du Sauvain*).

On trouve également trace d'un bâtiment connu sous le nom de *la tour* à Saint-Georges-en-Couzan. Au XVIII<sup>e</sup> siècle le bâtiment se composait d'un rez-de-chaussée et de deux étages (ce qui permet de supposer que le bâtiment en question avait, au minimum, une dizaine de mètres de hauteur). Celui-ci se trouvait devant l'entrée principale de l'église<sup>42</sup>.

Bien que tardives, ces deux mentions semblent témoigner de l'ancienne fonction martiale des bâtiments en question, alors même que leur rôle défensif n'était plus de mise.

A l'extérieur des fortifications, on pouvait trouver des fossés. En 1701 un document fait mention d'une *saigne*<sup>43</sup> *située dans les fossés du Sauvain en très mauvais état sans clôture de haye ny muraille, sy ce n est un coing de murailles*<sup>44</sup>. Cet ancien fossé devait servir de « drain » (d'égout à ciel ouvert ?) puisque le document précise que la saigne *reçoit toutes eaux pluviales du Sauvain*.

En 1892, les traces de ces fossés étaient toujours qualifiées de *très visibles*<sup>45</sup>.

De nos jours, l'emplacement d'une partie de ces fossés semble toujours perceptible derrière le chœur de l'église paroissiale de ce village. Des bâtiments ont, vraisemblablement, été construits de part et d'autre des fossés en question.

## La fin des bourgs fortifiés

La fin du XVI<sup>e</sup> siècle semble avoir sonné le glas de l'existence des bourgs fortifiés dans la haute vallée du Lignon.

Les fortifications de Saint-Just-en-Bas et de Saint-Georges-en-Couzan auraient été démolies en 1596 par M. Bassel maçon de Chalmazel<sup>46</sup>.

Ces démolitions ne furent apparemment pas totales puisque *la tour* de Saint-Georges-en-Couzan, pour sa part, abritait *les petites écoles* de cette paroisse en 1758, date où une grande partie du bourg fut détruite par un incendie<sup>47</sup>.

A Sauvain, on ne trouve pas de mention de démolition des murs de défense. Mais on peut supposer qu'avec des temps plus calmes, des bâtiments à usage d'habitation ont pu venir s'accoler à l'ancien mur d'enceinte (on faisait ainsi l'économie de la construction d'un pan de mur). En 1893, le *Bulletin de la Diana* confirme cette possible réutilisation des murs de fortification (*Les termes d'une liève de Cousan de l'an 1603, qui font allusion à certaine redevance pour des fenêtres et une conduite d'eau à Sauvain, laissent à croire qu'il est question d'ouvertures pratiquées pour le service d'un immeuble adossé intérieurement à un rempart en maçonnerie : on trouve de fréquents exemples de concessions de ce genre à l'époque où les fortifications des bourgs clos commencèrent à être considérées comme de peu d'utilité. Nous estimons donc qu'il y aurait lieu de rechercher attentivement à Sauvain les vestiges qui pourraient encore y subsister d'un véritable mur de clôture*<sup>48</sup>). Cet usage peut également être confirmé par le fait qu'une partie des

---

<sup>40</sup> *Bulletin de la Diana, op. cit.*

<sup>41</sup> J. Barou, M. Perret et S. Viillard : *L'incendie...*, *op. cit.*

<sup>42</sup> *Ibidem.*

<sup>43</sup> Nom donné aux terrains humides ou marécageux.

<sup>44</sup> *Requête d'André Reynaud curé de Notre Dame de Sauvain contre Marguerite Michallon veuve de Georges Marchand et Jeanne Arnaud femme de Mathieu Subertat* (Acte passé devant le notaire royal Ducros le 3 août 1701, archives de la Diana).

<sup>45</sup> *Bulletin de la Diana, op. cit.*

<sup>46</sup> Informations citées dans les carnets de l'abbé Peyron (Archives de la Diana 1F 4236).

<sup>47</sup> J. Barou, M. Perret et S. Viillard : *L'incendie...* *op. cit.*

<sup>48</sup> *Bulletin de la Diana, op. cit.*



fortifications fut utilisée d'une façon civile comme on peut le constater dans un document de 1669 où la *tour du Merle* à Sauvain était une maison d'habitation.

A Saint-Georges-en-Couzan quelques vestiges de fortifications semblent avoir subsisté jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1850, T. Ogier <sup>49</sup> notait concernant les murs de fortifications de Saint-Georges-en-Couzan : *Ces murs sont depuis longtemps détruits quelques débris seulement existent au midi et permettent de juger de la position et de la grandeur de l'ancien village.* En 1876, le docteur Rimaud écrivait : *Quelques traces de fondations sont les seuls restes de l'enceinte que permit de construire en 1447 <sup>50</sup>, le comte de Forez. Quant au château, il fut rasé complètement en 1596 <sup>51</sup>.*

Rares sont donc les témoignages sur les bourgs fortifiés de la haute vallée du Lignon. Ce manque d'informations est d'autant plus dommageable que ces bourgs furent, semble-t-il, fortifiés à l'époque même où Guillaume Revel établissait son fameux *Armorial* présentant nombre de places fortes du Forez.

Dans ce recueil, pour la haute vallée du Lignon, seule la forteresse de Couzan est représentée.

Les fortifications de ces bourgs n'étaient-elles pas achevées ? Guillaume Revel ne les jugea-t-il pas dignes d'intérêt ? L'auteur n'a-t-il pas eu le temps de terminer son travail ? Des pages de cet *Armorial* ont-elles été perdues ? Guillaume Revel a-t-il renoncé à s'aventurer sur les chemins « sauvages » de la haute vallée du Lignon ? Le mystère reste entier.

Stéphane Prajalas

( Village de Forez, n° 106, octobre 2007)



Emplacement probable d'une partie des anciens fossés de Sauvain en janvier 2007.  
Des bâtiments furent construits de part et d'autre du fossé lui-même, en s'appuyant sur l'escarpe  
et la contre-escarpe. Photographie de l'auteur<sup>©</sup>

<sup>49</sup> T. Ogier : *La France par cantons et par communes*, 1850.

<sup>50</sup> On note ici une différence de dix ans avec le document précité note 8.

<sup>51</sup> Docteur Rimaud : *Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon*, 1876.

## Le clocher de l'église de Sauvain

Quel meilleur symbole de la vie communautaire de nos campagnes que le clocher qui, jadis, rythmait les ans, les saisons, les jours... et les vies.

Divers documents nous renseignent sur le clocher de l'église paroissiale de Sauvain et sur les cloches qu'il abritait au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### Le clocher

Le premier de ces documents <sup>52</sup>, sans date, décrit, tout d'abord, le clocher dans son aspect général. Nous apprenons que celui-ci *a 19 pieds de longueur et 18 pieds 4 pouces de largeur*, soit environ 6,156 m de long par 5,94 de large.

T. Rochigneux, dans le compte rendu de l'excursion effectuée par *la Diana* le 19 juillet 1892 <sup>53</sup>, écrit que ce clocher daterait de 1502. Les membres de la Diana avaient, durant leur excursion, observé cette date (rédigée de la façon suivante : *l an mil Vc et ii*) cachée derrière une boiserie sur la porte de l'escalier de la tour d'accès aux étages du clocher. En 2002, le clocher de Sauvain aurait donc fêté son demi-millénaire.



Le clocher de l'église de Sauvain, façade ouest

(cliché S. Prajalas avril 2007<sup>©</sup>)

En 1733, le clocher de Sauvain nécessitait des réparations importantes. Ces travaux se concrétisèrent par l'établissement d'un acte notarié (un *prix fait* <sup>54</sup>) entre le curé du lieu (Jean Baptiste Duculty <sup>55</sup>), le représentant de la paroisse (le *marguillier*, *George Marcoux*) et deux artisans : un *maître masson* (François Moutarde *du lieu de st meyssant province de la marche* <sup>56</sup>) et d'un maître charpentier (Pierre Couturier *du lieu de dizangou*). Les réparations à faire par le maître maçon concernaient la partie du mur du clocher *depuis l'arc supérieur au portique du côté de soir jusques au premier cordon qui est au dessus led arc dans toute la largeur dud clocher entre les deux arcs boutants qui sont aux deux angles et surtout dans la partie dud mur qui est sur la bize ou les pierres de taille qui sont en surface ont pris coup et fait ventre dehors*. François Moutarde devait retirer les pierres de taille qui composaient le premier cordon ainsi que les autres pierres de taille de la façade. Il devait se conformer *autant que faire se doit a l'état du mur intérieur pour le percer et le demolir a propos dans toute la partie ou se trouve la corruption y fera la massonnerie convenable avec grosses pierres et mortier fait a chaux et sable bien conditionnera ou il emploira des longues et plattes pierres qui puissent lier le corps de massonnerie dans toute son epaisseur et ensuite replacera la pierre de taille en son lieu bien artistement laquelle il garnira suffisamment de mortier et marrain ainsi qu'il conviendra*.

Les arcs-boutants et l'ensemble de cette face du clocher devait également être rejointoyés si nécessaire, *depuis les ouys et jusqu'au toit*. Le maçon devait aussi finir de *remailler* et *parbattre* le reste du mur du clocher du côté de *midy* (sud) *depuis de Rhés de chaussée jusques au couvert*, du côté de *bize* (nord) ainsi que *la tour qui renferme*

<sup>52</sup> Archives municipales de Sauvain.

<sup>53</sup> *Bulletin de la Diana*, tome VII.

<sup>54</sup> Acte passé devant le notaire Franchet de Montbrison (Archives de la Diana).

*lescallier du clocher tant en dedans qu'en dehors.* Pour ce travail le maçon devait recevoir la somme de 100 livres payable en deux termes (la première moitié à *mi œuvre* et la seconde à *fin d œuvre*). Les représentants de la paroisse de Sauvain étaient chargés de fournir à *l'entrepreneur les matériaux soit en pierres chaux et sable de même que les bois echafaux et autres engins convenables.*

Pour sa part, Pierre Couturier le charpentier devait *batir l'echafaux* <sup>57</sup> *dormant* ainsi que *l'echafaux volant*. Il devait, en outre, placer et monter ce dernier une fois de chaque côté du clocher. Il devait également réparer les bois *des ouïs dud clocher*. Les bois, cordages, clous et croches devaient lui être fournis. Pour cela le charpentier devait percevoir la somme de 50 livres à *mesure d'œuvre*. Les deux artisans devaient également mettre *bas le couvert qui est sur le porche a moins de dommage que faire se pourra et ensuite le rétabliront en son premier état*<sup>58</sup>.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ce clocher connut des phénomènes électrostatiques qui firent l'objet de plusieurs mentions dans *l'Almanach de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais*. *l'Almanach* de l'année 1760 rapporte ces phénomènes en ces termes : *On a parlé dans l'Almanach de l'année 1758 des especes d'étoiles qui paroissent autour des deux croix de fer placées l'une sur le clocher & l'autre sur un dôme de l'escalier. Ce fait est de notoriété publique : on commença à s'en apercevoir en 1715. La croix qui est sur le clocher a été reforgée en 1753, & ce phenomene a continué. Ces étoiles ne paroissent que la nuit & lorsqu'il fait des éclairs & des tonnerres : elles sont quelquefois au nombre de dix ou douze, d'autres fois au nombre de deux ou trois : on les a observées le 7 & 27 Août de l'année 1758. C'est sans doute à l'eletricité qu'on doit attribuer ce phenomene.*

## Les cloches

Plusieurs pièces d'archives nous permettent de connaître les cloches abritées au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le clocher de Sauvain. Le premier document cité au début de cette étude nous apprend également que l'on trouvait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, quatre cloches dans ce clocher et nous en donne les dimensions respectives :

*La grande cloche à de diamètre 4 pieds, 2 pouces moins trois lignes de hauteur en dedans 3 pi 3 pou 6 lig*<sup>59</sup>. Soit un diamètre d'environ 1,34 m et une hauteur intérieure avoisinant 1,797 m. Après calcul, on pourrait estimer son poids à 1 323 kg. T Rochigneux précise que *la grosse cloche de Sauvain, datée de 1620, a été fondue par Mosnier de Viverol*<sup>60</sup>.

*La 2 diam 3 pi 8 pou 9 lignes* soit environ 1,2 m. *Lauteur 2 pi 2 pou 6 lig* soit 1,52 m, son poids aurait avoisiné les 950 kg<sup>61</sup>.

Pour cette seconde cloche, nous possédons son « acte de naissance » et de bénédiction que nous reproduisons intégralement :

## Bénédiction de la seconde cloche

*L'an mil Sept cens cinquante un et le dixieme octobre pendant le jubilé de l'année sainte jour de dimanche à l'issue de vêpres, nous jean clair Bachelier en droits curé de Sauvain sousigné, en vertu de la permission qui nous a té accordé par mr de la Martinière chanoine de St nizier vicairé général de son*

<sup>55</sup> Concernant Jean Baptiste Duculty, curé de Sauvain, on se reportera aux articles suivants du même auteur : "Tempête dans un bénitier", *Généalogie et Histoire*, n° 110 (2<sup>e</sup> trimestre 2002) et "La fondation d'une école à Sauvain" en 1753, *Village de Forez*, n° 93-94 (avril 2003).

<sup>56</sup> La province de la Marche (actuel département de la Creuse), était la province d'origine de nombreux maçons itinérants qui chaque année (comme les scieurs de long foréziens) quittaient leur village pour aller travailler aux quatre coins du royaume. Certains de ces maçons s'installèrent et firent d'ailleurs souche dans la haute vallée du Lignon, tel François Charrière à Saint-Just-en-Bas (S. Prajalas : "Mise en possession de la cure de Saint-Georges-en-Couzan en 1749", *Village de Forez*, n° 102, octobre 2005).

<sup>57</sup> C'est-à-dire l'échafaudage.

<sup>58</sup> Cette clause laisse supposer que le porche de l'entrée de l'église de Sauvain du côté ouest était couvert d'un auvent, voire d'une *gallinière*.

<sup>59</sup> Dans la « métrologie » d'Ancien Régime le pied était équivalent à 32,4 cm (et valait douze pouces). Le pouce correspondait à 2,7 cm (et était égal à douze lignes). Pour sa part, une ligne voisinait les 0,22 cm.

<sup>60</sup> Une des cloches de l'église de Chalmazel avait été, elle aussi, fondue en 1611, par un membre de cette famille de fondeurs (S. Prajalas : "L'ancienne église de Chalmazel", *Village de Forez*, n° 83-84, octobre 2000).

<sup>61</sup> Afin d'estimer le poids d'une cloche à partir de ses dimensions, il convient de multiplier le diamètre au cube de la cloche par 550 (Nous remercions Edouard Crozier pour ces renseignements).

*Eminence Monseigneur le cardinal de tencin <sup>62</sup> archevêque et comte de Lyon primat de France, commendeur de l'ordre du St esprit <sup>63</sup> ministre d'état : avons Solemnellement beni la seconde cloche de Laditte paroisse pesant 2 500 livres poids de Lyon, Laquelle fut faite Le troisième Septembre de la présente année et qui a pour devise ce passage tiré du 25° chapitre du lévitique : changes Buccina... qui jubileus. Est et quinquagesimus et ce avec Les ceremonies et Les onctions prescrites par Le rituel de ce diocèse exsepté celle du St crême, en présence de mr Mathieu Barel nôtre vicaire qui a fait la fonction de diacre, des Srs Joseph Duchamp, George Jeambin, Antoine Hattier, André Marcoux et Jean Baptiste Forestier qui ont signé avec nous et de Mathieu Ferrant Luminier en charge et de quantité d'autres paroissiens qui ont déclaré ne le Savoir de ce enquis et Sommez.*

*Barel Duchamp George Jeambin Hattier Marcou Clair curé de Sauvain.*

Pour la troisième cloche décrite ainsi : *La 3 diam 2 pieds, 9 pouces, 3 lignes*, le poids approximatif devait être d'environ 398 kg. Nous possédons son acte de bénédiction et sa date de naissance : 6 octobre 1751.

*L'an mil Sept cens cinquante un et le Septieme octobre Sur Les dix heures du matin pendant Le jubilé de L'année Sainte accordé par notre St père Le pape Benoît XIV <sup>64</sup> Lequel a commencé dans la paroisse de même que dans le diocèse Le dixhuitième juillet de la présente Année et doit finir Le Seizieme janvier de l'année prochaine inclusivement, nous Jean Clair bachelier en droit civil et canonique curé de Sauvain avons Solemnellement Béni avec les cérémonies et les onctions prescrites dans Le rituel de ce diocèse, exsepté celles du st chrême, (la permission que nous avons reçue de mr de la martinière chanoine de St Nizier vicaire général de son Eminence Monseigneur Le cardinal de tencin archevêque de Lyon, portant cette exseption) La troisième cloche qui fut faite hier Sur les cinq heures du matin Laquelle a pour devise ce passage tiré du 100° psaume Misericordiam et judicium cantabo tibi due et cet autre tiré du 33° magnificate onum mecum : au nom de St Marc Evangeliste à cause de l'ancienne dévotion qu'il y a dans cette paroisse envers ce Saint. (la ditte cloche pese onze cens cinquante livre poid de Lyon) en presence de mr Mathieu Barel notre vicaire, des Sr Joseph Duchamp, George Jeambin, André Marcoux marchands de cette paroisse, de Sr Mathieu Roué aussi de cette paroisse étudiant en philosophie qui on signé et de Mathieu Ferrand marquillier de pierre couturier charpentier et de plusieurs autres paroissiens qui ont déclaré ne Savoir de ce enquis et sommez.*

*Barel  
Duchamp George Jeambin  
Marcou Clair curé de Sauvain.*

La quatrième cloche ne nous est connue que par son diamètre : *La 4 diam 2 pii, 2 pouces*, son poids peut être estimé à environ 190 kg.

\*  
\* \*

Le clocher de Sauvain a toujours aujourd'hui fière allure, ses façades ont été restaurées ces dernières années. Les cloches présentes au XVIII<sup>e</sup> siècle ont subi les aléas de l'histoire (fonte de cloches au moment de la Révolution française <sup>65</sup>). Le clocher de Sauvain abrite de nos jours trois cloches qui continuent de battre le pouls de la vie de ce village forézien, au fil des heures, des offices, des naissances et des ultimes départs.

Stéphane Prajalas

(Village de Forez, n° 109, avril 2009)

---

<sup>62</sup> Pierre Guérin de Tencin (Grenoble 1679-Lyon 1758). Prêlat français, oratorien, diplomate, oncle du futur philosophe d'Alembert. Enrichi par Law, il devint chargé d'affaires de France à Rome et obtint successivement l'archevêché d'Embrun (1724), le chapeau de cardinal (1739) et l'archevêché de Lyon (1740). Il fut aussi ministre d'Etat de 1742 à 1751. Ce prélat de cour fut un ardent adversaire des jansénistes.

<sup>63</sup> Ordre français créé en 1578.

<sup>64</sup> Benoît XIV : Prospero Lorenzo Lambertini (Bologne 1675-Rome 1758), pape de 1740 à 1758, il est qualifié de plus grand pape du XVIII<sup>e</sup> siècle. Très savant, pieux, sévère sur les mœurs du clergé mais ouvert aux idées modernes et tolérant. Sous son pontificat érudit (les Romains lui reprochèrent de trop étudier et de trop peu gouverner) fut fixé le rituel des béatifications et des canonisations.

<sup>65</sup> D'après la *Grande Encyclopédie du Forez* (édit. Horvath 1981) p. 414, une de ces cloches, celle de 1622, aurait été refondue en 1979.

## Les dîmes de Sauvain en 1669

Un acte notarié daté du 14 juillet 1669 <sup>66</sup>, passé devant le notaire royal Desmier de Sauvain, nous renseigne sur le poids qu'avait les dîmes, impôt en nature pesant sur les produits de la terre, dans ce village des monts du Forez à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV.

Cet acte est établi en *plasse publique et avant midy* en présence de *noble Claude Giraud concellier du roy recepveur general des consignations et des tailles à Montbrison y demeuranc*. Ce noble homme n'est pas le seigneur décimateur de Sauvain, il n'est en fait que le représentant, le dîmier, (procurateur) *de monsieur Jean de Beausse concellier du roy en sa court des monnaies* <sup>67</sup> de Paris y demeurant <sup>68</sup>.

L'acte, étudié ici, a été passé en présence de deux témoins de choix : *vénérable messire Jean Valézy*, curé de Roche et *messire Michel Mallard procureur au baillage de Forest residant audit Monbrison*.

Dans les faits ce document est un recueil de six actes passés entre *noble Claude Giraud* et des habitants <sup>69</sup> de Sauvain (ceux-ci étaient volontaires, il est, en effet, spécifié que le sieur Giraud... *afferme...* ces dîmes à ces derniers) chargés de lui remettre le montant de la ferme de ces dîmes.

Ces dîmes ne concernent pas l'ensemble de la paroisse de Sauvain, mais uniquement les *villages* (entendons ici village non dans le sens moderne mais dans celui de hameau) de *Dizangou* (Dizangue), le Mas et Montagut, *Bouebieu* (Boibieu) et le *Suc* (Sus), Chazelle et Chevellière <sup>70</sup>, *le Gourrou* (le Gourre), la Maison et les Champas.

Cette remise devait avoir lieu le jour de la *Saint Martin juint prochain*. Il est intéressant de noter que le présent document précède d'environ onze mois la remise de la contribution au dîmier. Il est, en effet, spécifié que le montant de l'impôt indiqué porte sur ... *l'année presante seulemanc...* (donc 1669). Les contribuables se voyaient donc chargés du stockage des grains durant l'hiver avec les risques (rongeurs, incendie...) que cela comportait pour eux.

Marguerite Gonon notait que ... *la dîme était quérable ; c'était le décimateur qui devait aller quérir la dîme* <sup>71</sup>. On voit que dans le cas de Sauvain, il y a aménagement à cette règle puisque si le décimateur, ou plutôt son représentant (Claude Giraud) devait bien se rendre à Sauvain, il chargeait des représentants des habitants d'apporter jusqu'au bourg la ferme en nature (il est spécifié : ... *promet payer porter et delivrer audict Sieur Giraud dans le bourg dudit Sauvain ...*).

Il y a donc, une certaine délégation du décimateur vis-à-vis de ses décimables, ceci avec deux types de dîmier, un (Claude Giraud) reconnu par le décimateur, et des dîmiers locaux "recrutés" par le précédant. Ceci présentait le risque pour le décimateur de favoriser la fraude (et nous savons combien nos ancêtres étaient des adeptes de ce "jeu" <sup>72</sup>), celui-ci n'ayant aucun moyen de contrôle des réserves à l'issue de l'hiver. Le dîmier du seigneur tentait de mettre cependant en place une parade contre la fraude en spécifiant que la remise de la dîme se ferait ... *a peyne de despanc par obligation des biens dudit*. Les biens du dîmier local servaient donc de caution.

Un habitant était chargé pour chaque village, ou groupe de villages, d'apporter la contribution en nature, sauf dans le cas du village des Champas où sont mentionnés trois habitants (*Jean Barel, Claude Vincent et Lionnard* <sup>73</sup> *Vial*) qui étaient ... *sollidairemanc lun pour lautre le seul pour le tout*.

Tous ces "récolteurs" résidaient dans les villages imposés sauf pour le Goure et la Maison où Jean Baptiste Valezy était habitant du bourg. Dans quatre cas aucune profession n'est indiquée concernant ces "agents fiscaux" (on

---

<sup>66</sup> Archives de la Diana (Société historique et archéologique du Forez à Montbrison).

<sup>67</sup> Cour des monnaies : dans l'ancienne monarchie française, tribunal qui jugeait tous les délits concernant les monnaies. Cette cour se sépara de la Chambre des comptes vers 1357 et fut érigée en cour souveraine par Henri II en 1551. Sa juridiction s'étendait d'abord à la France entière, mais Louis XIV créa une seconde cour à Lyon en 1704 (elle fut supprimée en 1771).

<sup>68</sup> *Jean de Beausse* n'est pas seigneur de Sauvain. Son pouvoir est uniquement fiscal. Il est d'ailleurs spécifié qu'il *est adjudicataire des dixmes de Sauvain*.

<sup>69</sup> Jean Durand, André Mathon, Gabriel *Bouebieu layne*, Antoine Estis (ancêtre de l'auteur), Jean Baptiste Valezy, Jean Barel, Claude Vincent et Lionnard Vial.

<sup>70</sup> Ce hameau fut rattaché à la commune voisine de Chalmazel en 1791.

<sup>71</sup> Gonon Marguerite, "Les dîmes en Forez", *Bulletin de la Diana*, tome LIV, n° 7 (1995).

<sup>72</sup> Gonon Marguerite, "Frauder le fisc au Moyen Age", *Bulletin de la Diana*, tome LIV, n° 2 (1994).

<sup>73</sup> Léonard.

peut, cependant, supposer que ceux-ci étaient laboureurs), en revanche on apprend que Jean Baptiste Valezy était *tailleur d'habis* et que la dîme du Mas et de Montagut devait être remise par André Mathon, *procureur d'office de Montarboux* <sup>74</sup>. Seul ce dernier signa le document étudié ici, indice de la maîtrise du savoir de cet "intellectuel", de cette basoche de village.

Cet impôt était, bien sûr, payé en nature. Une partie en *bled seigle* et une autre en fromages. Il s'agit sans doute là de fromages dits de Roche (aujourd'hui mieux connus sous le nom de fourme) à cause de l'importance de l'activité agropastorale et de transhumance alors très présente dans cette partie des monts du Forez. Aucun nombre de fromages n'est indiqué, il est seulement mentionné qu'il s'agit du *nombre de fromages accoustumé*. Le paiement en grains était quant à lui payé en setiers et bichets *mesures de Couzanc* <sup>75</sup>.

Le montant de ces dîmes concernant la partie en *bled seigle*, était de 17 setiers et 8 bichets (5 737,20 litres) pour Dizangue, 13 setiers et 8 bichets (4 425,84 litres) pour le Mas et Montagut, pour Boibieu et le Sus de 4 setiers (1 311,36 litres), 6 setiers pour Chazelle et Chevellière (1 967,04 litres), 4 setiers (1 311,36 litres) pour le Goure et la Maison et 16 setiers (5 245,44 litres) pour les Champas.

Emmanuel Le Roy Ladurie note que *la décennie du jeune Colbert (1660-1670) voire même jusque vers 1675-1680* <sup>76</sup> est la période où l'on trouve l'apogée du produit net agricole, ce qui peut expliquer l'importance de la quantité des denrées à remettre. Il y a alors pléthores frumentaires, mettant ainsi les populations à l'abri de toute famine ou disette.

A la vue des risques encourus et des contraintes, on peut se demander quel intérêt les "responsables de village" avaient à se charger du recouvrement de cet impôt en nature ? Il est à noter que l'acte est passé le 14 juillet ; même si la récolte n'est pas encore faite, on a cependant une idée de ce que sera l'importance des productions (sauf dégâts de dernière minute causés par les intempéries ou les animaux). De fait le montant de la ferme devait être calculé de façon à ce que le décimateur ne soit pas trop désavantagé, et que le bénéfice des dîmiers locaux soit limité. Le seul profit réel que ceux-ci devaient retirer de la perception de cet impôt était la paille qu'ils gardaient pour eux et qui améliorait ainsi la fumure de leurs terres.

On constate au travers de ce document qu'en 1669, la dîme de Sauvain était aux mains d'un seigneur laïc. Or à l'origine cet impôt était ecclésiastique, et il est resté comme tel dans l'esprit de beaucoup, ceci est, en partie, due à la vision scolaire que nous avons de la fiscalité de l'Ancien Régime. Une partie du revenu de cette taxe revenait aux pauvres sous la forme de dons distribués la fin de l'hiver.

Avec le transfert de cet impôt à des seigneurs laïcs, comme dans le cas de Sauvain, ces "donnes" disparurent. Ceci explique, en partie, qu'au moment de la Révolution, cet impôt, un des plus impopulaires, fut l'objet de nombreuses réclamations lors de la rédaction des cahiers de doléances en 1789, et qu'en bien des endroits, on brûla les registres répertoriant les dîmes en question. Cette imposition fut supprimée par la Convention (1792-1795).

**Stéphane Prajalas**

(*Village de Forez*, n° 85-86, avril 2001)

---

<sup>74</sup> Seigneurie se trouvant sur le territoire de Sauvain dont la première mention date de 1375 (Cf. J. Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez*, Mâcon, 1946).

<sup>75</sup> La baronnie de Couzan était une des plus puissantes seigneuries foréziennes. A cette date elle était aux mains de la famille de Luzy. Un setier valait seize bichets, et un bichet mesure de Couzan environ un double décalitre (20,49 litres).

<sup>76</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, "Dîmes et produit net agricole" dans les *Annales*, XXIV, n° 3, mai-juin 1969.

## Sauvain sous l'Ancien Régime

(notice de l'*Almanach de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais* pour 1760)

**SAUVAIN**, Salvagium, & autrefois, Notre-Dame de Sauvain, ou simplement, Notre-Dame ; village & paroisse dans le Forez, diocèse de Lyon, archiprêtré & élection de Montbrison. Ce village est situé dans les montagnes qui séparent le Forez de l'Auvergne, à trois lieues de Montbrison, au nord-ouest. La paroisse a sept lieues de circuit : on y compte 600 communians. Les hommes quittent la paroisse pendant l'hiver pour aller scier du bois, ou servir à Paris, & le nombre des communians est alors réduit à 480. Le climat est froid, & on n'y cueille que du seigle & de l'avoine. On a parlé dans l'*Almanach* de l'année 1758 des espèces d'étoiles qui paroissent autour des deux croix de fer placées l'une sur le clocher & l'autre sur un dôme de l'escalier. Ce fait est de notoriété publique : on commença à s'en apercevoir en 1715. La croix qui est sur le clocher a été reforgée en 1753, & ce phénomène a continué. Ces étoiles ne paroissent que la nuit & lorsqu'il fait des éclairs & des tonnerres : elles sont quelquefois au nombre de dix ou douze, d'autres fois au nombre de deux ou trois : on les a observées le 7 et le 17 août de l'année 1758. C'est sans doute à l'électricité qu'on doit attribuer ce phénomène.

L'église de Sauvain est sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame. Le chapitre de Saint-Nizier de Lyon nomme à la cure.

Curé, 1745, M. Clair. ; Vicaire, M. Cortey.

Le bourg & la plus grande partie de cette paroisse dépendent de la justice de Couzan, une autre partie de la paroisse dépend de celle de Chalmazel, & trois hameaux dépendent de la châtellenie de Châtelneuf. La montagne de Montherboux & celle de Pierre-sur-autre, qui passe pour la plus haute du Forez, sont dans cette paroisse.

### Note

Les rédacteurs de l'*Almanach de Lyon* étaient au fait de l'actualité scientifique puisque si les phénomènes électrostatiques d'attraction et de répulsion sont connus depuis la haute Antiquité, c'est le physicien anglais William Gilbert qui utilisa la première fois le terme électrique (du grec êlektron, ambre) en 1600. En 1672, le physicien allemand Otto von Guericke construisit la première machine électrostatique, qui produisait des charges par effet mécanique. En 1733, Charles François de Cisternay du Fay établit la distinction entre charges positives et négatives.

Ce n'est qu'en 1732 que Benjamin Franklin (1706-1790) réalisa une expérience célèbre : par le biais d'un cerf-volant, il recueillit l'électricité atmosphérique, responsable de la foudre et des éclairs.

S. P.



L'église et sa tourelle  
(cliché Marcel Roinat)

## Tempête dans un bénitier

Le 29 juillet 1725, à l'issue de la grand-messe qui venait d'être célébrée par le curé du lieu, Jean Baptiste Duculti, le bourg de Sauvain, village situé dans les monts du Forez, connu une animation particulière.

*Mre Anthoine Mathon*, prêtre originaire de Sauvain et y demeurant, comparu, devant l'église de ce bourg forézien, accompagné de maître Durand notaire royal à Chalmazel, et s'adressa aux habitants de la paroisse qui venaient d'entendre l'office, afin d'exposer les griefs qu'il avait contre le curé Duculti.

Antoine Mathon reprochait à son condisciple de l'empêcher, non seulement d'entrer dans la société de prêtres existant dans cette paroisse, et donc de profiter de tous les avantages, en particulier financiers (revenus, casuels...) en résultant, mais aussi de lui refuser *journellement mesme la liberté de se servir des ornemens qui luy sont nécessaires dans ses fonctions*. Jean Baptiste Duculti, pour sa part, avançait le fait qu'il n'y avait jamais eu de société de prêtres dans cette paroisse.

Antoine Mathon, plutôt que de s'adresser aux autorités religieuses ou à la justice du bailliage de Forez, s'en remettait au jugement des paroissiens de Sauvain pour trancher le différend et choisissait un tabellion local en vue d'authentifier leur sentence.

L'affluence devait être grande pour entendre la messe en cette fin de mois de juillet, puisque pas moins de trente-neuf paroissiens, représentant sans doute les différents feux de la paroisse, furent amenés à se prononcer sur ce problème. Il s'agissait de : Mathieu Hastier, Antoine Hastier, Jean Desmier, Noel Carton, Mathieu Chancolon, André Savatier, André Durand, Grégoire Peschevet, Gabriel Boibieu, Antoine Coing, Pierre Goutte, Jean Durand (qui était le marguillier de cette église), Jacques Goutte Bonenchy, André Beynet, Jacques Barjon, Joseph Vincent, Jean Boibieu, Anne Pelisson, Jean Fayard, Jean Baptiste Chazeles (des Champas), Mathieu Marcou, Anne Barou, François Crozet, Jean Berlande, Antoine Mathon, Claude Desmier, Antoine Symon, Jean Giraud, Mathieu Bareil, Jean Mathon, Jean Baptiste Durand, Jean Carton, Jacques Marvillon, Georges Durand, Jean Chazeles, Vincent Mathon, Joseph Doytrand et Georges Marcou tous laboureurs habitants de la paroisse de Sauvain ou du bourg.

Ceux-ci de *leurs grez et bonne volonté après avoir tous conferés ensembles* déclarèrent unanimement qu'Antoine Mathon était bien fondé dans sa requête, qu'il devait être reçu comme prêtre sociétaire, qu'il pouvait utiliser les objets du culte et décidaient que le marguillier lui remettrait une clef de l'église *a sa première requisition*.

On voit à travers cet "événement", que dans le Forez d'Ancien Régime, on préférait, si cela était possible, régler les problèmes entre gens du pays, sans faire appel à la justice régaliennne, seigneuriale ou ecclésiastique, mais plutôt à une sorte d'infra-justice. Les ouailles sont l'autorité qui tranche (*vox populi vox dei*). Il convient de noter que le "jugement" se fit au profit de l'enfant du pays. Nous ignorons, cependant, quelles furent les suites de cette affaire et comment les deux prêtres (Duculti et Mathon) cohabitèrent.

Stéphane Prajalas

Article publié dans *Généalogie et histoire*, n° 110, 2<sup>e</sup> trimestre 2002.



Fonds baptismaux de Sauvain



# Une communauté de personniers

## à Sauvain à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : les Roche <sup>77</sup>

Les sujets d'études en histoire, même régionale ou locale, ne doivent pas se limiter au passé des monuments (châteaux, églises...) ou à la biographie des notables (prélats, nobles, hommes de lettre, militaires...), il convient, également, de "courir la campagne" pour aller à la rencontre des plus humbles.

La majorité de la population de la France d'Ancien Régime était composée de simples ruraux ne maîtrisant pas, pour la plupart, l'écriture et n'ayant laissé, de fait, que peu de témoignages sur leur vie.

Pour aller à la découverte de leur histoire, il convient d'être à l'affût des rares documents que ceux-ci nous ont laissés. Les actes notariés sont souvent propices à ces "rencontres" avec nos ancêtres.

Il faut, cependant, être conscient des limites que nous offrent ces sources notariées.

Fort de cela, on peut comme l'a écrit Alain Corbin ... *écrire sur les engloutis, les effacés, sans pouvoir pour autant prétendre porter témoignage* <sup>78</sup>.

C'est ce que nous allons tenter de faire concernant une communauté de personniers à Sauvain dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle.

### 1 - Présentation

On notera tout d'abord, que le substantif usité dans la région de Sauvain pour désigner les membres de communautés rurales est : *personnier* <sup>79</sup>. Dans les monts de la Madeleine <sup>80</sup>, ce même terme est employé, alors que dans la région thiernoise on parle plutôt de *parsonnier*, et que dans la vallée de l'Ance ce sont les *consorts* <sup>81</sup>.

Qui sont ces personniers <sup>82</sup>? Voilà les définitions que propose Marcel Lachiver <sup>83</sup> :

**Parsonnier**, s. m. 1. Jadis celui qui vivait en frêrèche, en association communautaire, surtout dans le Massif central, le Bourbonnais, le Nivernais. On trouve *presounier*, en Bourbonnais. / En Morvan, le gendre qui venait vivre dans la maison de ses beaux-parents. 2. Du Poitou à la Normandie, cultivateur qui s'associe à un ou plusieurs autres pour exploiter en commun une même ferme, pour unir leurs chevaux de trait pour les labours. On écrit aussi *parçonner*. Voir **sosson**. / En Anjou, bœuf qui est habituellement jougué avec un autre. 3. En Poitou, nom que les domestiques d'une même maison se donnaient entre eux. 4. Dans le Sud-Ouest, paysan qui cultivait à mi-fruit des lopins de terre isolés autour des domaines. On disait aussi *parcellier*, en Albigeois.

La première de ces définitions est celle que nous retiendrons dans notre présente étude.

La communauté qui nous intéresse ici vivait au village de *Fonfredy* (aujourd'hui Font-Froide) hameau situé dans la paroisse de Sauvain à environ 3 kilomètres, à l'ouest du bourg et à 1 027 mètres d'altitude.

Le corpus de documents ayant servi de base à cette étude est composé, principalement, des actes suivants :

- . Contrat de mariage entre André Durand et Mathie Roche <sup>84</sup> passé le 4 octobre 1674 devant maître Desmier.
- . Testament de Barthélemy Durand, suivi de l'inventaire de ses biens, passés le 1<sup>er</sup> mai et le 9 mai 1677 devant Maître Desmier.
- . Contrat de mariage de Barthélemy Etis et Anna Roche passé le 5 juillet 1678 devant maître Desmier.

---

<sup>77</sup> Ce texte a fait l'objet d'une communication lors de l'assemblée de la Diana du 16 novembre 2002 et a été publiée une première fois dans le *Bulletin de la Diana*, tome LXI, n° 4, 4<sup>e</sup> trimestre 2002.

<sup>78</sup> Alain Corbin : *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Flammarion, 1998.

<sup>79</sup> En 1608, déjà, un acte notarié (archives privées) mentionne la présence de *personniers* à Chalmazel.

<sup>80</sup> Anne-Marie Coupet et Jean Mathieu : *Les personniers*, Ceux du Roannais, 2001.

<sup>81</sup> Cf. Charles Barry in *l'Adieu à la Maison de la Roue* (2002).

<sup>82</sup> Les termes de personnier ou parsonnier recouvrent le même objet d'étude.

<sup>83</sup> Marcel Lachiver : *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Fayard, 1998.

<sup>84</sup> Selon les actes on trouve Rochy ou Roche, ces variantes orthographiques ne doivent pas nous troubler, il s'agit bien des mêmes individus. [N.B. : par facilité de compréhension dans la suite de cette étude nous utiliserons invariablement l'orthographe Roche quand nous ne citerons pas directement les documents].

. Testament de Mathie Roche passé le 6 janvier 1681 devant maître Desmier.

## 2 - Les évolutions de la composition de la communauté

### a) La naissance de la communauté Durand-Roche <sup>85</sup> :

C'est le 4 octobre 1674, que fut établi un contrat de mariage entre *André Durand fils de deffunct claudé durand et de vivante Jeanne rouë ses pere et mere laboueurs du village de la roue paroisse de sauvain* et Mathie Roche fille de *Jean Roche et de Péronne Viot dict brossy habitant mesme lieu et paroisse* <sup>86</sup>.

Outre les clauses habituelles d'un contrat de mariage (autorisations, dot ...), cet acte confirmait la naissance d'une communauté familiale entre le couple André Durand-Mathie Roche et le couple Barthélemy Durand-Anna Roche <sup>87</sup> respectivement frère du futur mari et sœur de la future épouse (mariés le 29 juillet 1671).

Cette communauté familiale se faisait en vue de mieux *contenir leur maison et servira leurs affaires*.

Etaient mis en commun tant les biens *meubles que immeubles presanc et advenir*.

Tous les gains à venir de cette société liés aux produits du travail, devaient rejoindre le patrimoine commun. Il était spécifié que cela devait concerner *touc leurs proffit et revenus quils pourroient gagner tanc dans ce pays que dallieurs*. Rappelons que les migrations saisonnières, particulièrement celles des scieurs de long <sup>88</sup>, étaient fréquentes dans ce secteur des monts du Forez. Les scieurs de long pouvaient s'absenter de la province du mois de septembre au mois de juin suivant.

Les dettes éventuelles, les impôts (*taille, cens et servis*) et les réparations des bâtiments d'habitation (la vie quotidienne devait se faire en commun) et d'exploitation devaient être payés conjointement.

Gains et dettes devaient être ... *le tout au vue et au sus lun de lautre...*

La séparation, *volontaire ou autremanc*, des personniers était également envisagée. Dans ce cas, les biens et dettes devaient être partagés de moitié entre les deux couples associés. Chaque couple devait, en revanche, être *chargé chacun de sa famille*.

Il s'agissait bien souvent, par ce type d'actes, d'enrayer, grâce à une indivision, l'éventuel morcellement des biens familiaux à la suite d'un héritage qui pouvait entraîner l'apparition de micro-exploitations difficilement viables.

Il semble qu'ici ce ne soit peut-être pas le cas. Ni André, ni Barthélemy Durand n'avaient été désignés héritiers universels de leur père Claude Durand <sup>89</sup>. C'est sa femme, Jeanne Roue, qui recevait l'essentiel de ses biens. Ce n'est que le 30 septembre 1670, par une donation de Jeanne Roue, que Barthélemy Durand fut nommé héritier universel de sa mère. Nous sommes ici dans un cas de transmission des biens, en particulier la terre, selon un système préciputaire ou de primogéniture mâle <sup>90</sup>.

On peut, cependant, avancer des hypothèses quant à cette association.

Celle-ci était peut-être un moyen de pallier les contraintes liées au métier de scieur de long. Quand l'un des deux frères partait au loin, l'autre pouvait rester à la ferme à Sauvain. On sait, en effet, que Barthélemy Durand était bien scieur de long de façon saisonnière, comme en témoigne une donation faite par ce dernier à Jeanne Roue, sa mère, le 30 septembre 1670 devant maître Desmier. Dans cet acte notarié, Barthélemy Durand ... *sur le point de s'en aller a la sie hors de la province et craignant de mourrir...* dispose de ses biens. En cas de décès, ses frères et sœurs ... *françoise, autre françoise, andré et mathie et peronne durand ...* devaient recevoir, chacun, la somme de 5 £, tous ses autres biens devaient revenir à sa mère Jeanne Roue. Bien que cet acte soit antérieur à son mariage et à la naissance de la communauté de personniers, on peut supposer que Barthélemy Durand a continué ultérieurement d'exercer, hors de la province, le métier de scieur de long.

Le fait de mettre en commun les biens des deux couples était, sans doute, une façon d'asseoir une exploitation plus solide et plus viable que deux petites exploitations.

Il est à noter que dans ce premier document, les personniers sont signalés comme habitants de la Roue. Dans

---

<sup>85</sup> Cf. arbre filiatif.

<sup>86</sup> Ancêtres de l'auteur.

<sup>87</sup> Dans l'inventaire des biens des personniers effectué en 1677 (cf. *infra*), on trouve, parmi les actes conservés dans un coffre, le contrat de mariage de Barthélemy Durand et Anna Roche en date du 29 juillet 1671 passé devant maître Forestier.

<sup>88</sup> Cf. Marie-Thérèse Liange-Patural : *Migration saisonnière des scieurs de long de Sauvain*, n° spécial de *Village de Forez* (1988).

<sup>89</sup> Testament de Claude Durand de la Roue du 28 mai 1670 passé devant maître Desmier.

<sup>90</sup> Nous ignorons, en effet, si Barthélemy Durand était, ou non, l'aîné des fils du couple Durand/ Roue.

tous les actes postérieurs leur lieu de résidence est signalé sous le terme de *Fonfredy à la Roue* ou la *Roue en Fonfredy*. On peut supposer que les jeunes mariés ont créé un nouveau foyer de peuplement éloigné d'environ 250 mètres de ceux de leurs parents et que le nouveau site a pris le nom de *Fonfredy*<sup>91</sup> à cause d'une caractéristique hydrographique<sup>92</sup>.

#### b) Le décès de Barthélemy Durand :

Le 1<sup>er</sup> mai 1677, le notaire royal Desmier se rend au village *de la roue en Fonfredy* à la demande de Barthélemy Durand laboureur du lieu. Celui-ci se trouvait dans la cuisine, *estanc malade en son lict néanlmoing sain de bonne mémoire cens et entandemanc*, il désirait disposer de ses biens avant son décès, mais aussi mettre son âme en accord avec les autorités célestes. On se souvient qu'alors les testaments sont très empreints de révérences religieuses dans les formules et les usages (Il convient de dire *au nom de dieu amen*, de faire le *signe de la sainte croix* ...).

A cette date, le couple Barthélemy Durand-Anna Roche ne semble avoir qu'un seul enfant : une fille, Françoise Durand<sup>93</sup> désignée par son père comme son héritière universelle.

Cependant, prévoyant, il souhaite que les enfants, *les postume ou postumeau desquel sadicte femme peut estre ensainte*, s'il venait à en naître dans les mois suivants, puissent recevoir la somme de deux cents livres.

Anna Roche, sa femme, recevait *tous ses meubles et bestiaux aveq le gouverneman de tous ses biens sanc reddition de compte jusques a ce que francoise durand sa fille sera apellé en mariage ou agée de vingt cinq ans*. Comprenons donc qu' Anna Roche est nommée tutrice de sa fille.

L'agonie du testateur fut bien longue. Une semaine après, le 9 mai, lorsque le notaire Desmier se rend à nouveau chez les personniers, cette fois à *la requisition d'Anna Roche*, en vue d'effectuer l'inventaire des biens de Barthélemy Durand, il trouve ce dernier ... *malade en son lict*.

Il est précisé plus loin dans l'acte qu'il est dans un lit ... *gissant et perclus de ses cens & mémoires*.

#### c) L'entrée d'un nouveau personnier :

Nous ignorons la date précise du décès de Barthélemy Durand. Presque quatorze mois après l'inventaire de ses biens, le 5 juillet 1678, un contrat de mariage était passé devant le notaire royal Desmier entre *Barthélémy Etis fils de Anthoine Etis et Anthoinette Vincent ses pere et mere laboureur du village de Chevellerie paroisse de Sauvain*<sup>94</sup> et Anna Roche *vesve de feu Barthelemy durand*.

Par cet acte Barthélemy Etis faisait son entrée dans la famille en tant que personnier. L'acte précise ... *quil promet de porter en la compagnie de sadicte future espouse et de mathie rochy sa soeur femme dandre durand ses personniers* ... un certain capital.

Barthélemy Etis se devait d'apporter à la communauté des biens de diverses natures. Outre ses *biens meubles ymmeubles*, dont nous ne possédons malheureusement pas la teneur, il devait doter la communauté de *six cent livres tournois, quatre setiers bled seigle habiller l'espouse d'une camizette et bas d'une robe de couleur hosnete* [,] *une camizette pour andre durand et un corp et chausses pour mathie Rochy sa femme soeur de ladicte espouse*.

Une partie de l'argent et les setiers de seigle furent remis par le futur époux le jour même ainsi qu'une somme de vingt livres pour les vêtements.

Concernant la part numéraire de six cents livres, 345 livres furent payées en ... *louis d'or pistoles despagne*<sup>95</sup> *et autre monnay de roy*, le reste étant composé d'obligations dont différentes personnes étaient débitrices auprès de Barthélemy Etis.

#### d) Le décès de Mathie Roche :

Le 6 janvier 1681, le notaire royal Desmier se rendait une nouvelle fois au lieu de ... *Fonfredy a la roue*... pour

---

<sup>91</sup> Ce toponyme est mentionné depuis 1400 (Cf : *Dictionnaire topographique* de J. Dufour 1946).

<sup>92</sup> Le terme *font* en langue vernaculaire indique la présence d'une source (on note en Forez la présence de nombreux lieux-dits désignés sous le vocable de Fontfort signalant des sources d'eaux minérales). *Fonfredy* signale donc la présence d'une source froide.

<sup>93</sup> Cf. arbre filiatif.

<sup>94</sup> Ce hameau est rattaché depuis 1791 à la commune de Chalmazel.

<sup>95</sup> Peut-être doit-on voir dans la présence de ces monnaies étrangères, le pécule résultant de migrations saisonnières jusqu'en Espagne en tant que scieur de long.

écouter Mathie Roche femme d'André Durand lui dicter son testament. Celle-ci était ... *malade en son lict proche du feu en leur maison d'habitation*.

Par cet acte, Mathie Roche léguait à ... *andré Durand son mari pour se quil peut avoir fourny dans leur maison de ses deniers la somme et avoir cent livres...*

Était léguée ... *a tous ses parancs et prétendanc...* la somme symbolique et traditionnelle de ... *cing soubz...* . Par ce legs la testatrice mettait son héritier universel à l'abri de procès éventuels qui pourraient lui être intentés.

L'héritier universel de Mathie Roche était son ... *fiils hunique* Jean Durand <sup>96</sup>.

Le ... *gouvernemanc et usufruit de sesdicts biens & de son enfant...* était donné conjointement, et par moitié, à ... *Anna Rochy sa soeur femme en second lict de barthelemy Etis ...* et à André Durand. Ce ... *au cas que ledict andré Durand voullu demeurer aveq ladicte anna rochy et sondict mary...* Il semble donc qu'à cette époque cette communauté familiale aurait pu être dissoute. Nous ignorons, cependant, si tel fut le cas. En effet, nous ne possédons pas de documents postérieurs à cette date concernant ces personniers.

En cas de séparation le document qui devait faire foi quant à la constitution des biens mobiliers de la communauté était l'inventaire des biens de Barthélemy Durand, fait le 9 mai 1677.

Dans l'éventualité où Jean Durand viendrait à décéder, il était prévu que les biens de Mathie Roche reviennent à sa sœur Anna Roche. Cette dernière devait, comme dédommagement, donner une somme de trois cents livres tournois à André Durand.

Si Jean Durand devait décéder en bas âge, mais après Anna Roche, l'aîné des enfants de celle-ci devait recueillir les biens de Mathie Roche en procurant, dans ce cas, un dédommagement de cinq cents livres tournois à André Durand (ceci peut laisser supposer que cette communauté était initiée par les deux sœurs Roche).

### 3- La vie quotidienne des personniers

Si les actes notariés présentent assez bien les aspects "légaux" régissant les communautés familiales rurales de l'époque moderne, la vie quotidienne des personniers est, en revanche, plus difficile à cerner. On peut, cependant, voir apparaître la vie de tous les jours, en filigrane dans ce type d'actes.

#### a) Les personniers :

On sait que certaines communautés de personniers (tels les Quittard-Pinon dans la région de Thiers) pouvaient regrouper plusieurs dizaines d'individus. A Vologne, les Dunaud étaient une cinquantaine en comptant la douzaine de domestiques.

Tel n'est pas le cas dans la communauté qui nous intéresse.

On voit, grâce au testament de Barthélemy Durand, que jusqu'en 1677, cette communauté devait compter au plus sept individus : les couples Barthélemy Durand-Anna Roche et leur fille Françoise, André Durand-Mathie Roche (leur fils Jean était-il alors né ?) <sup>97</sup> et, peut-être, la mère des époux Jeanne Roue. Cette estimation peut être appuyée par le nombre de lits mentionnés dans l'inventaire de 1677. On trouve un lit dans la cuisine, deux dans la chambre, soit trois lits au total, plus *un petit chaslict* dans la chambre.

On ne sait en revanche pas si la communauté avait des domestiques à son service.

De même, rien ne permet de dire si celle-ci était régie suivant les mêmes principes que les communautés thiernoises (avec à leur tête un *mouistre* ou maître et une *maîtresse* élus).

Au regard de certains documents, on peut se demander si l'association mise en place par l'acte de 1674, n'était pas surtout le fait des sœurs Mathie et Anna Roche. En effet, une transaction <sup>98</sup> de 1677, entre M<sup>e</sup> Anthoine Roche, ermite de Chorsin, et Agathe Roche mentionne, en parlant des deux couples Durand-Roche, *les personniers Roche*. La communauté semble donc, alors, être connue sous le patronyme des épouses et non sous celui des frères Durand. Cela peut être corroboré par le fait qu'il est fait mention d'une dissolution éventuelle de la communauté suite au décès de Mathie Roche en 1681, alors qu'il n'en est pas question dans le testament de Barthélemy Durand en 1677. D'autres cas de communautés initiées par des femmes sont connus (comme en Auvergne à Grandeyrolles par exemple <sup>99</sup>).

---

<sup>96</sup> Cf. arbre filiatif.

<sup>97</sup> Cf. arbre filiatif.

<sup>98</sup> Transaction du 12/ mars 1677 passée devant maître Desmier.

<sup>99</sup> Cf. P. Charbonnier : *Revue d'Auvergne*, tome 95, n° 4 (1982).

## b) Les bâtiments, le bétail et l'outillage :

Les bâtiments de cette communauté de personniers sont, eux aussi, bien modestes.

L'inventaire de 1677, mentionne la cuisine qui semble être ce que l'on désignait autrefois sous le terme de *maison* et qui constituait en réalité la pièce à vivre de l'habitation, comportant même des lits (Barthélemy Durand en 1677, comme Mathie Roche en 1681, agonisent, et testent, dans cette cuisine sans doute en raison de la présence de la cheminée dans cette pièce).

Au-dessus de celle-ci se trouve une chambre comportant les autres lits de la maisonnée, quelques meubles et denrées conservées dans un *grenier boix sappin*<sup>100</sup>.

Les bâtiments d'exploitation sont également modestes puisqu'on ne trouve mentionnée que *lestable*, où se trouvent pêle-mêle les différents animaux élevés, ainsi que le matériel nécessaire aux travaux des champs et de la ferme.

Les animaux sont variés. On trouve dix bovins (six grandes vaches, deux braves<sup>101</sup> âgées de deux ans, deux veaux de six mois), trois chèvres et un petit suivant, une *porche aveq trois petits suivants*<sup>102</sup>, dix-sept brebis, neuf agneaux ainsi que huit poules. On notera l'absence de boeufs, c'était donc les vaches qui étaient utilisées comme force de traction.

Concernant l'outillage nécessaire aux travaux de l'exploitation, on notera la présence de trois araires, accompagnées de deux *becq de fert* et de trois jougs *garny de leur juelles*<sup>103</sup> qui sont autant de signes de l'importance toute relative de l'exploitation.

Dans la cuisine on trouve deux *cognés*<sup>104</sup>, une petite *hache*, un *coingt de fert*, deux *règles fert*, deux *ybox*<sup>105</sup>, deux *taraires*<sup>106</sup>, une *petite scie a tenon*, deux pioches, un taille pré<sup>107</sup>, trois *volancs*<sup>108</sup> *pour copper bled*, un *vollanc pour la paille*, deux *faulx a faucher*, un battoir<sup>109</sup>, une hermine<sup>110</sup>, trois seaux *pour tenir eaux*, deux seaux pour *tirer le lait*, deux petits benons *lié de bois*, une lanterne, une lampe *fert blanq*.

Dans l'étable se trouvaient un char *à quatre roues garny*, trois *consures*<sup>111</sup> *garny chacun deux roues*, deux *fourches fert chacun*<sup>112</sup> *a trois becq*.

## c) Les objets de la vie quotidienne :

Les objets mentionnés dans l'inventaire de 1677, concernent surtout la vie domestique.

Le mobilier est assez sommaire : table, bancs, chaises, lits, quelques armoires et des coffres. Les coffres sont en nombre relativement important, puisque six sont mentionnés. Ils sont faits de *boix sappin*. Ils se trouvent dans la chambre de la maison et sont répartis de façon équitable entre les deux couples de personniers : *deux desquels sont à Claude Durand et sa femme, les deux autres audict Barthelemy Durand et sa femme et les deux autres servant au mesnage*. Ces coffres, dont quatre ferment à clef, abritent les *habis et tillres* des personniers.

La literie était composée d'un châlit (il ne s'agit donc pas de lits placards), garni d'un *lict balouffe*, c'est-à-dire une paillasse bourrée de balles d'avoine, avec une *couverte de bureau* (une couverture de grosse étoffe de laine) et *chascun deux linceulx* (draps que l'on peut supposer être de chanvre).

L'habillement est trop peu détaillé pour que l'on puisse en tirer des conclusions précises (on trouve mentionnés vingt chausses pour homme et femme et le *manteau habit* de Barthélemy Durand).

Le linge de maison est composé de huit *linceulx* (draps), deux nappes, quatre serviettes et deux petites nappes

---

<sup>100</sup> Un coffre à grain.

<sup>101</sup> En patois forézien, une brave est une vache n'ayant pas encore vêlé.

<sup>102</sup> C'est-à-dire une truie et ses petits.

<sup>103</sup> Liens.

<sup>104</sup> Type de hache de bûcheron pour abattre les arbres et couper le gros bois.

<sup>105</sup> Outil servant à creuser les sabots.

<sup>106</sup> Outil utilisé pour percer les trous recevant des chevilles de bois.

<sup>107</sup> Sorte de pioche.

<sup>108</sup> Faucilles.

<sup>109</sup> Un fléau ?

<sup>110</sup> Outil servant à aplanir le bois et à tailler les courbes.

<sup>111</sup> Consure ou fardier : essieu à deux roues pour charrier le bois en grumes.

<sup>112</sup> Fourche est employée ici au masculin.

ordinaires. Pour l'entretien de ce linge, on trouve *un grand post de terre propre a faire lessive* dans la cuisine.

Les objets cités concernent le plus souvent les activités liées à la cuisine et aux repas.

On trouve dans la cuisine deux *cromailères* (crémaillères), ainsi qu'une chaudière, quatre pots et une poêle le tout de fer. Sont aussi mentionnées deux *mest* (pétrins).

La vaisselle se trouvait composée de trente-deux *escuelles* en étain, bois, ou terre, six *cueillères* en étain, trois *plats fert* et une *sumaize*<sup>113</sup> *estain*.

Quelques denrées sont aussi mentionnées, à savoir : *vingt quatre bichets bled seigle* entreposés dans le *grenier ... pour la nourriture de la maison*, un morceau de *lard saller avecq quelques pieces saller*, ainsi que quelques fromages et *burres*<sup>114</sup>.

#### 4 - Conclusion

Tout porte à croire que cette communauté était dissoute avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous connaissons le contrat de mariage de Jean Durand<sup>115</sup> et Benoîte Etis<sup>116</sup> daté de 1698. Dans cet acte notarié, si Jean Durand, Barthélemy Etis et Anna Roche sont biens mentionnés, ils ne le sont pas en tant que personniers mais comme *gens de labour*. Il n'est par ailleurs fait aucune mention de cette *association* dans ce document. Pour conforter cela, on notera également, qu'en 1709, André Durand et son fils Jean, laboureurs de *Fonfredy* à Sauvain, louaient à Jean-Baptiste Mathon, la moitié du jas de Renat. Dans cet acte, il n'est, là encore, pas fait mention du substantif personniers. Jean et André Durand semblent bien, à cette date, affranchis de tous liens associatifs avec d'autres parties.

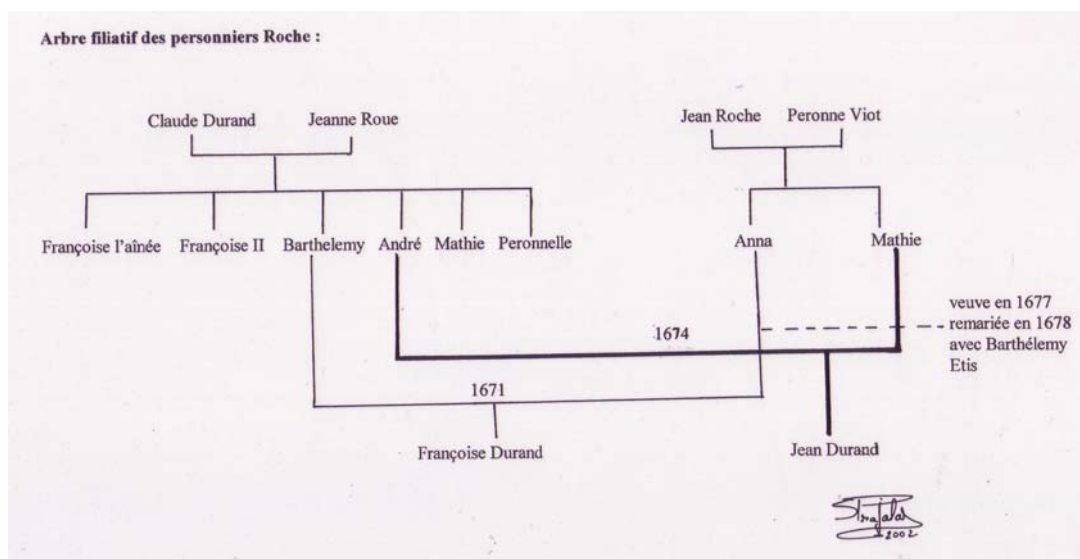
Au terme de cette étude, nous pouvons constater que la communauté de personniers Roche qui existait à Sauvain durant le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle était plus que modeste, tant par le nombre de personniers, que sur le plan du capital et des conditions de vie de la communauté. Il semble que cette dernière, plutôt que d'associer ses biens, mettait en commun ses misères afin de les rendre plus supportables.

Un apport, relativement important, se fit avec l'entrée dans la communauté de Barthélemy Etis. Cet événement fut, sans doute, le signe précurseur de la dissolution de celle-ci qui se termina, vraisemblablement, avec le décès de Mathie Roche en 1681. Cette communauté aurait donc perduré sept ans (1674-1681), ce qui semble relativement peu au regard d'autres communautés (celle des Quittard-Pinon dura deux siècles, celle des Ferrier environ trois siècles...).

Ceci peut s'expliquer par des conditions de vie difficiles, une possible migration saisonnière des époux, l'entrée d'un nouveau personnier (Barthélemy Etis) plus aisé... Autant de raisons possibles qui peuvent être à l'origine de la dissolution de la communauté des personniers Roche.

Stéphane Prajalas

*Bulletin de la Diana*, tome LXI, n° 4, 4<sup>e</sup> trimestre 2002



<sup>113</sup> En réalité une simaize qui est un pot pour le vin.

<sup>114</sup> Beurres.

<sup>115</sup> Cf. arbre filiatif.

<sup>116</sup> Benoîte Etis était la fille de Antoine Etis et de Antoinette Vincent de Chevelières. Elle était donc la sœur de Barthélemy Etis.

## L'intérieur d'une ferme de Sauvain en 1672

Comment vivaient nos ancêtres aux siècles passés ? Nous pouvons en avoir une certaine idée notamment grâce aux inventaires, actes notariés souvent dressés autrefois à la suite d'un testament. Les inventaires donnent la liste des biens mobiliers et des papiers du testateur. L'exemple qui suit concerne une famille paysanne de Sauvain, au XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1672, à Sauvain, au hameau du Champas, deux familles de laboureurs vivaient sous le même toit et avaient ainsi formé une communauté familiale. Fréquentes à cette époque-là, les communautés familiales étaient issues de l'association de deux chefs de famille, dits parsonniers, mettant en commun leurs biens y compris leurs terres. La première famille, les Barou dits Piron, est composée de cinq personnes : Jean Barou dit Piron, le chef de famille, son épouse Antoinette Boueffou, sa fille Jeanne, sa mère Etiennette Ponchon veuve et son frère célibataire Claude Barou dit Piron. La seconde famille porte aussi le nom de Barou et compte quatre membres : Vincent Barou le chef de famille, son épouse Jeanne Coingt et ses deux frères célibataires Claude et Mathieu.

Le lundi 17 Janvier 1672, "estant malade en son lit au-dessus de la cuisine de la maison", Jean Barou dit Piron fait son testament par-devant le notaire de Sauvain, M<sup>e</sup> Desmier. Il donne 10 livres au curé pour dire des messes, 10 livres à sa mère, 3 livres à son frère du hameau de Gourre, 60 livres à son autre frère célibataire et il lègue le reste de ses biens à sa fille unique âgée de 14 ans. Il convient alors de procéder à un inventaire des biens de la communauté pour connaître la part revenant aux Barou dits Piron. Celui-ci a lieu le lendemain 18 janvier.

*Invantaire des facultéz mobilières de Jean et Vincent Barou, parsonniers, laboureurs du village des Champas, paroisse de Sauvain, fait le 18<sup>e</sup>me janvier 1672. A la réquisition dudict Jean Barou, a esté procédé audict invantaire et, pour y procéder, a esté nommé pour extimateur Pierre Boueffou [dict] Cousturier et Claude Vincent proches voisins...*

*Premier, dans la cuisine dudict Jean Barou et de sondict parsonnier, c'est trouvé une table avec deux banps bois sappin, aveq une petite mest [maie, huche à pain] propre à tenir pain, extimé 10 s [sols].*

- *plus un tour propre à pourter la chaudière sur le feu aveq une crémaillère fert [en fer] et une crémaillère à la cheminée, extimé 10 s.*
- *plus, proche le feu, c'est trouvé deux banps, quatre petites chèzes, le tout bois sappin et fayard, et un grand post de terre au coingt de la cheminée soub le degré [escalier] propre à faire lexive [lessive], extimé le tout 3 l t [livres tournois].*
- *plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé une grande chaudière fert de la teneur de trois seaux [1 seau = 15 livres environ], trois posts de fert, deux grands et un petit, le tout extimé 11 l t.*
- *plus c'est trouvé, de l'autre costé du feu, une grande mest [ici maie = pétrin] propre à faire le pain, de bois sappin, deux grands buffets à chascun deux jours [jour = ouverture] et autres deux petits à chascun un jour, avec deux chaslis [châlit = cadre de lit] garnis chacun une couestre [couette = paillasse] balouffe [de balle d'avoine] et l'autre plume, couverte [couverture], chevet [traversin] et deux linceulx [draps], et deux petites arches [coffres] et deux plus grandes, le tout bois sappin, extimé lesdits chaslis, buffets, mest, arches et coffres 20 l t et lesdits couestres, couvertes et linceulx extimé 25 l t.*
- *plus c'est trouvé une grande sie de fert à l'eau, une petite sie de main, un seston [longue scie à deux poignées, passe-partout] vulgairement appelé sie à travers, extimé le tout 9 l t.*
- *plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé une cogniée, deux petits achons [haches], trois paires de chaînes de fert, une paire propre pour le sestol [?] et les autres deux pour mener bois, avec un crochet aussy fert, pour servir au sestol, extimé 11 l t.*
- *plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé deux taille-pré [pioche pour faire les rigoles], quatre pioches, trois règles [socs de charrue] propres à labourer avec leurs aneaux, trois becs [sorte de fourche] propre à tirer fumier, trois fourches fert, deux ybrons [?], trois taraires [tarière = vrille, taraud] propre tant à faire sabost que autrement, le tout extimé aveq un couteau propre à faire sabostz et une petite pertuysane [?], deux planes [couteaux à deux manches], deux curciers [?], un jointon [?] propre à parer bois, autres deux pertuysanes propre à faire roue, extimé 9 l t 10 s.*
- *plus deux casses ou pailles, une grande et une petite, un livral [?], un chandellier cuivre, une lampe cuivre, une petite écumière, deux bastons ferrés, un plact d'estain, six placts, six assiettes bois, douze escuelles bois,*

- douze cuillers bois, une besse [bêche] ferrée, une paire de tinailles, deux marteaux, deux paires de baptoir daille [marteau et enclume pour faux] et un autre propre à porter au labourage, deux hermines [haches à tranchant recourbé] quatre dailles ou faux avec leur manche, sept volants [faucilles] propre à copper bled ou paille, deux coingts de fert propre à fendre bois, un taille-choux, extimé 12 l t.*
- *plus une paire d'enfarges [entraves] pour juman ou cheval, une toye [outil pour tailler la vigne], un virebroquin [vilebrequin], trois posts de terre propre à tenir lait, un crible [tamis], trois paillads [petites corbeilles pour mettre la pâte], une palliasse, une lenterne bois, le tout extimé 25 s.*
  - *plus une paire de barraux [?] tenant six carte [mesure de capacité], avec une petite bouteille ou barril, deux bouteille terre propre à tenir huile, deux seaux liés [cerclés] de fert et autres deux liés de bois, un autre grand seau lié de fert, autres deux grands seaux liés de fert, le tout extimé 3 l t.*
  - *plus c'est trouvé six bates [baquets en bois pour faire cailler le lait] propre pour le lait, dix fesselles [faisselles, moules à fromage], un fessellier, une selle [seille, seau de bois] à faire fromage, un carthon [mesure à grain valant 1 bichet, soit 19,72 l] une coppe [coupe, mesure à grain valant 1/6 de bichet] propre à mesurer bled, une paire de peigne à peigner chanvre, trois sercles fert, le tout extimé 6 l t 10 s.*
  - *plus dans ladicte cuisine, c'est trouvé deux lards sallés, avec d'autres piesses sallés lesquels n'on esté extimé et sont demurés [demeurés] pour la nourriture de ladicte maison.*
  - *dans lesdites deux arches de ladicte cuisine, c'est trouvé les habis de Claude Barou frère dudict Jean Barou et le linge de Etiennette Ponchon mère desdicts frères Barou, lesquels meubles n'on esté extimé.*
  - *au plancher de ladicte cuisine, c'est trouvé trois aix [ais, planches] propre à tenir fromages sur lesquelles il c'est trouvé huict fromages de vache blancs, lesquels n'on esté estiméz.*
  - *Dilcet [de là] soubzsignéz allé au-dessus de ladicte cuisine où estoit ledict Jean Barou gisant en son lict, estant ledict lict garny de couestre balouffe, une couverte de bureau, deux linceulx, un chevet et le chaslict clost de aix sappin, avec les habis de sarge [serge, tissu de laine] et bureau de peu de valeur, extimé ledict lict garny 15 l t.*
  - *plus dans ladicte chambre, c'est trouvé deux petites couchettes bois sappin de peu de valeur garny de chacun un lict balouffe avec chascune une couverte et deux linceulx et chevet de peu de valeur, extimé 16 l t.*
  - *plus deux grands buffets fermant chacun à deux jours et un autre buffet propre à tenir burre [beurre] fermant à un jour, de bois sappin. Dans ledict buffet de burre, il c'est trouvé douze burres pesant environ six vingt livre [1 livre vaut 422 g avant 1800] ; dans les autres deux buffets scavoir : dans celluy du côté de matin, c'est trouvé les habis et linge dudict Vincent Barou et de ladicte Jeanne Coingt sa femme, lesquels n'ont pas esté inventoriés pour leur appartenir de leur chef et dans l'autre buffet, c'est trouvé le linge dudict Jean Barou de ladicte Anthoine Boueffou sa femme et l'habit de drap dudict Jean Barou Piron, lequel habis de drap a esté extimé 15 l t.*
  - *plus dans lequel buffet, c'est trouvé, quand au linge, sèze linceulx, deux napes et les cheumizes de leur famille, lesdicts linceulx et nappes la plupart fuzéz, extimé 14 l t.*
  - *ensemble les papiers suivant ...*
  - *plus dans ladicte chambre, c'est trouvé sept coffres et deux petits, le tout bois sappin, sept fermant à clés, l'une desquelles propre à tenir viande sallée, une autre appartenant à Mathieu Barou frère dudict Vincent Barou personnier, deux desquelles appartenant à ladicte Anthoinette Boueffou femme dudict Jean Barou, les autres audict Vincent Barou, dans lesquelles c'est trouvé les habis duct Vincent Barou, dudict Mathieu et Claude Barou frères, et dans celles de ladicte Anthoinette c'est trouvé son linge, extimé toutes lesdictes arches 9 l t.*
  - *Dans la court de leur bastimans, c'est trouvés deux chars garny chascques de quatre roues, trois cousure chascune de deux roues garnie en fasson de massot [char à deux roues], trois araires propre à labourer, trois joux garny de leur juelles [lanières de cuir], meyanne [pièce reliant le joug au crochet ou corde, lequel supporte le timon] et boucle de fert, un timont à une boucle de fert, le tout extimé 20 l t.*
  - *dans l'estable des bastimans desdicts personniers Barou c'est trouvé quatorze grandes vaches, huict braves [génisses] et un petit toureau, quatre agées d'un an et demy et les autres quatre et ledit toureau de dix mois ou environ, le tout extimé 470 l t.*



- Plus dans ledict estable, c'est trouvé vingt-deux brebis grandes ou petites aveq neuf aigneaux, trois chièvres, une poullaine âgé de dix mois ou environ, le tout extimé 67 l t.
- Dans lequel estable, c'est trouvé un lict garny d'une couestre de plume, un chevet balouffe, deux linceulx, une couverte, extimé 48 s.
- Dans lequel c'est trouvé onze poulailles et un coq, extimé 48 s.
- Dilcet soubzsignés monté dans la grange et fenièrre au-dessus ledict estable, dans laquelle grange c'est trouvé une grande arche boix sappin de la teneur de six sestiers bled [1 sestier vaut 315 litres], aveq un petit grenier aussy boix sappin de la teneur sept ou huit sestiers, dans lequel c'est trouvé environ trois sestiers avoine ; dans ladicte arche ne s'est trouvé que environ quatre bichets seigle [1 bichet vaut 19,72 litres] et dans ladicte grange environ quarante bichets, extimé ladicte arche et ledict grenier 10 l t, et lesdicts grains n'on pas esté extimé et sont demuré pour la nourriture de leur famille.
- Dans le jarbier [gerbier] c'est trouvé environ sept vingt ... ? de gerbes seigle et dans la fenièrre c'est trouvé environ quinze ... ? en quarré, lequel fourage n'a pas esté extimé et demure pour la nourriture du bestail susdict et le bled qui peut estre dans les gerbes demure pour l'entretien de la maison.
- Dans ladicte grange c'est trouvé quatre baptoirs (fléaux) à baptrre bled garny, un bec de fert propre à tirer foin, une corde de quatre brasses [1 brasse vaut 1,60 m environ], une chinière [?], extimé 20 s.
- Plus a déclaré ledict Barou avoir, dans leur grange appelé l'Aprey proche le boix de la Suchery, environ sept aulnes de foin lequel n'a de mesme esté extimé et demure pour la nourriture dudict bestail.
- Plus c'est trouvé dans ladicte court trois douzaines de aix de plusieurs longueur et largeur lesquelles n'on esté extimé et sont demuré pour les réparations de leur bastimans...

Vient ensuite la liste des papiers contenus dans des sacs de toile trouvés dans la chambre pour tous les actes notariés, l'inventaire précise le type d'acte, la date et le nom des parties et du notaire.

Cet inventaire nous permet de faire les remarques suivantes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les paysans vivent dans des maisons qui comptent peu de pièces : au rez-de-chaussée, la cuisine servant à la fois de salle commune où se font de nombreux travaux ménagers (cuisine, lessive...), de remise à outils, d'entrepôt pour la viande salée (charnier), le séchage du fromage, et aussi de chambre ; à l'étage une chambre où se trouvent ainsi plusieurs lits, des buffets et des coffres renfermant linge, papiers, viande et beurre. Les ustensiles de cuisine, les outils pour les travaux agricoles sont peu nombreux mais témoignent d'une certaine indépendance économique des familles : fabrication du pain, du fromage, des sabots, peignage du chanvre, etc.

Jean-Paul Soleillant

[Village de Forez, n° 1, janvier 1980]

## Etre Sauvagnarde <sup>117</sup> sous le règne de Louis XIV

Quel pouvait être le statut et le rôle social des habitantes de Sauvain, paroisse rurale de la haute vallée du Lignon dans les monts du Forez sous le règne de Louis XIV ? Plus que les aspects de la vie domestique, nous allons tenter de discerner quelle pouvait être la place de la femme au sein de la société rurale d'Ancien Régime au coeur des monts du Forez. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur l'étude de divers actes notariés.

### Des femmes soumises à l'autorité des hommes

Jusqu'au moment de son mariage la femme sauvagnarde était, du point de vue légal, sous l'autorité de son père (en 1714, lors du mariage de Claude Grossat avec Françoise Durand <sup>118</sup>, la future épouse procédait ... *de l'autorité de sondic père...*), ou à défaut, d'autres membres masculins du cercle familial (en 1674, par exemple, pour se marier, Mathie Roche de la Roue dont le père était décédé, paraissait devant le notaire royal Desmier sous ... *l'autorité congé et licence... d'anna roche sa soeur femme dud Barthelemy Durand lcy présent lauthorizanc et encore de ladvic de Jean Viot dict Brossy son oncle paternel...* <sup>119</sup>). Après son mariage, de fille, la femme devenait épouse. De l'autorité du père, elle passait sous celle du mari.

Dans ce secteur des monts du Forez où les migrations saisonnières étaient fréquentes, la femme sauvagnarde pouvait cependant bénéficier d'une certaine "reconnaissance" temporaire et de la délégation des pouvoirs des hommes. Ceci se concrétisait par l'établissement de procurations que les hommes établissaient devant notaire avant leur départ de la province pour aller exercer au loin le labeur de scieur de long.

### Veuve : un statut privilégié...

Dans le cas où l'époux venait à décéder, le statut de la femme changeait quelque peu, elle voyait alors son rôle social s'affirmer. La veuve était reconnue par l'ensemble du *village*, puisqu'elle pouvait devenir chef de feu et, par là même, avait le droit de participer aux assemblées paroissiales et prenait part au choix des représentants de la parcelle fiscale (les consuls).

La veuve, dans le cas où les enfants du couple étaient encore en bas âge, pouvait recevoir l'essentiel des biens, même si cela se faisait de façon temporaire, jusqu'à la majorité des enfants. En 1670, Claude Durand de la Roue en testant remettait à sa femme Jeanne Roue ... *au reste du touc ses biens tanc meubles que immeubles présent et advenir quelconques, icelluy testateur les a donné et donne par la teneur des présentes a Jeanne Roue sa femme mere de ses enfancs et nommé de sa bouche son héritière...* <sup>120</sup> C'est elle qui devait par la suite désigner un héritier universel. En attendant, elle conservait ... *la gouvernace de tous sesd biens...* <sup>121</sup>.

### ... mais difficile à assumer :

La veuve qui se retrouvait seule avec des enfants en bas âge et une exploitation agricole à faire vivre était confrontée à un certain nombre de contraintes liées au dur labeur de la ferme. Elle devait donc recourir à des "bras forts" pour les gros travaux. Tel fut le cas en 1714 lorsque Louise Quérat veuve d'André Durand ... *mere et tutrice de leurs enfants gens de labeur du village du mas par[oise] de Sauvain* passa un *bail à moytié* <sup>122</sup> avec Jacques de Rory laboureur du même lieu. Par cet acte, le preneur devait fournir à la bailleuse du bois de chauffage (dix *commisures*), lui livrer le foin nécessaire à ses bêtes, il devait en outre assurer la culture et la fumure des terres qui lui étaient louées. Il effectuait en fait les gros travaux de la ferme difficiles à réaliser par une femme seule avec de jeunes enfants.

On le constate donc, le statut de la femme était ambiguë. Elles n'étaient pas les égales des hommes quand elles étaient soumises à leur autorité, mais elle pouvaient jouir d'une certaine indépendance quand la présence du mari ou du père était « défailante ».

Stéphane Prajalas

---

<sup>117</sup> Sauvagnard, sauvagnarde : nom donné localement aux habitants de Sauvain.

<sup>118</sup> Contrat de mariage Grossat/Durand du 18/08/1714. Minutes Ducros (A. D.). Ancêtres de l'auteur.

<sup>119</sup> Contrat de mariage Durand/Roche du 04/10/1674. Minutes Desmier (A. D.). Ancêtres de l'auteur.

<sup>120</sup> Testament du 28/05/1670. Minutes Desmier (A. D.). Ancêtres de l'auteur.

<sup>121</sup> *Ibidem*.

<sup>122</sup> *Bail à moytié* de 1714. Minutes Ducros (A. D.).

## Analyse de la courbe de mortalité sous le règne de Louis XIV <sup>123</sup>

Cette étude a été réalisée à partir de l'analyse des actes de décès conservés dans les registres paroissiaux de Sauvain <sup>124</sup>.

Il est à noter que, jusqu'en 1681, les registres paroissiaux de Sauvain sont lacunaires sur le plan des actes de décès. Ceci est également vrai pour la période allant de mars 1687 à mars 1688, <sup>125</sup>. Sur la période 1681-1715 (1687-1688 non comprises) la moyenne annuelle des décès est d'environ 21 décès. Les années où les décès furent les moins nombreux à Sauvain furent 1682 et 1703 (respectivement 9 décès). L'année où la mortalité fut la plus importante fut 1694 (52 décès mentionnés).

Sous le règne de Louis XIV, deux grandes crises de mortalité touchèrent la paroisse de Sauvain, comme une bonne partie du royaume d'ailleurs. Celles-ci se déroulèrent sur deux périodes : 1690-1694 et 1709-1710. Ces "pics" de mortalité étaient étroitement liés aux aléas climatiques. En effet, on se trouvait alors dans le cadre d'une économie fortement marquée par l'autosubsistance et la prépondérance de la consommation de céréales.

L'année 1690 fut marquée par un hiver, un printemps et même un été exceptionnellement froids et humides. Cette année devait marquer le début d'une longue période marquée par un refroidissement général du climat et une série de mauvaises récoltes qui générèrent disettes et famines. Le nombre de décès à Sauvain cette année-là fut de 31. Chiffre éloigné du chiffre moyen de décès sous le règne de Louis XIV pour cette paroisse. Cette différence est encore plus notable par rapport au chiffre moyen annuel des décès pour la période précédente (1681-1686) qui était de 12 décès annuels.

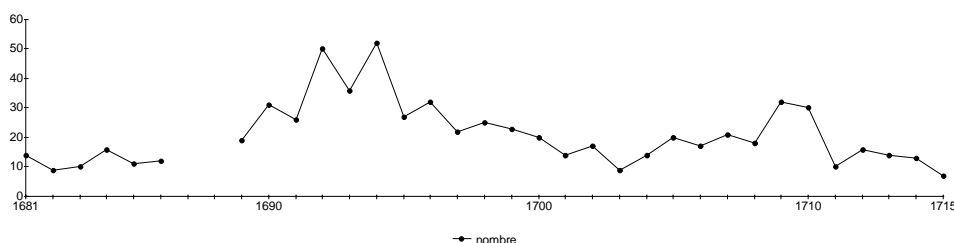
Après une légère baisse de la mortalité en 1691, l'année 1692 connut un hiver et un printemps très froids ainsi qu'un été pluvieux. Les récoltes de céréales furent très médiocres dans l'ensemble du royaume. Cette année-là 50 Sauvagnards et Sauvagnardes trépassèrent. Après une nouvelle baisse de mortalité en 1693, 1694 se caractérisa par des pluies continuelles durant l'été. Les récoltes furent désastreuses, la disette tourna à la famine, elle-même génératrice d'épidémies. Ce fut l'année où les décès furent les plus nombreux à Sauvain (52 cas) pour la période étudiée.

En 1694, la crise de subsistance de l'année précédente se poursuivit jusqu'à la mise en place de la récolte de l'année, heureusement belle. On note d'ailleurs pour Sauvain que sur 52 décès, 31 (soit 67,74 %) se produisirent de janvier à mai. Au niveau du royaume, le bilan global de la crise de mortalité de cette période fut de 1,5 million de morts. A Sauvain, il y eut 195 décès soit un chiffre moyen annuel de 39 décès. Les années 1709-1710 connurent, elles aussi, une hausse de mortalité à Sauvain.

En janvier 1709, un froid exceptionnel devait s'abattre sur le royaume et sévir jusqu'à la mi-mars en vagues successives. Les blés semés à l'automne précédents furent totalement détruits. L'année suivante (1710) la disette et les épidémies perdurèrent jusqu'à la mise en place de la récolte, d'ailleurs médiocre, de 1710. Ces deux années le nombre de morts à Sauvain fut respectivement de 32 et 30.

La crise de 1709-1710, même si elle fut meurtrière dans certaine province, fut globalement, à l'échelle du royaume, moins grave que celle de 1693-1694. Ce qui est également vrai pour la paroisse de Sauvain.

Stéphane Prajalas



**NB** : Les registres paroissiaux de Sauvain sont lacunaires pour les périodes 1661-1681 et entre mars 1687 et mars 1688.

<sup>123</sup> Cf. Annexe .

<sup>124</sup> Archives municipales de Sauvain.

<sup>125</sup> L'intégralité de ces deux années (1687 et 1688) a donc été laissée de côté dans la présente analyse.

## Fondation d'une école à Sauvain en 1753

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, plus encore que le XVII<sup>e</sup> siècle, fut le siècle où la France vit se développer un réseau de structures d'enseignement que l'on appelait les "petites écoles".

La création de ces lieux de premiers apprentissages du savoir se fit de façon plus ou moins précoce suivant les régions de France. Ce n'est qu'assez tardivement <sup>126</sup>, en 1753, que la paroisse de Sauvain fut placée devant la possibilité de créer un tel établissement.

### Dons pour l'établissement d'une école

Par acte du 8 août 1753, passé devant maître Durand, notaire royal à Chalmazel <sup>127</sup>, eut lieu, au profit de la paroisse de Sauvain et par l'intermédiaire de ses représentants (fabriciens et marguilliers), la relâche d'une maison par *Mre Jean Duculty prêtre abbé de St Jean de Portiers prieur de St Jean et St Baise de Charroux et chanoine d'honneur de l'église collégiale et par[isi]a]le de St Paul de Lyon résidant rue prefererie*. Ce dernier était le neveu et héritier testamentaire de *Messire Jean Baptiste Duculty prêtre curé de la paroisse de Sauvain*.

Les registres paroissiaux de Sauvain <sup>128</sup> nous apprennent que le curé Jean-Baptiste Duculty était mort à Sauvain en 1745. Ce décès avait enlevé le curé Duculty à ses ouailles... *subitement dès le vingtneuf juin fête de s[ain]t pierre après avoir célébré la grande messe...* Il avait été inhumé ... *avec les cérémonies ecclésiastiques...* deux jours après, le 1<sup>er</sup> juillet, après une messe célébrée, ... *en présence du peuple assemblé....* par le curé Doytrand de Champdieu ... *archiprêtre substitué de Montbrison...*, celui-ci était assisté des curés Barel de Châtelneuf, Passel d'Essertines, Fenon vicaire de Saint-Bonnet-le-Courreau et de Barel prêtre et nouveau curé de Sauvain <sup>129</sup>.

Le neveu Duculty, ... *bien informé des bonnes et précises intentions dud. feu sre Duculty son oncle de voir établir une école pour les pauvres personnes de lun et lautre sexe*, cédait aux marguilliers de Sauvain une maison située au bourg de Sauvain que son oncle avait acquise le 4 mai 1739 d'Antoine Barou cordonnier du bourg, pour le prix de 140 £ (ce bâtiment joignait la maison de Noël Marcou de Subertat *de soir*, c'est-à-dire à l'ouest, et *le chemin de la procession de bise*, au nord) <sup>130</sup>.

Cette maison devait servir à... *loger par la suite du temps le maître ou maîtresse delad. école et y recevoir lesd. jeunes personnes pour les jours quelles s'assembleront*. Cette maison se devait, précise l'acte, d'être occupée par ... *des personnes de bonnes mœurs*.

Il était spécifié que la création de l'école et le recrutement de l'enseignant devait se faire dans les trois ans suivant l'établissement du présent acte. Dans le cas contraire, ledit abbé Duculty se réservait le droit de reprendre possession de la maison léguée par son oncle.

Le curé de Sauvain présentement en fonction, messire Jean Clair, bachelier en droit, se voyait confier, comme à ses successeurs, le bon fonctionnement de l'établissement. Il avait également en charge le choix des savoirs enseignés (*l'instruction de lecture et plain chant ou du moins la lecture au choix du S[ieu]r curé dud. Sauvain*). Le maître ou la maîtresse d'école devait être ... *choisy par led. pere curé et révocable a sa volonté dans la suite*.

Cette première donation faite par un représentant du clergé se complétait d'une autre, cette fois, de la part de membres de la bourgeoisie laïque forézienne.

---

<sup>126</sup> Saint-Just-en-Bas possédait, semble-t-il, une école au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le 8 janvier 1711, un contrat de mariage fut établi devant maître Ducros (archives de la Diana) entre ... *Etienne Combe et Jeanne Hodin fille de défunt Joseph Hodin m[aitr]e descoles du bourg de Saint Just en Bas*. En 1741, André Lafay, prêtre curé de Sail-sous-Couzan, par son testament, établissait une prébende en vue d'entretenir des ... *petittes escolles...* dans cette paroisse (archives de la Diana 4G 61).

<sup>127</sup> Archives privées.

<sup>128</sup> Archives municipales de Sauvain.

<sup>129</sup> Cet acte d'inhumation porte aussi la signature de : *Ducully Bachelier*. Peut-être s'agit-il là de Jean Duculty, neveu du défunt.

<sup>130</sup> Jean-Baptiste Duculty, curé de Sauvain, n'avait donc pas, semble-t-il, tenu rigueur aux habitants de Sauvain de l'avoir débouté face à Antoine Mathon, dans le différend qui avait opposé ces deux prêtres en 1725 (Cf. S. Prajalas : "Tempête dans un bénitier", *Généalogie et Histoire*, n° 110, 2<sup>e</sup> trimestre 2002).

Sieur Claude Mathon <sup>131</sup> bourgeois résidant à Montbrison et *sous son autorité congé et licence* dame Jeanne Guyot son épouse, tous deux héritiers testamentaires de Jeanne Dujat, faisaient également un don en vue de l'établissement d'une école à Sauvain.

Par son testament en date du 23 mai 1747, Jeanne Dujat avait fait don aux curés, marguilliers et habitants de Sauvain de la somme de 499 £ et 19 sols pour ... *l'entretien et salaire dud. maître ou maîtresse d'école*. Cette somme était composée pour 198 £ et 19 sols ... *en espèces sonantes*, le reste étant constitué d'une obligation due à Jeanne Dujat par André Mathon laboureur de Montagut (pour 51 £) et d'un contrat de rente au principal de 250 £ due au couple Mathon par Noël Marcou et Claudine Grossat sa femme.

Une condition était mise à la donation de la dame Dujat : le maître ou la maîtresse d'école devait être "invité" à ... *faire réciter aux ecoliers tous les sabmedy, a la fin de lecole les stances de la s[ain]te vierge et le psaume du de profundis tous les jours*.

## Les petites écoles au XVIII<sup>e</sup> siècle

Le pouvoir royal, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, chercha à favoriser le développement d'un réseau de petites écoles. Un édit de 1698, réitéré en 1724, prescrivait l'ouverture d'une petite école dans chaque village du royaume. Dans les faits l'ouverture du monde rural à la diffusion du savoir restait limitée.

La création d'une école dépendait du bon vouloir de la communauté paroissiale ou, plus souvent, de fondations charitables de la part de laïcs ou d'ecclésiastiques, comme ce fut le cas à Sauvain en 1753.

Le fonctionnement même de ces petites écoles était très marqué par l'influence de la religion. La nomination d'un enseignant était soumise au choix du curé de la paroisse qui pouvait le révoquer sans avoir à se justifier. Les enseignements dispensés étaient eux aussi empreints de religiosité. On le voit dans le cas de Sauvain : psaume *De profundis*, stances de la Sainte Vierge...

Les enseignements se résumaient aux rudiments d'écriture, lecture et plain-chant <sup>132</sup> à Sauvain. La lecture était à enseigner en priorité (... *du moins la lecture*), encore cet apprentissage devait-il se faire au travers de textes saints. L'apprentissage par cœur devait être de mise pour la connaissance du psaume *De profundis* et des stances de la Vierge.

C'est à la fin du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) <sup>133</sup> affina la mise en place d'une école plus moderne avec la création des Frères des écoles chrétiennes. Né à Reims, Jean-Baptiste de La Salle se consacra, après la prêtrise, à la fondation d'écoles paroissiales pour les enfants pauvres. En 1685, constatant le manque de maîtres bien formés, il mit en place une sorte "d'école normale" pour la formation des professeurs (les frères étaient des religieux non-prêtres se consacrant uniquement à l'éducation des enfants). Il fit aussi preuve d'innovations pédagogiques : plus grande place du profane dans les apprentissages, lecture en français et non plus en latin... Ces méthodes lassaliennes furent cependant longues à se diffuser.

Les fondations présentées ici nous apprennent que la création d'une petite école à Sauvain fut le fait d'initiatives privées, comme cela était très fréquent. Cette école devait, par ses enseignements, être très marquée sur le plan religieux. On peut cependant se poser un certain nombre de questions sur cette école sauvagnarde. Cette école vit-elle le jour ? Cet établissement était-il une école lassalienne ? Que pouvaient retirer les enfants d'apprentissages par cœur de textes en latin dont la plupart ne devaient comprendre la teneur ? La scolarisation touchait-elle un grand nombre d'enfants. Ceux qui allaient à l'école suivaient-ils les cours toute l'année alors que la migration saisonnière en direction des hautes chaumes était fréquente dans cette paroisse ?

Stéphane Prajalas

(Village de Forez, n° 93-94, avril 2003)

---

<sup>131</sup> Claude Mathon (10 juillet 1705 - 2 septembre 1769) était le descendant d'une famille de notables sauvagnards. Son grand-père André Mathon était procureur d'office de la seigneurie de Montherboux. Son père, Jean-Baptiste Mathon, était juge de Sauvain, avocat en parlement et officier chez le roi. Le fils de Claude, Antoine Mathon, devait acheter à Louis de Luzy, le 2 décembre 1772, le château de Sauvain. Plusieurs prêtres ou curés de Sauvain étaient issus aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles de la famille Mathon.

<sup>132</sup> Le plain-chant est un chant liturgique traditionnel de l'Église catholique latine, appelé par extension et plus récemment chant grégorien.

<sup>133</sup> Jean-Baptiste de la Salle fut canonisé en 1900 et déclaré saint patron des éducateurs en 1950 par le pape Pie XII. Il est fêté le 7 avril.

## La croix de Fontapin



Croix de Fontapin

**T**ouriste, amoureux de notre Forez, couronné jusqu'en juillet de la calotte blanche de Pierre-sur-Haute, les flancs drapés de ses bois de sapins et de hêtres, le sol creusé par la fascinante vallée du Lignon, Touriste, un Forézien t'invite à faire une pause à trois cents pas du bourg de Sauvain, en revenant de Chalmazel, exactement au niveau du domicile de notre maire M. Joandel.

Admire d'abord, sur ta gauche, la prestigieuse et unique vallée du Lignon qui recueille les eaux du secteur, depuis Garnier jusqu'à Jeansagnière. Au nord, côté Sauvain, regarde les bois de hêtres somptueux dont les fûts, hauts et lisses, ont la beauté vivante des colonnes grecques. En face, le côté Saint-Georges, en plein midi, est plus pauvre. Cependant, depuis que les moutons n'y pâturent plus, le boisement s'opère. Si tu passes le soir, la brise lourde de parfums t'apportera aussi le puissant murmure de la *Grand-Rivière*, nom rural du Lignon. Regarde, écoute surtout, car le Lignon voudrait te dire les secrets et les drames dont il fut témoin.

Sans changer de place, ami touriste, et toujours sur ta gauche, je t'invite à passer du spectacle de nos monts à la contemplation d'un ouvrage d'art construit par nos Anciens : la croix de Fontapin. Son nom lui vient de l'unique source, au milieu des pins, qui alimentait naguère le bourg de Sauvain, et se trouve à proximité. Cette croix, ou plutôt ce monument d'une singulière originalité et d'une remarquable harmonie, est d'une rare beauté rustique. Elle reflète la robuste sagesse paysanne, et sa foi.

La Croix a de plus une histoire que je connais en partie et que je dois à un témoignage irrécusable. Ces lignes en sauveront le souvenir et intéresseront mes compatriotes et les amateurs du passé.

De la part de nos ancêtres, le choix du lieu, l'agencement des cinq pièces du monument, l'harmonie de leur ensemble qui se projette sur la vallée, la qualité du matériau enfin, tout fut une réussite exceptionnelle.

Depuis combien d'années le monument est-il là, au bord de la route ? Nous ne le saurons sans doute jamais. Cependant, d'après ce que je connais de son histoire, j'avancerai deux dates certaines à une ou deux années près. Voici d'abord la description du monument. Son architecture quand, en 1969, je pris l'initiative du plan et de l'érection de la Fontaine des cinq Meules, que mes compatriotes élevèrent avec autant d'habileté que leurs ancêtres la Croix de Fontapin - son architecture me fut un précieux guide.

Cinq pièces également dans le monument de Fontapin. Comme piédestal d'abord, le rocher basaltique qui affleure légèrement au-dessus du niveau de la route. Ne manquez pas de l'admirer sur la face qui regarde la vallée : il est vertical et sans fissure. Sur ce roc inamovible, une dalle carrée de granit, vierge de coups de ciseau, mais noble et harmonieuse. Elle évoque la table des autels antiques. Et voici, superposées, la troisième et quatrième pièce. Là éclate, je ne dis pas l'éclair de génie des ancêtres, mais leur vision pratique des choses quand ils entreprenaient un ouvrage délicat où il fallait la robustesse et l'esthétique. Ils placèrent donc au centre de la dalle deux meules au galbe impeccable, la plus haute en dessous. Elles sont aujourd'hui, comme tout le monument, enrobées de lichen gris et or où le soleil du soir déploie la magie de ses feux.

Enfin, dans l'axe des meules, l'élément essentiel, la Croix de granit, aux formes carrées, sur laquelle un Christ en faible relief étend les bras. Voilà brièvement présenté le monument. Je conseille maintenant de le considérer en face, donc de la route ; puis, du côté opposé, donc d'en bas ; enfin, en venant du bourg et du côté de Dizangue. Chaque point de vue est nouveau, ravit le regard et enchante l'esprit. C'est comme la preuve supplémentaire de la perfection du monument.

En conclusion de ce court article voici ce que je sais du monument et que je tiens d'un témoin. Celui-ci, en 1912, se rendait à Dizangue et vit deux garçons dans le chantier de la nouvelle école, qui mesuraient le puits avec une planche. Ils prirent eux aussi la route de Dizangue. Le témoin en passant les vit sur la dalle de la croix. Il fit trente pas et les meules étaient escaladées. Il entendit un cri et un bruit. Se retournant, il ne vit plus ni croix, ni enfants. Tout était au pied du rocher. La croix s'était rompue au niveau des meules. Une chute de deux mètres. Le témoin vint leur demander s'ils avaient du mal. "Une simple égratignure", répondit l'aîné au passant - qui était mon père.

Pendant plusieurs années, je vis le fût brisé de la vieille croix au pied du rocher qui lui servait de socle. Elle était plus longue que la croix actuelle et sa forme était ronde. Le sommet et les deux bras étaient sculptés.

Celle que nous voyons à présent porte la date de 1771. Le second centenaire en fut fêté en 1971, avec feu d'artifice, quand fut inauguré l'*Ecureuil* de bronze qui tourne au-dessus de la *Fontaine des meules*. Soit dit en passant, l'*Ecureuil* de bronze est l'œuvre d'un artisan de Boën, M. Fortunier, et le bel appareillage qui le soutient d'un artisan de Saint-Bonnet-le-Courreau, M. Viillard. La nouvelle croix, plus robuste et aux formes carrées, s'allie fort bien avec le monument. Elle se trouvait antérieurement entre le bourg de Sauvain et le Pont-de-la-Pierre, dans le talus au bord de la route. Deux initiales gravées : J. M. rappellent un ancien nom sauvagnard. Dans mon enfance, avant le déplacement de cette croix, on la désignait ainsi : "La Croix de Matra". Il est probable qu'elle fut érigée à l'occasion d'un accident. A cette époque cela se faisait partout. Mais elle devait se trouver, un peu plus bas, sur l'ancienne route. Espérons, cher Touriste, que sa troisième station sera la dernière, pour l'honneur de notre pays et la surprise des passants.

*JESUS, mon Ami, quand tintera le glas,  
Alors que sur la route  
Je passerai une dernière fois  
Devant la Croix de Fontapin,  
Envoie mon père et ma mère  
Pour m'accueillir  
A la Porte de ta Maison.  
O CROIX,  
Mon unique ESPERANCE,  
Je CROIS  
Que la plaie de la lance,  
Un jour,  
Sera pour moi la porte  
Du salut que m'apporte  
Le Sang de l'éternel AMOUR <sup>(1)</sup>.*

Chanoine Elisée Tarit

*Patois Vivant*, n° 10, mai 1982

(1) Extrait de *Poèmes et Chansons*, de l'auteur

En promenade :

## Chorsin et la vallée du haut Lignon

Louis Lépine, ancien préfet de police, passait l'été dans son château de Sauvain où il accueillait son ami Gustave Eiffel. Il aimait à dire à nos paysans : *Chorsin est une des plus belles vallées de France*. L'affirmation est justifiée par la splendeur des sites, l'opulence des bois, l'intérêt géologique et même par l'histoire. Depuis que les pouvoirs publics ont tracé une route carrossable de Sauvain à Chorsin, et de là sur la montagne, le circuit touristique est très apprécié.

La rivière qui coule dans la vallée porte le nom de Roquebrune et rejoint à Jouxte-Aigues, la Grand-Rivière qui recueille les eaux issues de Chalmazel et de Jeansagnière. Il ne reste plus alors, dans une vallée unique et grandiose, qu'un seul Lignon qui rejoint la Loire à Saint-Etienne-le-Molard, non loin du célèbre château de la Bâtie d'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'Astrée. Le roman-fleuve est à ce point mêlé, par ses personnages, à notre rivière que celle-ci doit au livre une part de sa célébrité. Familier du Lignon depuis ma tendre enfance, je n'y surpris pourtant jamais les Nymphes que décrit l'écrivain. C'était sans doute alors une espèce en voie de disparition.

Pour limiter mon exposé sans être trop bref, je prie le lecteur de suivre la rivière avec moi depuis le Pont-de-la-Pierre à sa source le massif de Pierre-sur-Haute. C'est d'ailleurs la partie la plus pittoresque. Il me sera impossible de tout décrire, mais je n'omettrai rien d'essentiel. Sur le parcours choisi, avec un peu de prudence, la vallée ne présente aucun danger. L'excursion est payante à plus d'un point de vue. C'est une vallée fertile. La flore et les bois y sont d'une croissance extraordinaire. On y découvre la mélisse des bois, au parfum subtil. Nous aurons peut-être la chance de voir bondir une biche surprise par nos pas ou nos voix. Une rare espèce de papillon, dont le nom m'échappe, remonte à l'époque glaciaire.

A propos des glaciers quaternaires, certains géologues, en particulier A. Fraisse, pensent que le massif de Pierre-sur-Haute et plusieurs points de la vallée portèrent de petits glaciers. La géologie en reconnaît des indices dans les amas rocheux de la vallée. Le plus considérable est le "Char du Diable". D'après la légende, le diable voulant détruire Sauvain sous les pierres, les transporta dans un char monstrueux. Heureusement le char se renversa à cet endroit. Le mot *char* est un des plus anciens toponymes du langage humain, qui s'applique aux amas rocheux. Ainsi, face à Dizangue, mon hameau natal, et à la fromagerie Tarit, se situent des pâturages appelés les *Chiers*. Sur leur partie la plus élevée on découvre partout des rochers et des blocs basaltiques.

De Sauvain, sur la nouvelle route, par le Mas et la Roue, on arrive à Chorsin en voiture. Mais, désireux de révéler aux touristes les secrets et la beauté de ce joyau du Forez, c'est une excursion plus sérieuse que je propose : une excursion à pied, solitaire ou en équipe, à la belle saison et même en automne. Alors, la magie des couleurs les plaques dorées de champignons, le vol du gibier font battre les cœurs et doublent le plaisir de la montée,

Voici, pour l'intérêt du récit et de l'excursion, le plan que je propose. On pourrait, bien sûr, suivre la rivière à partir de Jouxte-Aigues, là où elle se noie dans le Lignon, jusqu'à sa source sur la montagne. Laissons ce projet aux jeunes entraînés et musclés. La course donnerait d'ailleurs une juste idée du charme de la rivière et du pittoresque de la vallée.

Cet article soumet aux touristes une plus modeste excursion, mais, à bien des égards, plus enrichissante sur la nature et les richesses naturelles de notre région, en trois étapes, de 9 h à 20 h : 1° du Pont-de-la-Pierre à la Fonfort ; 2° de la Fonfort à la montagne ; 3° enfin de la montagne à Sauvain.

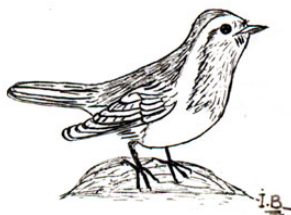
Nous voici au Pont-de-la-Pierre. Depuis Montbrison, trois routes, charmantes et sauvages y aboutissent. Ici même signalons la fromagerie Rizand où se fabrique le fromage de la région : la fourme. A proximité sur le versant de Sauvain, la ferme Couturier où fonctionnait au début du siècle un important moulin à grains. Ce fut même le propriétaire qui nous donna une belle meule enchâssée maintenant dans la fontaine des Cinq-Meules, à Sauvain. Cent mètres plus bas subsiste le pont de l'ancienne route de Sauvain. Il est à voir pour l'élégance de son arche et la beauté des pierres taillées. Juste au-dessus du pont moderne, au ras de la rivière, jetons un coup d'œil au dernier



moulin à grains qui fonctionne. Il appartient à M. Peyron et vaut la visite. A partir de là nous ne quitterons plus la rivière jusqu'à la Fonfort, coin idéal pour le dîner sur l'herbe.

Après un parcours de 300 mètres, nous rencontrons une intéressante curiosité géologique. Sur une distance assez courte la rivière semble disparaître. Elle coule dans une gorge étroite et profonde. On peut même, par une brèche, accéder au niveau de la rivière.

Non loin de là, au lieu dit *La Libonnière*, se rattache un drame historique rapporté par la tradition. Je n'ai pu encore découvrir de témoignage écrit. L'événement doit remonter au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une trombe d'eau, dans la vallée très en pente, au cours de la nuit, emporta une ferme dans la rivière, corps et biens. Mon camarade Louis Joandel dont la ferme est à côté, me parlait d'une famille Guillot. Ce qui a permis à la tradition de parvenir jusqu'à nous, c'est peut-être un détail poignant : on découvrit le lendemain une petite fille morte dans son berceau.



Nous repartons. Rien d'extraordinaire pour l'instant, sur notre parcours, sauf la merveilleuse rivière, d'une extraordinaire variété, ombragée des deux côtés. Son cours encore assez lent permet de vérifier l'admiration de Louis Lépine et de Gustave Eiffel. A condition de prendre son temps, de ne pas seulement voir, mais REGARDER. Vous irez de surprises en surprises.

La première sera peut-être l'impression de solitude dans une nature plantureuse et pacifique, telle qu'elle était au temps d'Homère. Oui, une solitude apaisante où tout l'être humain revit. Ce n'est pas la solitude du désert. Vingt fois vous faites sortir le merle de son fort barbelé de houx. Il laisse derrière lui ses coups de sifflet métallique pour vous saluer ou pour se rire de vous.

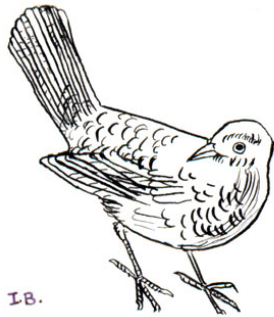
Nous voici devant un large et profond plan d'eau : le *Gourre du Gras*. Une imposante colonie de truites, alertée par nos pas, gagne en amont ses refuges rocheux. Mon père me racontait qu'à cet endroit, à l'âge de 10 ans, il reçut sa première leçon de pêche. Jean Cadet, notre valet, un jour où la rivière était trouble, dit au garçon : *tu regarderas bien, je veux t'apprendre à faire de bonnes pêches à l'épervier*. Et le voici sur le rocher qui domine le Gourre du Gras. Après deux ou trois balancements, dans un geste noble et vigoureux il étale l'épervier sur l'eau et pousse un cri horrible, Jean Cadet a glissé dans le gouffre. Mon père me disait : *Il se serait noyé que je n'aurais pas pu m'arrêter de rire*.

Avançons. Dans l'axe de la rivière, à la verticale, des yeux nous ont repérés et se demandent si nous sommes des pèlerins ou des prédateurs. C'est l'aigle, le roi du domaine. Il tourne, tourne et siffle en esquissant une descente. Il n'a senti ni poudre ni braconnier. Il suspend son cri d'alarme et retrouve ses affaires ou sa chasse. A part l'harmonieux murmure de Roquebrune nous jouissons à nouveau du vivant silence de la vallée.



Un autre volatile nous suit sans rien chanter, le plus petit des "Hôtes de ces bois" : le roitelet. Il s'inquiète pour sa nichée de cinq petits qui volent à peine et s'accrochent à l'écorce d'un peuplier. Père responsable, il leur intime l'ordre par ses cris de le suivre... C'est ravissant. J'ai connu des jours où le Lignon déchaîné par l'orage étouffait toutes les voix de l'environnement, sauf le caquet de la créature minuscule. Croyez si vous le voulez.

Asseyons-nous un moment sur les souches moussues et mangeons un biscuit. Un autre habitant nous a vus, mon préféré, le rouge-gorge. Il est familier et curieux. Quand nous serons plus haut, il viendra se régaler de nos miettes. Et voici la plus extraordinaire histoire de ma carrière de pêcheur. J'étais installé au "Gourre du Gras" et la pêche était bonne, J'avais près de moi une boîte de vers d'eau, jaunes et luisants. Un rouge-gorge s'installe dans un buisson à trois mètres de moi en articulant je ne sais quels propos. Je lui réponds par je ne sais quelle plaisanterie. Il bondit alors sur ma boîte, se sert et va consommer la proie au buisson. Il joue le jeu deux ou trois fois. Je retire la boîte et lui présente un ver moi-même : il bondit et l'emporte. Comme j'avais assez de truites, je vide la boîte près du buisson et me retire. Croyez si vous le voulez.



Reprenons les méandres de la rivière en direction de la Fonfort. La pente de la vallée s'accroît et le chant de la rivière se fait plus dru et plus joyeux, l'air plus vif, les parfums plus capiteux. Nous terminons la première étape. En face de nous du côté de Sauvain, les restes d'une antique scierie, les murs en pierre sèche sont encore debout. Nous voici à la Fonfort, carrefour assez vaste où aboutissent plusieurs chemins ainsi que des ruisseaux aux eaux de cristal. La coupole du ciel s'élargit, superbe et vaste.

C'est le lieu idéal pour le pique-nique et les jeux, les feux de braise et la pétanque. Plaçons-nous sur le pont, et nous aurons une idée exacte de la source d'eau minérale. Elle est au milieu de la rivière, en plein rocher, dans une excavation de 75 centimètres. Elle jaillit par intermittences et remplit assez vite la cuvette ; elle est piquante, ferrugineuse et franche. La cuvette et la rigole d'écoulement sont rouges. Le premier verre de cette eau est agréable à boire, moins que le pastis. Il est recommandé de ne pas la boire avec excès...

Nous sommes ici au cœur de Chorsin et de sa vallée. Avant de reprendre le cours de la rivière, qui est maintenant un vrai torrent, traversons le prenant la route en direction de Sauvain, sur trois cents mètres environ. Il y avait autrefois plusieurs fermes exploitées en été. Tout est en ruine ou planté de sapins, sauf à l'endroit où la vallée prend la forme d'un cirque d'une ravissante beauté. Les pentes sont abruptes et leur coloration automnale défie l'écriture et la poésie. M. Fraisse a découvert une identité de forme entre ce point de notre vallée et d'autres, d'origine glaciaire, en Norvège. Ce qui est certain, c'est que le village de Chorsin se trouvait là en partie, et s'étendait plus haut et plus loin. Il devait y avoir un lieu de culte et un cimetière. On parle d'un autel de pierre qui serait à Roche. Dans toute mon enfance j'ai entendu nommer au nécrologe Guillaume de Chorsin, seigneur du lieu. Des fouilles conduites par des experts livreraient sûrement des secrets d'histoire de la vallée. Il nous reste, vers la source et le cirque, sa prenante beauté.



Retournons sur nos pas pour la deuxième étape. Auparavant, du pont encore, admirons les bois superbes qui tapissent les deux flancs de la vallée. De côté de Saint-Bonnet se trouvent les énormes coulées de roches grises où chantent les eaux souterraines. M. Fraisse, en raison des rochers striés qu'on y découvre, pense qu'il s'agit d'anciennes moraines d'un glacier de vallée, aux diverses époques glaciaires. Ces détails, et même les hypothèses, ne sont pas inutiles dans une excursion où l'intelligence aspire, pour comprendre, à franchir les millénaires et à dépasser les beautés présentes du décor.

Reprenons la montée à partir du pont. Le changement est considérable. La rivière court à travers ou saute les rochers. Non loin du pont, les ruines de deux anciennes scieries que je vis jadis fonctionner. Nous sommes à 1 100 m d'altitude et la pente se fait plus raide, le torrent bondit. Malgré son aspect sauvage, il garde une âme familière. Toutes sortes d'arbustes et de grandes fleurs jaunes décorent ses rives d'une frange opulente. Accroché aux genêts et aux digitales géantes, l'odorant chèvrefeuille monte à l'assaut des sapins. Le groseillier sauvage voisine avec les framboisiers courbés sous le poids de leurs fruits. Avec un minimum de culture, l'attention en éveil, le dialogue en équipe et un peu de ferveur, le sens esthétique s'éveille et tout devient enchantement dans ce val fortuné.

Une courte halte encore. L'histoire nous fait signe par la modeste ruine d'un bâtiment rectangulaire, à droite du chemin du côté de Sauvain. Il y avait là un ermitage et, bien sûr, un ermite. Les documents écrits manquent ou sont douteux. Mais la tradition n'a jamais varié sur le nom du lieu en patois : *lo Sagnie dou Père*, la Sagne du Père, c'est-à-dire de l'ermite. Dans notre région la sagne désigne le petit pré appartenant à la ferme. Je me souviens, il y a longtemps, à côté de la ruine, d'un petit terrain encore cultivé et non loin d'un grand pré. Il y avait donc à Chorsin un seigneur, un ermite et des habitants assez nombreux, car l'espace est vaste. Un peu plus haut que la Sagne du Père, juste au-dessous de Renas, les ruines d'un habitat mériteraient d'être explorées. C'est le lieu-dit : le Plan du Seuil.

A courte distance de la cascade dont nous approchons, la vallée s'élargit et la voix du torrent s'apaise : il côtoie une prairie en terrain plat. Le calme n'est qu'un suspense : la rivière retrouve sa voix et son allure ; après un passage où

Roquebrune saute de beaux rochers roses, une rumeur lointaine et puissante nous avertit : la cascade est là, récompense de notre marche, de nos remarques et de nos enthousiasmes. Officiellement le Saut-Ferrand est son nom. Nous disons simplement le Saut. Elle est indiquée sur la carte de l'Institut géographique national.

Le soir surtout, l'endroit est sombre, resserré, sauvage. L'élan de la rivière et sa première chute à mi-chemin du Saut nous aspergent d'une fine poussière d'eau délicieuse comme un parfum. Hauteur de la cascade : 30 ou 40 mètres en deux bonds. J'ai souvent rêvé de voir de près, au centre du rocher, le lit du premier bond du torrent... Après deux ou trois heures de montée, depuis la Fonfort, un moment de repos et d'admiration s'impose devant ce spectacle de la nature. Ce n'est pas la chute du Niagara. Mais la dimension des choses ne crée pas seule la beauté. Personnellement j'ai de la peine à m'arracher à ce lieu d'une grandeur austère.

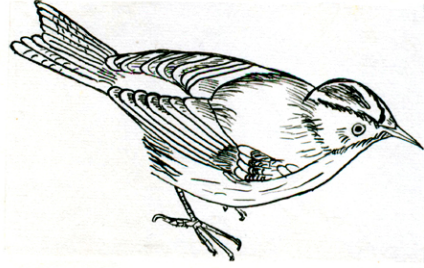


Cascade de Chorsin

Nous marchons encore un moment dans les bois, puis, brusquement, ils sont derrière nous. Le changement est radical. Au-dessus de nous un ciel immense. Ce qui ravit le regard, c'est la forme en berceau qu'épouse la vallée au départ de la montagne où nous sommes. Oui, charmant berceau pour les sources vives du Lignon naissant. Une réussite géologique qui me rappelle - toutes proportions gardées - la vallée des Etançons dans les Alpes. Nous sommes à 1 400 m d'altitude. Le fertile plateau de Renas est sur notre droite. A l'ouest, le massif de Pierre-sur-Haute. Sur le versant nord des plaques de neige durcie comblent des replis de terrain. Elles ne disparaîtront qu'au soleil de juillet.

\*  
\* \*

Avant la dernière étape du retour, offrons-nous le plaisir de suivre le lit en berceau du Haut-Lignon : la plus gracieuse des compagnies va nous y accueillir, plus vraie, parce que vivante, que le film le mieux réussi :



Des milliers et des milliers de jonquilles d'or font de la prairie un tapis d'Orient, si belles en leur innocence que la main se refuse à les cueillir d'épaisses compagnies d'arnica d'un jaune impérial et d'une saveur puissante, indice de leur vertu pour les coups que se donnent les hommes maladroits ; en compagnie restreinte et superbe, voici le lys martagon étalant sur de robustes hampes ses royales fleurs roses, semées de rouille, chef-d'œuvre dont la Bible dit que le manteau de Salomon ne l'égalait pas ; attention ! n'écrasez pas ces mignons pieds-de-chat, en groupes blancs et roses,

si efficaces en tisane pour la légion des gens surmenée ; salut, altièrre gentiane, utile à la santé, malgré ton amertume, les liquoristes, hélas, te détournent de ta vocation ; mais le joyau fleuri de notre montagne ne serait-il pas le Bois-Joli ? arbuste dont les rameaux, avant les feuilles, s'habillent en mars de fleurs mauves dont le parfum subtil ferait sourire les anges ; n'oublions pas la modeste réglisse sauvage : sa racine donne une boisson plus bienfaisante que le whisky, même pour les artères. Et j'allais oublier le personnage le plus considérable, le prince de sang parmi les fleurs, le muguet, il se plaît merveilleusement en des coins privilégiés.

Je ne sais si j'ai conquis mes lecteurs aux charmes de notre vallée et de notre montagne. Mais ce que je sais, s'ils s'engagent à la suite des célèbres excursionnistes, Lépine et Eiffel, c'est qu'ils me diront : "A côté de la réalité, vos commentaires étaient bien pâles." Tout à fait d'accord. Je viens de lire dans une monographie du Forez que l'illustre ingénieur avait conçu le plan de sa Tour en étudiant un remarquable et ancien bloc sculpté - que chacun peut voir à Saint-Bonnet-le-Courreau.

### Chanoine Elisée TARIT

*Patois Vivant*, n° 11, de novembre 1982, et n° 12 de mai 1983

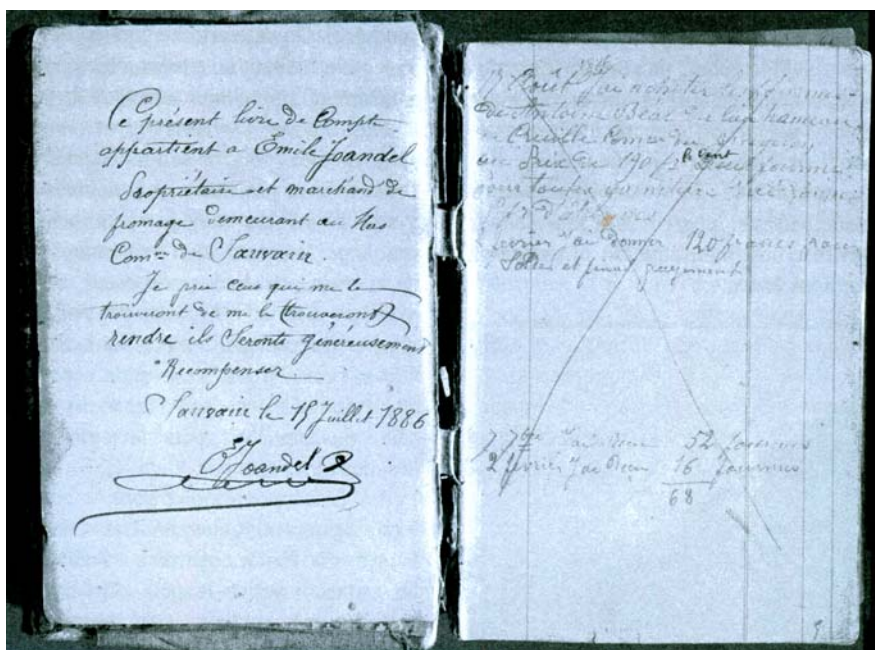


Sauvain, vallée de Chorsin  
Cliché Marcel Roinat

# Les livres de compte d'Emile Joandel

## propriétaire et marchand de fromage à Sauvain

Le 15 juillet 1886, Emile Joandel signe d'une belle écriture la première page d'un "livre de compte", qu'il va tenir jusqu'à la dernière page, qu'il tourne en 1892<sup>134</sup>. Il y attache une grande importance au point de promettre, s'il lui arrivait de le perdre, de récompenser "généreusement" celui qui le retrouverait. Il se déclare "propriétaire et marchand de fromage". La collecte des fourmes, qui occupe la plus grande partie du "livre", nous renseigne avec précision sur l'activité du marchand. Plus diffuse au gré des pages, et cependant bien vivante, se dévoile aussi l'image du "propriétaire".



Livre de compte (1886)

### Le propriétaire

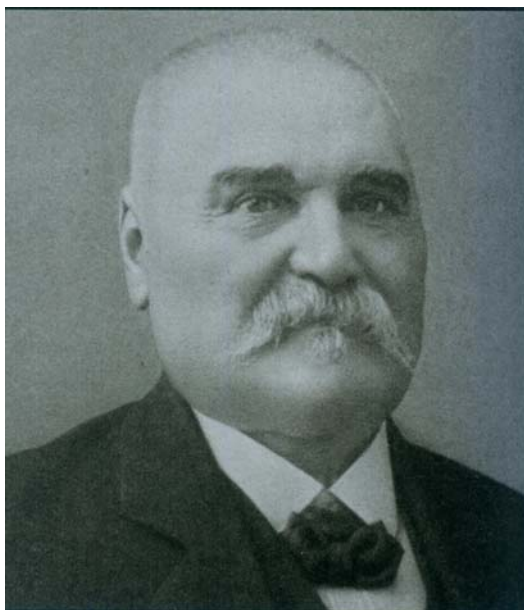
Emile Joandel habite le Mas, hameau, "village" dit-on ici, de la commune de Sauvain. Au moment où commencent ses comptes, il a 37 ans ; il est marié et père de six enfants, quatre garçons et deux filles, de 12 à 2 ans. Il est à la tête de ce que, dans le langage montagnard forézien, on appelle une "grosse maison", d'une taille assez importante pour qu'y soient employés plusieurs domestiques. Signe de respectabilité, il est "fabricien", membre du conseil de fabrique de l'église de Sauvain. La maison a un sobriquet : "chez la Brayé<sup>135</sup>". *Mile chez la Brayé* est du

<sup>134</sup> C'est un carnet de 17 cm x 11 cm recouvert de peau, de 104 feuillets, qui, utilisés au recto et au verso, représentent plus de 200 pages écrites, à l'encre ou, le plus souvent, au crayon. Quelques feuillets sont détériorés, d'autres détachés, peut-être en manque-t-il quelques-uns. De manière générale, l'ensemble est parfaitement lisible. Je remercie vivement Roger Joandel de m'avoir confié ce précieux document. Roger, qui habite la maison familiale, est l'arrière-petit-fils d'Emile. Il m'a également apporté, avec l'aide de son épouse, de précieuses informations puisées dans la mémoire familiale.

<sup>135</sup> Dans le langage montagnard forézien, une "maison" est un tout : c'est une représentation sociale qui évoque dans un même ensemble les personnes vivant sous un même toit, membres de la famille et domestiques, un lieu d'habitation avec son mobilier et l'entraîn du ménage, une exploitation agricole avec ses bâtiments, ses animaux, ses instruments de travail, les terres, les bois, les droits d'usage sur les communaux... C'est aussi une place dans un système d'appartenances et d'alliances, une réputation, et un nom, le "sobriquet", signal qui traduit en un mot dans l'esprit de chacun la situation de la maison et symbolise l'idée commune qu'on s'en fait.. Chez Emile Joandel, on est "chez la Brayé". Le sobriquet est encore en usage. Comme on le rapporte depuis des générations, il proviendrait du surnom donné à un ancêtre qui, retour de Paris où il avait été porteur d'eau, avait ramené de la capitale un pantalon - des brayes - d'une coupe et d'un aspect inconnus à Sauvain.

nombre des quelque quatre-vingts paysans de Sauvain qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pratiquent l'estive sur la montagne. Sa jasserie est située à Molanvé. Vachers, vachères et vacherons apportent leur soin à un troupeau d'une trentaine de bêtes et y fabriquent les fourmes.

Le "propriétaire" tient ses comptes, dépenses et recettes, et nous apporte ainsi, de manière indirecte et éparse, des informations sur la vie de sa maison, sur ses affaires et la manière de les conduire. On le voit, en père de famille, payer la laine au teinturier, régler le montant dû au tailleur et celui au fabricant d'huile, payer "consulte et remèdes", acheter des pois à son beau-frère Rémy Crozet, chez un autre "2 caillets et 25 livres de sel de ménage", se procurer, à l'auberge Boibieux où il a un compte ouvert, de la viande de veau et de bœuf, du pain, un litre de cognac, du cuir de vache, de la chaux hydraulique. "Pour la maison", il fait effectuer des travaux de construction, comptabilisés en "journées" de maçon, et scier des planches, pour le "plancher" et le "couvert".



Emile Joandel  
(1949-1928)

D'autres indications concernent Emile agriculteur-éleveur. Deux terres sont louées à l'oncle Antoine Joandel, pour lesquelles il verse le prix du fermage. Il achète des vaches, qu'il paie en deux versements. Pour des travaux de "forgeages et ferrage", il utilise les services de deux maréchaux-ferrants, Jean-Joseph Couturier du bourg et Faye du pont de Dizangue, auxquels il règle leur dû à échéances. Il achète un pallard <sup>136</sup>, et six livres de trèfle à son beau-frère, ailleurs huit double-décalitres d'avoine, 56 kilos de maton <sup>137</sup> pour ses bêtes... Pour le battage du seigle en hiver, il a retenu des hommes, dont la charge de travail se mesure en "journées". Il se fait quelquefois transporteur et se trouve dans la nécessité d'ajouter des "renforts" à ses attelages, avec ou sans conducteur, et rémunère le service. Il a des domestiques, dont les conditions d'embauche sont notées avec précision dans les dernières pages du carnet, de 1888 à 1891, il loue son "vacher Jean Marie Garrot avec son fils pour vacheron", en 1891 "Jean Bernard et sa femme pour vacher".

En 1887, il loue Antonin Goutebelle comme "valet", puis, pendant trois années consécutives, son propre frère Aimé, dans des conditions probablement particulières puisqu'il n'est pas fait mention de la nature de l'emploi, ce même Aimé qu'on retrouvera plus tard marchand de bois à Montbrison. Plusieurs années, il rémunère son vacher, avec son fils comme vacheron, de 420 F à 460 F "en argent" par an, à quoi s'ajoutent "chacun une chemise une paire de chaussettes pour le petit un chapeau et un tablier pour le petit, tenu de sabots et deux sacs de pommes de terre". Il note qu'"en Automne 1889 mon vacher a perdu 24 Journées a déduire sur le gage". Les autres domestiques ont une moindre rémunération, avec les mêmes compléments en nature.

Au fil des pages et des jours, ici ou là, apparaissent des recettes. Emile reçoit le prix de la location d'un pré. Il fournit quatre "caillets" pour la présure à Joseph Chevalyre de Valcivières et un cochon. Il vend un taureau ; il établit la liste des veaux qu'il a vendus au cours de l'année, avec le nom des acheteurs et les prix : douze en 1891, onze en 1892. Il fournit à un voisin vingt-quatre mesures de blé, à un autre Sauvagnard quinze livres de trèfle, à l'aubergiste un quartier de vache et "deux liens" de fourmes, des matons à plusieurs, un fayard à Granet père, sabotier, pour qui il conduira "un char de sabots à Montbrison".

On ne saurait, bien entendu, tenir ce "livre de compte" pour l'expression comptable de l'ensemble des activités de la maison parce que tout n'y est pas consigné et que, en outre, il ne tient compte ni de l'autoconsommation ni de l'échange non monétisé de services. Et puis ces dépenses domestiques et agricoles apparaissent comme secondaires

<sup>136</sup> Pioche de grande dimension.

<sup>137</sup> Résidu compressé de colza après extraction de l'huile.

dans le carnet d'Emile. C'est que ce paysan "propriétaire", qui occupe, semble-t-il, la fonction qu'on dirait aujourd'hui de trésorier de la "fabrique" de l'église de Sauvain, a l'habitude de l'argent. Il lui arrive d'en prêter et prévoit le mode de remboursement. Il a traité avec la banque Verdolin qui, lorsqu'elle fait faillite en 1888, lui restitue 600 francs. Il sait combien, quand on fait du commerce, il est nécessaire de tenir précisément ses comptes. Collecteur et acheteur de fourmes, il note consciencieusement chacune de ses transactions dans son carnet, y consacrant cent soixante de ses deux cents pages. Le "livre de compte" auquel il tient tant est avant tout celui du "marchand de fromage".

### Le marchand de fromage

Chez la *Braye*, le commerce de la fourme est une affaire ancienne : déjà le grand-père d'Emile s'y adonnait. Le fromage, c'est la fourme. Le produit de sa vente est la principale source d'argent dans les maisons où elle est fabriquée. On pratique la vente directe chez l'habitant ou sur les marchés proches. Mais l'essentiel est destiné à la consommation citadine, à Boën, à Montbrison, et surtout à Saint-Etienne et sa région, où les fourmes sont expédiées en quantité.

La première tâche du marchand est donc celle de la collecte des fourmes sur les lieux de leur fabrication, dans les fermes ou, le plus souvent, dans les jasseries. Chaque page d'écriture sur le livre de compte d'Emile Joandel est composée sur le même modèle : une date, le nom et l'adresse du fournisseur, le nombre de fourmes achetées, le tarif, l'échéancier de la fourniture des fourmes, l'échéancier du règlement. Quelquefois, il est fait état du prix d'un animal vendu, ou celui d'un fermage à régler, ou d'autre chose, qui entrent dans la transaction et viennent en déduction de la somme finale. Une fois les fourmes collectées et le règlement effectué avec la mention "pour solde et final paiement", la page est barrée d'un grand X pour signifier la fin de l'opération.

La transaction s'opère en été, en août et septembre, au cours des visites du marchand chez les fabricants, sur la montagne des deux versants, forézien et auvergnat. A cette époque de l'année, on sait estimer quelle sera la production disponible.

Le prix est discuté puis fixé sur la base de cent fourmes. Le prix moyen ne change pas au cours de la période des cinq ans couverte par le livre de compte. En revanche, l'amplitude est grande entre les prix le plus bas et le plus haut : de 150 F à 270 F le cent. Ces deux extrêmes apparaissent comme des exceptions. Les prix les plus couramment pratiqués varient entre 200 F et 240 F. La différence tient, probablement pour une part, au talent de l'une ou l'autre des parties à la négociation. Elle est aussi liée à la taille des fourmes - produit de 25 litres de lait à l'époque le plus couramment, moins chez certains qui ont de petits troupeaux - mais aussi au stade de leur affinage : moins il est avancé, plus sera long le séjour dans la grande cave chez la *Braye*, au Mas, où elles "se feront", plus lourd le travail de surveillance, et, par conséquent, moins élevé le prix d'achat. Celui-ci, enfin, n'est pas sans rapport avec l'apparence et les qualités gustatives des fourmes, plus ou moins bleues, plus ou moins blanches, plus ou moins souples, plus ou moins grasses, la croûte plus ou moins rouge... Certaines "maisons" tenaient à la réputation de leurs fourmes ; cette réputation justifiée avait elle aussi un prix. Ce sont de ces fourmes qu'Emile pourra ensuite revendre "de confiance".

Le vendeur de fourmes était tenu de fournir en sus, et gratuitement, quelques fourmes "pour garniture", échantillon publicitaire destiné à la dégustation et la démonstration auprès des clients à convaincre. L'acheteur laissait, en retour, une "étrenne", environ le prix d'une ou deux fourmes selon la quantité achetée.

La discussion pouvait être rude et prendre quelquefois, à entendre le propos de l'arrière-petit-fils Roger, tel que l'ont transmis les générations successives, une tournure retorse, digne d'un "trésor des contes". Emile, au cours d'une de ses tournées montagnardes à Valcivières, est amené à dormir chez l'un de ses fournisseurs dans un recoin de la maison, muni d'une petite chandelle. Mais il ne peut fermer l'œil : son lit est bancal ; il entend comme des bruits de chaînes traînées sur les toits... et autres manifestations de "physique", coup monté par ses hôtes d'une nuit pour lui faire peur et... tenter ainsi d'infléchir en leur faveur le cours de la négociation sur le prix des fourmes. Mais notre marchand, point trop impressionné par cette mauvaise magie campagnarde, aurait assuré au matin avoir très bien dormi...

Emile Joandel est un négociant prudent. Quand "le prix est fait", il prend soin cependant, face à certains de ses fournisseurs, comme le commerce est par nature aléatoire, de prévoir, par exemple, que si les fourmes "se vendent mal le prix serait réduit à 235 fr le cent" au lieu de 240 ; plus exigeant, il prévoit ailleurs de faire "rabattre 10 % si la vente est mauvaise". Il note aussi que des fourmes qu'il a reçues sont "blanches mal faites et petites", d'autres "dévoré par les bêtes" ou "mal réussi" et "complètement pourri", constats qui auront sûrement pesé sur les négociations ultérieures. Homme du pays, il connaît son monde montagnard, et sait prendre les précautions utiles. A la "jasserie Genebrey", le

25 août 1891, il discute et fixe les conditions avec la femme de la maison : "180 fr le cent, 2 fourmes pour garnitures. J'ai donné 5 fr d'Etrennes, rien de fait si le Mari n'est pas content." La page est barrée d'un "Annulé" : le mari n'a pas été content, on n'a pas trouvé d'arrangement...

Aidés par la légende familiale, imaginons Mile chez la Brayé en tournée. Les choses sont assez simples à Sauvain même, ou à Saint-Bonnet tout proche. Ailleurs, en particulier pour aller sur le versant auvergnat, les déplacements par-delà les crêtes sont plus longs et plus difficiles. Emile, qui connaît la montagne dans ses moindres chemins, groupe ses visites : on le voit pendant deux ou trois jours à Valcivières et aux environs, dans les fermes des villages ou les "cabanes" de la montagne, où il lui arrive de dormir sur place. Il voyage à cheval, attelé d'un tombereau pour le ramassage, son livre de comptes en poche, et de quoi payer. Il affronte le mauvais temps, quelquefois la neige en fin de saison, la neige meurtrière qui aurait coûté la vie à des malchanceux qui traversaient la montagne en hiver, et dont on retrouvait le corps au printemps. Il est arrivé que les loups s'en prennent à lui : sur le plat de Renat, l'un d'eux le suit, derrière le tombereau, attendant le moment de foncer sur lui ; mais il sait faire face au danger en agitant des cordes et faisant tinter les chaînes d'attelage du cheval, ce qui a pour effet d'éloigner le vorace. L'argent qu'il porte sur lui pourrait attirer les convoitises des brigands des grands chemins. Aussi Emile ne voyage-t-il jamais sans son pistolet, dont l'histoire ne mentionne pas qu'il ait eu à en faire usage.

### La collecte et la vente des fourmes dans l'économie de la région

Plus de 160 transactions ont donc eu lieu de 1886 à 1891 entre Emile Joandel et près d'une centaine de fabricants de fourmes. Quelques-uns parmi eux ont été des fournisseurs fidèles tout au long des six années, d'autres ont fait affaire avec lui deux ou plusieurs années, d'autres une seule fois. Les quantités de fourmes livrées sont très diverses. La grande majorité se situe entre 150 et 300 unités. Les plus petites livraisons, de quelques dizaines à une centaine, sont les moins nombreuses : 28. Ce n'est pas que les maisons les plus modestes qui ne disposaient que d'un petit troupeau ne faisaient pas de fourmes. Mais quelque trois ou quatre vaches donnant au mieux une moyenne de trois litres de lait quotidien ne laissent pas espérer une production de fourmes telle que leur commercialisation nécessite l'intermédiaire d'un marchand. Au-delà de 300, on ne compte qu'une trentaine de cas, et parmi eux deux extrêmes remarquables parmi un petit nombre de grosses maisons : 628 chez Augustin Plagne, des Champas, et 632 chez Jean-Baptiste Crozet, à Montagut.

Quel pays parcourt notre marchand ? Ses tournées le font voyager sur quinze communes des deux versants de la montagne, huit en Auvergne, sept en Forez <sup>138</sup>. En réalité, trois communes rassemblent à elles seules plus de la moitié de ses fournisseurs : Valcivières, dans le Puy-de-Dôme, d'abord, avec vingt-six ; Sauvain ensuite avec dix-sept, y compris Emile Joandel lui-même, précédant Roche avec douze. Sur l'ensemble, on compte cinquante et un Auvergnats, et quarante-deux Foréziens. La primauté de Valcivières s'explique par sa proximité géographique avec Sauvain, mais aussi par le caractère plus nettement "pastoral" de son économie et une plus grande concentration de producteurs : sur ses 3 200 hectares, Valcivières compte plus de 160 fermes avec jasserie quand Sauvain, sur une superficie un peu moindre, en a 80. Et puis, le courant, économique et démographique, est toujours allé de l'Auvergne vers le Forez, et non dans le sens inverse. Il n'y a pas de marchand de fromage auvergnat qui serait venu s'approvisionner en Forez. Les produits du versant auvergnat - les fourmes en particulier - comme le trop-plein démographique <sup>139</sup>, s'écoulent pour la plus grande part vers le Forez de la Loire et Saint-Etienne.

Sauvain participe grandement à ce courant. La commune est en effet connue pour le grand nombre de ses marchands de fromage. Roger Joandel et sa femme, Andrée, elle aussi descendante d'un marchand de fourmes, Beaugros, croisant leurs souvenirs familiaux, en recensent au moins sept : Vincent, Beaugros, Vial, Fradel, Champet, Couturier et, bien entendu, Joandel, l'arrière-grand-père lui-même. A de nombreuses reprises, cinquante fois au moins, Emile s'associe à l'un ou l'autre de ces marchands - et quelques autres cités dans son carnet - pour acheter "de moitié" la production. L'importance du rôle de ces marchands et cette forme de collaboration avaient fait du commerce des fourmes une sorte de spécialité sauvagnarde.

---

<sup>138</sup> Versant auvergnat : le Brugeron, la Bourlhonne, Job, Valcivières, Vertolaye, Marat, Saint-Anthème, Grandrif. Versant forézien : Roche, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Châtelneuf, Bard, Jeansagnères, Chalmazel.

<sup>139</sup> Les noms de familles montbrisonnaises sont encore aujourd'hui nombreux à témoigner de leur origine "auvergnate" : Chevaleyre, Gourbeyre, Bernard, Arthaud, Voldoire, Faye, Béal, Pourreyron...



De 1886 à 1891, en six ans, Emile a ainsi collecté plus de 35 000 fourmes, soit une moyenne de près de 6 000 fourmes par an. Au prix moyen de 220 F le cent, le montant cumulé annuel des achats est de l'ordre de 13 000 F.

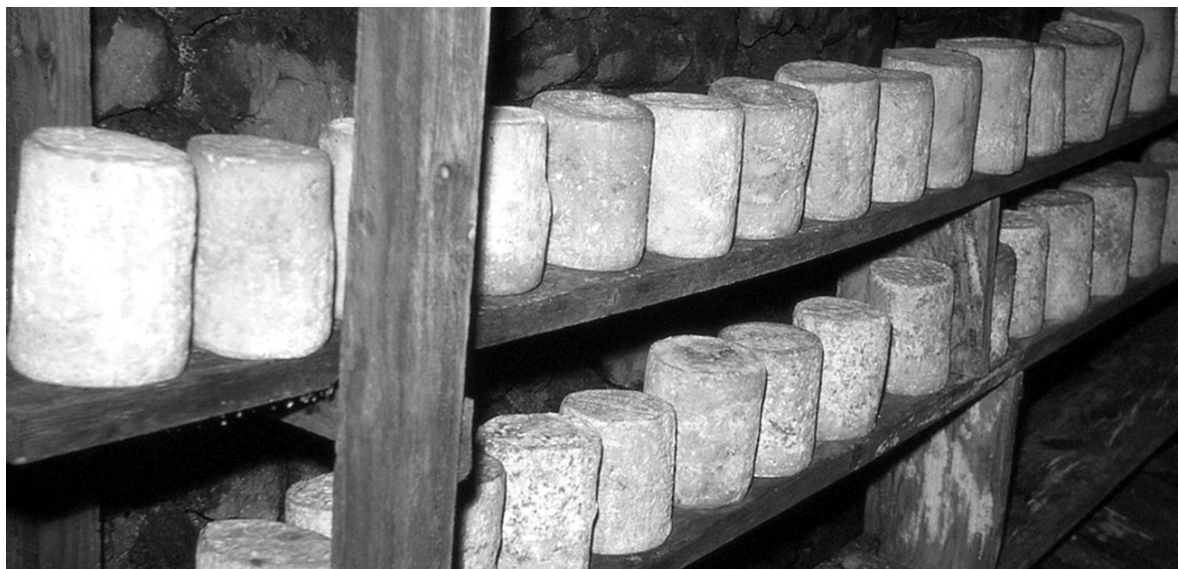
Notre marchand a retenu ses fourmes, les a collectées en trois, quatre ou cinq fois, de septembre à janvier ou février le plus souvent, jusqu'en avril très rarement, au fur et à mesure de leur maturation. Il les a payées, en trois ou quatre échéances, sur place, ou à Montbrison où il se rend souvent et dont les nombreux marchés et foires favorisent les rencontres, ou encore par l'intermédiaire de "coquetiers" auvergnats, les Chevaleyre, Arthaud, Meissonnier, Jury, Chantemerle... - collecteurs et revendeurs de beurre, œufs et volailles - qui, eux aussi, parcourent la montagne, et à qui il confie l'argent. Les fourmes transitent alors par sa cave du Mas, où elles continuent de s'affiner avant d'être vendues. Pour être transportées dans de grands chars à quatre roues jusqu'à Montbrison, elles sont réunies en long par cinq et attachées par des liens de paille de seigle. Un lot de cinq fourmes ainsi présentées s'appelait précisément un "lien"<sup>140</sup>.

Dans la maison du Mas, chez la Braye, on a conservé un autre livre de compte d'Emile, de même apparence que celui qui nous a guidés jusqu'ici. Le premier consignait les achats aux fabricants, celui-ci les ventes aux commerçants couvrant, lui, les années 1896 à 1899.

La vente des fourmes s'effectue d'octobre à avril, c'est-à-dire quatre ou cinq mois après leur fabrication. Celle-ci s'arrêtant en hiver, il n'y a quasiment plus de fourmes à écouler de mai à septembre.

Les commandes sont passées par cinq ou dix liens, rarement davantage. On compte, pour l'année 1897 par exemple, près de 200 livraisons d'un total de plus de 1 300 "liens", soit 6 500 fourmes. Quatorze commerçants ont été les clients d'Emile Joandel cette année-là, et le demeurent les années suivantes. Parmi eux, six absorbaient 80 % de l'ensemble. Malheureusement, l'adresse de ces revendeurs n'est pas mentionnée. On sait cependant par d'autres sources que le commerce des fourmes s'effectuait principalement dans les régions montbrisonnaise et stéphanoise. Le plus souvent, les liens de fourmes sont dits "expédiés à Untel". Il faut sans doute comprendre que l'envoi se faisait par le train vers Saint-Etienne, qui recevait le plus grand nombre de liens. Les autres "vendus à ..." seraient alors, parvenus à Montbrison, arrivés à destination.

On voit qu'Emile Joandel et les marchands de fromage sauvagnards, et les quelques autres de villages voisins, avaient de quoi rassasier un grand nombre de citadins mangeurs de fourmes...<sup>141</sup>



Fourmes en cave – Garnier 1963

<sup>140</sup> Une notation dans le livre d'Emile Joandel évoque aussi des liens de quatre fourmes.

<sup>141</sup> On ne connaît pas de façon précise le nombre de marchands, ni le niveau de leur activité dans l'ensemble de l'aire de production. Tentons cependant, sans garantie, une hasardeuse estimation : quinze marchands vendant, comme Emile Joandel, 6 500 fourmes représenteraient la vente d'environ 100 000 fourmes par an.

## Jean les Fourmes

Le second livre, comme le premier, comprend plusieurs notations annexes. Emile tient les comptes du beurre qu'il a vendu. Il fait aussi commerce de planches qu'il transporte à Montbrison, où il a ses habitudes et ses connaissances, chez les marchands de bois, son frère Aimé et Jean Roche, lui aussi probablement sauvagnard d'origine. On trouve même dans ce carnet une "recette contre les douleurs rhumatismales".

Chez la Brayé, on continue de bâtir : plusieurs comptes font état de journées du maçon Cellier de Saint-Bonnet et du plâtrier Minon de Sail ; c'est aussi à Sail qu'Emile s'approvisionne en chaux, plâtre, briques, tuiles et autres matériaux de construction. C'est à cette époque que, après l'étable en 1895, est construite en 1897 l'actuelle maison d'habitation.

Les affaires semblent aller bon train. L'exode rural a commencé ; la population des villes grossit et la demande alimentaire y est plus forte. Emile Joandel va alors franchir le pas : le marchand de fromage va ajouter à ses activités, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles <sup>142</sup>, celles de ramasseur de lait et de fabricant de fourmes et fonder une laiterie, chez lui, au Mas, avec un associé, Vial : la laiterie Vial-Joandel ou laiterie de Pierre-sur-Haute. Le lait était collecté dans leur propre ferme et chez les paysans du village qui n'avaient pas de jasserie et ne produisaient pas de fourmes jusqu'alors. La production avait un nom, inscrit sur une étiquette publicitaire : fourme de Pierre-sur-Haute. On n'a pas retenu le nom de celui qui la fabriquait. On ne s'étonnera pas de son surnom qui, lui, est resté dans la mémoire : Jean les fourmes.

Les conséquences économiques et démographiques de la guerre de 1914-1918 sur la vie locale mettront rapidement un terme à la vie de cette laiterie. D'autres, nées dans les mêmes circonstances, ont pu résister et prendre de l'ampleur, collectant le lait, fabriquant et vendant elles-mêmes les fourmes pendant que disparaissait peu à peu la fabrication individuelle. Les marchands de fourmes n'avaient plus leur raison d'être. Emile Joandel, décédé en 1928, n'a pas eu de successeur au Mas dans sa fonction de marchand de fromage. Son fils Aimé a été le dernier, à la suite de son beau-père Vincent <sup>143</sup>.

\*

\* \*

Usés, râpés, démantibulés à force d'être manipulés, victimes des gribouillages ou des découpages des enfants qui ont suivi, les livres de compte d'Emile Joandel ont traversé cinq générations dans la maison du Mas. Reliques domestiques, témoins de leur époque, ils ont laissé leur trace, nous rappelant, s'il en était besoin, que la fourme, fromage modeste et quelquefois merveilleux, a apporté, elle aussi, sa part à l'histoire des hommes.

**Maurice Damon**

Village de Forez n° 111, avril 2010

### *Bibliographie*

De Banville Etienne. *Les fourmes de Montbrison et d'Ambert. Des Jasseries aux familles et aux groupes*. Université de Saint-Etienne.

Ferrand Anne-Christine, avec Odile et Jacques Rizand. "De Dauphin à Forez-Fourme". *Village de Forez*.

Damon Maurice. "Les Jasseries des monts du Forez". *Village de Forez*.

Molle André. *La fourme de Pierre-sur-Haute dite d'Ambert ou de Montbrison*. Bussac.

---

<sup>142</sup> L'année n'est pas connue avec exactitude. La laiterie était restée un souvenir d'enfance dans la mémoire du père de Roger, né en 1907.

<sup>143</sup> Ces dernières années, les laiteries, issues d'anciennes familles locales, ont dû se regrouper pour survivre, et ont été finalement reprises par de grands groupes.

## Le pain, le migoure<sup>144</sup> et la demoiselle

*Depuis de nombreuses années, au centre social de Montbrison, ont lieu des veillées dites Patois vivant, qui attirent un nombreux public, spécialement de la montagne. De nombreux récits en patois ont alors été enregistrés au cours de ces soirées. Le travail de conservation de la langue « forinasse » se poursuit avec des enregistrements réalisés auprès de ceux ou celles qui, encore nombreux, parlent la langue de leur enfance et veulent bien apporter leur contribution. C'est ainsi que, en janvier 2011, à Sagne-Vernay, commune de Sauvain, mesdames Denise Roche et Jeanne Fenon, ont parlé forézien entre elles en patois devant le magnétophone. Jo Barou et Maurice Damon, qui ont recueilli la conversation, en ont retenu ici quelques moments particuliers : la fabrication du pain ; la préparation du migoure ; l'école aux Champas dans les années 30 et le souvenir de la « demoiselle ». Les textes sont transcrits en français pour que ceux qui ne connaissent pas le patois puissent comprendre. On peut les entendre tels qu'ils ont été enregistrés dans le style local, en patois, sur le site internet dédié à l'histoire du Forez<sup>145</sup>.*



Jeanne Fenon et Denise Roche

### La fabrication du pain

[Mon père] il mettait son levain l'après-midi. Il fallait mettre le levain... Il fallait garder le levain pour la fournée suivante. Ils (les gens) gardaient un morceau de pâte qu'ils avaient bien serré ; ils mettaient ça dans un saladier. Et puis ils le prenaient pour faire lever la fournée suivante.

Alors il [mon père] le faisait le soir. Il faisait un tas de pâte dans la maie ; la maie, le pétrin. La maie c'était le pétrin. On appelait ça la maie. Et le lendemain il faisait ses tourtes, [il] pétrissait, tout...

Et après, [il les] couvrait. Chez nous, il n'y avait que la cuisine qui était un peu chaude, en hiver... On mettait les tourtes autour du fourneau dans la cuisine jusqu'à ... Il faisait les tourtes le soir vers cinq, six heures. Et puis il enfournait vers huit heures... jusqu'à....

---

<sup>144</sup> Il convient de prononcer le "e" final, migoure.

<sup>145</sup> [forezhistoire.free.fr](http://forezhistoire.free.fr)

Le four était chauffé au bois. Il fallait chauffer et mon père n'enfourrait les tourtes que quand les briques étaient blanches, quand les briques étaient bien blanches ; elles devenaient blanches quand...

Alors, ça mettait - je ne me rappelle plus combien ça mettait pour cuire - une heure peut-être. Puis on défournait. Il était bon le pain. Ah ! oui ! du pain noir, du pain de seigle.

### Le migoure

Et dans le four à pain, quand c'était le temps des cerises [on] faisait du "migoure". C'était bon le "migoure" dans une biche. Oh ! la, la ! c'était bon ça ! Le "migoure", on le mettait quand on avait défourné... C'était ma mère qui le mettait. C'était bon le "migoure" avec des cerises.

Il y avait beaucoup de cerises à Saint-Just (Saint-Just-en-Bas). Il y avait des arbres fruitiers "affreux" (en grande quantité), "affreux". Mon père, il ramassait trois semaines de suite les poires, les pommes. [Il y en avait] comme ça (geste de la main, hauteur de 1 m environ), dans une pièce qu'il y avait à côté (de la cuisine).

[On prenait ] les cerises et puis on prenait la farine, la farine du pain, la farine de seigle. On le couvrait avec de l'eau, de l'eau. Et les cerises étaient plus sucrées [que maintenant]. Des cerises noires parce qu'il y a deux sortes de cerises, des noires et des plus... On mettait toujours les noires. Et on mélangeait ça comme ça. Et la pâte, il fallait que ce soit bien - les cerises - que ce soit bien réparti, quoi ! Et puis dans une petite biche, haute comme ça, qui tient quatre, cinq litres.

Eh bien, la recette était faite. C'était bon ! C'était bon ! Tout le monde faisait ça.

Denise Roche, de Sagne-Vernay,

née à Saint-Just-en-Bas, mariée à Sauvain.

Enregistrée à Sagne-Vernay (Sauvain) le 18 janvier 2011

\*

\* \*

## La demoiselle

Il y en avait qui parlaient français mais pas tellement. Ils commençaient à parler... mais tout de suite après, par contre, ils ont parlé français, après moi, tout de suite, ils ont parlé...

L'école aux Champas, tu y allais... Enfin, moi, j'étais à côté parce que j'étais chez ma grand-mère. J'y suis allée toute petite. Un hiver, on était seulement deux. Parce qu'il y avait de la neige... ; ça fait que, nous, on nous portait sur les épaules (*a pati*, à patère) ; nous étions à côté. On nous portait à "patère".

Eh bien, la demoiselle, il fallait avoir du courage. Elle était ici. Enfin, elle ne chauffait pas la classe, nous demeurions avec elle dans la cuisine, assis par terre. Elle nous amusait.

Elle faisait du feu. Après, enfin - j'étais plus grande, là - j'étais plus grande parce que je me rappelle. Et, une fois - on était plus nombreux - elle voulut, elle voulut faire... Elle voulut allumer le poêle. Alors pour allumer son poêle, quoi, elle coupait de petites bûchettes (*bucheilles*) sur un... Elle se coupa le doigt, comme ça !

Et après, elle l'empaqueta, je ne sais pas ce qu'elle fit, là. Et après, j'étais la première, la première... Il y avait des grands, je ne sais pas combien ? On était bien quinze. La maîtresse tombe, passe dans les pommes. Oh ! la la ! Nous étions ennuyés.

Alors nous sommes allés chercher les femmes du hameau (*vialage*, "village" en français local). Les femmes vinrent du hameau. Je ne sais pas ce qu'elles firent. Je n'en sais rien. Elles ne l'emmenèrent pas "au" médecin, toujours. Elles la soignèrent (*civader*, soigner, réconforter) seulement comme elles purent. C'était vite fait le médecin ; ç'a bien dû se souder tout seul parce que ...

Celles qui venaient faire l'école aux Champas, par exemple, eh bien elles avaient vingt ans, dix-huit ans, vingt ans. C'était leur premier poste. Eh bien elles arrivaient dans le hameau... C'est bon qu'il y avait les femmes [qui] les

aidaient un peu, elles parlaient bien... Mais elles ne pouvaient pas... Elles étaient seulement à pied. Alors six kilomètres, au bourg... Les commissions... Le plus proche c'était presque à Chalmazel parce qu'on passait à travers bois.

Il y en a une, une fois, qu'ils trouvèrent dans le car... Le Joseph y était bien ici... les jeunes de Sauvain, de Chalmazel. Et puis elle les reconnut, elle les connaissait un peu :

- Ah ! vous êtes là ! Eh bien, vous m'accompagnerez bien ? (en français)

Ils l'accompagnèrent. Ils avaient des vélos mais ils portèrent leurs vélos tant qu'ils accompagnèrent l'institutrice, jusqu'aux Champas, quoi. Et puis elle avait une petite fiole d'arquebuse, de je ne sais pas quoi, de goutte. Ils lui burent toute sa goutte (rires). Il fallait bien se remonter.

Et les provisions ? Alors, le pain sec.... Quand on saignait le cochon, peut-être qu'on lui portait un peu. Il y avait une chambre. Il y avait une cuisine et une chambre.

Elle "a tombé" après cette école... Un jour, elle s'écroula. Et puis quand elle fut tombée, ils la firent [l'école] chez Plagne, ici. Chez Plagne, [ils] donnèrent une pièce, enfin donnèrent..., prêtèrent une pièce. Elle se fit chez Plagne en attendant que ce soit construit, parce que d'ici que ce soit..., que ça soit passé à toutes les administrations et que ce soit fait. Et maintenant, ils la louent. Et il y avait eu, on disait, jusqu'à trente enfants à l'école.

**Jeanne Fenon**, de Dizangue

Enregistrée à Sagne-Vernay (Sauvain)

le 18 janvier 2011



---

*Cahiers de Village de Forez*

*La Diana*

**n° 94, 3<sup>e</sup> trimestre 2011**

**Site : [villagedeforez.montbrison42.fr](http://villagedeforez.montbrison42.fr)**

**Siège social :** Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

**Directeur de la publication :** Joseph Barou.

**Rédaction :** Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

**Les cahiers de Village de Forez** sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre Social** de Montbrison.

**Comité de coordination :** Geneviève Adilon, Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon, Pierre Drevet, André Guillot, Claude Latta, Paul Valette.

**Comité de rédaction :** Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

**Dépôt légal :** 3<sup>e</sup> trimestre 2011.

**ISSN : 0241 - 6786**

**Impression :** *Gravo-clés*, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison